

Budget Primitif 2008 - Rapport de présentation

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Il est symbolique que notre première réunion de Conseil Municipal, au lendemain des rendez-vous électoraux et de l'élection du Maire, soit principalement consacrée à **l'adoption du Budget Primitif 2008**, après les désignations de rigueur.

J'y vois un signal fort donné aux électeurs qui nous ont renouvelé leur confiance : celui **d'ouvrir sans tarder les chantiers de ce nouveau mandat**. Avec ce budget, en effet, nous allons discuter très concrètement des politiques municipales que nous allons mener cette année, de la mise en œuvre de notre programme municipal et des moyens que nous consacrerons, secteur par secteur, au fonctionnement et au développement de notre ville.

Les enjeux sont importants et l'attente sociale est forte. C'est ce que traduit le contexte national et c'est ce qu'ont montré les résultats des élections municipales et cantonales. C'est aussi ce que nous avons tous ressenti, au contact des Bisontines et des Bisontins, lors de ces derniers mois.

Nous saurons y répondre, au sein de l'équipe municipale, en étant rigoureux dans la gestion des deniers publics, ambitieux pour Besançon et pour son agglomération et vigilants dans nos relations avec l'Etat, qui devra continuer à assurer les responsabilités de solidarité nationale qui lui incombent. Nous y veillerons, s'agissant notamment des projets que défendra le Gouvernement dans les mois à venir, portant sur l'évolution financière des relations Etat/Collectivités Locales.

Dans l'immédiat, le budget 2008 que nous présentons s'inscrit dans la continuité de l'action menée depuis 2001. Il permet aussi, en s'appuyant sur ces réalisations et sur une situation financière saine, de donner un nouveau souffle à nos projets. Ce budget, c'est la première étape d'un projet partagé pour la Ville et pour le Grand Besançon. Nous le déclinerons sur six ans. Comme nous l'avons toujours fait, je m'engage à en rendre compte régulièrement devant les Bisontines et les Bisontins.

Le projet de BP 2008 s'établit à 222,3 M€ pour le budget général (en mouvements réels et en propositions nouvelles hors opérations de reprises d'un exercice sur l'autre). Il est en hausse de + 2,5 %. **Le budget principal quant à lui est fixé à 195,9 M€** (contre 189,6 M€ au BP 2007).

Dans le droit fil des orientations budgétaires, adoptées par le Conseil Municipal du 7 février 2008, **ce budget** :

- **marque la confirmation de nos priorités** pour le développement et le rayonnement de Besançon, comme notre préoccupation d'être au plus proche des habitants des quartiers,

- **propose un effort supplémentaire en direction de l'investissement** ciblé sur les grandes opérations d'équipement, tout en maintenant à plus de 12 M€ les moyens consacrés à l'investissement de proximité,

- **permet de conforter nos équilibres financiers** avec une progression du recours prévisionnel à l'emprunt, mais tempérée par une diminution de l'endettement au 1/01/08 et sans augmentation des taux de la fiscalité directe communale.

Le rapport de présentation du budget 2008 est construit en 6 parties successives :

1. Le rappel de notre projet pour Besançon
2. Les politiques municipales en 2008
3. La situation financière de la Ville
4. Les équilibres du BP 2008
5. Les grands postes de recettes et de dépenses

6. Les budgets annexes.

I - Le rappel de notre projet pour Besançon

1. Un projet inscrit dans l'action

Le projet qu'ont retenu les Bisontines et les Bisontins s'appuie sur l'expérience et les résultats de politiques menées depuis 2001, au-delà une filiation et d'une constance politique, au service de la Ville, qu'ont su reconnaître nos concitoyens.

Depuis 2001, nous avons cherché à renforcer le dynamisme de Besançon, son image et son rayonnement (via la création de la métropole Rhin-Rhône ou le dossier Unesco), en développant son attractivité et sa capacité de création et d'innovation (avec des projets comme Temis), en mobilisant toutes les énergies avec la Communauté d'Agglomération et nos partenaires (Région, Département), en mettant le développement durable au coeur de nos politiques (énergie, déplacements, qualité de la vie), en renforçant la démarche participative, en dotant les quartiers d'équipements et de services nouveaux, en faisant le choix, d'une politique sociale attentive et humaine et de la culture pour tous.

Ce socle d'actions et les services mis en place (Proxim'cité, Proxim'social, les Correspondants de nuit, les Points Publics, Besançon.clic, pour ne citer que ceux-là) sont autant de réussites sur lesquelles nous entendons nous appuyer. C'est le cas aussi des **grands projets initiés sur le mandat précédent** et qui trouveront leur aboutissement sur les 6 ans à venir : l'arrivée de la LGV, les grands projets d'urbanisme et de nouveaux quartiers, la Cité des Arts et la reconversion des friches industrielles, la réalisation d'équipements sportifs et culturels de dimension métropolitaine.

Enfin, la situation financière de la Ville est aussi un atout pour l'avenir : un haut niveau de services, des ratios financiers satisfaisants, une maîtrise des postes de fonctionnement et d'investissement, la recherche constante d'économies d'échelle, de financements complémentaires et de la maîtrise des coûts, un endettement mesuré. Nous saurons valoriser ces marges de manoeuvre et nous appuyer sur les outils que nous avons développés, sans nous interdire de nouvelles stratégies financières, pour limiter au maximum les contributions à appeler sur les années à venir.

2. Un projet appuyé sur une réflexion partagée

Notre projet pour le mandat s'appuie aussi sur une réflexion partagée sur l'avenir du territoire du Grand Besançon.

Le cap est fixé par le projet de ville «Besançon 2020», approuvé par le Conseil Municipal du 30/11/06. C'est dans ce cadre alimenté par la réflexion d'experts, d'élus et des Bisontins eux-mêmes, que nous nous inscrivons.

Rappelons les enjeux identifiés pour Besançon : le renforcement de sa notoriété, la nécessité de son redimensionnement, le renforcement de son attractivité résidentielle et économique, le développement. Ces enjeux guideront notre action, dans le respect partagé de valeurs communes : la fraternité et la cohésion sociale, le travail et la création de richesse, la générosité et l'ouverture, la créativité pour l'innovation et la responsabilité d'un développement équilibré et respectueux de notre environnement. L'ensemble des réflexions de «Besançon 2020» constitue un rappel constant des orientations que notre projet doit avoir en mémoire : le développement de l'économie et de l'emploi, le pari sur les savoirs et la connaissance, la qualité de Ville, l'harmonie et l'ouverture.

Cette réflexion, nous souhaitons la porter toujours plus étroitement avec la CAGB, avec l'Université et avec l'Agence d'Urbanisme du Grand Besançon, dans le cadre du projet d'agglomération et du SCOT. Le mandat précédent a vu la montée en puissance du Grand Besançon depuis 2001. Les six ans à venir permettront à la fois de consolider l'intercommunalité comme interlocuteur reconnu de nos partenaires et de renforcer ses moyens d'action et d'intervention. Besançon y a toute sa place et nous renforcerons les complémentarités entre les deux structures : réflexion

commune sur l'avenir du territoire, pilotage partagé des grands dossiers stratégiques, possible mutualisation des services.

Enfin, nous poursuivrons et nous consoliderons nos liens avec les partenaires institutionnels de la Ville : l'Union Européenne, l'Etat, la Région et le Département. Là aussi, le cadre de cohérence existe, celui des Programmes Opérationnels Européens et du Contrat de Projets Etat-Région, négociés en 2007 jusqu'en 2013. Avec l'appui constant de la Région, la Ville a souhaité que la place de la capitale régionale et ses enjeux y soient pleinement représentés. C'est le cas. Il s'agit sur le mandat de mobiliser au maximum ces moyens autour des trois axes identifiés par le diagnostic territorial régional et qui concernent Besançon et son agglomération : le renforcement de la compétitivité du territoire et le développement d'une stratégie d'innovation, la préservation de l'environnement et la prise en compte du développement durable, l'accessibilité et la cohésion sociale et territoriale.

3. Le projet politique du mandat : «Besançon par passion»

Comme nous nous y sommes engagés vis-à-vis des Bisontines et des Bisontins, nous mettons en oeuvre sur le mandat le projet politique sur lequel nous avons été élus. C'est une série d'engagements concrets et de priorités pour l'avenir de Besançon :

- **L'emploi**, comme facteur d'intégration et de développement
- **La solidarité et la fraternité**, au travers de l'éducation, de la culture, du sport et des loisirs pour le plus grand nombre
- **Le respect de l'environnement** dans toutes les dimensions de notre action
- **La défense du pouvoir d'achat**, dans le quotidien de nos concitoyens
- **La mobilisation pour la qualité de la vie**, qu'il s'agisse des commerces de proximité, des services à la personne, de la tranquillité et de l'embellissement de notre Ville
- **Le logement** de qualité pour tous, en partenariat étroit avec la CAGB et les organismes logeurs
- **Le rayonnement de Besançon** et son ouverture aux enjeux nationaux et internationaux.

Il s'agit d'affirmer clairement que ce nouveau mandat s'inscrit dans une double logique :

- **celle du développement durable**, plus encore qu'au travers de ce que nous avons fait jusqu'alors. Nous souhaitons construire, mesurer et évaluer toutes nos politiques dans cette logique, pour en faire une évidence et pour que Besançon soit exemplaire

- **celle d'un développement équilibré de la Ville et de nos différents quartiers**, avec une approche plus territorialisée de nos interventions. Il ne s'agit pas de privilégier l'un par rapport à l'autre mais de rendre lisible, aux habitants des quartiers, notre action en réponse à leurs préoccupations quotidiennes.

L'année 2008 permettra de conforter le socle de nos politiques, d'amorcer le travail des nouvelles équipes, de travailler à la définition des dispositifs nouveaux et de procéder à une révision des politiques municipales qui permettra de dégager de nouvelles marges de manoeuvre, en optimisant encore les moyens disponibles.

D'ici là, nous déploierons les politiques municipales qui vous sont proposées pour 2008.

II - Les politiques municipales en 2008

Depuis le début de l'année, l'action de la Ville et le service public municipal ne se sont pas interrompus. Nous allons amplifier nos interventions en 2008 en organisant nos politiques sur 4 axes

extraits du programme que nous avons construit pour **2008-2014**. L'ensemble de ces priorités répond à un objectif unique : celui de contribuer à **faire de Besançon la ville référence en matière de développement durable**.

1) Premier axe de notre action pour 2008 : une ville capitale, rayonnante et attractive

* Le rayonnement et l'attractivité passent par la poursuite et le développement de notre **programme de grands équipements**

En 2008, la Ville s'engage résolument aux côtés du Grand Besançon dans la **préparation de l'accueil de la LGV**. La liaison entre les gares TGV d'Auxon et de Viotte est une priorité. Elle nous amène dès cette année à programmer des travaux lourds d'infrastructure pour la rénovation des ponts du Chemin Français et de la rue Nicolas Bruand, travaux estimés globalement à près de 6 M€. Par ailleurs, 0,4 M€ sont inscrits pour la poursuite des études pour la réalisation de la première tranche du pôle Viotte et la réflexion se poursuit en partenariat avec tous les acteurs concernés. Ce projet s'inscrit bien évidemment dans le cadre fixé par le Contrat de Projets Etat-Région. Il traduit aussi pour nous la volonté de conforter, au travers de l'accueil de la LGV, la dimension de la ligne nouvelle comme l'armature du réseau Rhin-Rhône.

En 2008, la Ville a aussi inscrit plus d'un million d'euros comme participation aux **équipements universitaires**. Nous soutiendrons directement la réhabilitation de la cité Canot, les travaux de la tranche 2 de l'UFR Médecine Pharmacie, le projet de restaurant universitaire de la Bouloie. Nous agissons aussi pour faire avancer, auprès de l'Etat, deux dossiers que la Ville a directement porté pour les faire figurer dans le contrat de projets Etat-Région : la réalisation de la Maison des Sciences Humaines et l'étude d'une bibliothèque universitaire et municipale. La Ville entend soutenir le rayonnement de l'Université de Franche-Comté et ses efforts de rapprochement avec l'Université de Bourgogne, sans aller vers une fausse «autonomie au rabais». L'Université est essentielle pour la capitale régionale et la Ville s'est engagée à y investir près de 8 M€ sur le CPER.

* **Les grandes opérations d'urbanisme** constitueront un enjeu majeur de ce nouveau mandat. C'est d'abord le cas avec les programmes de renouvellement urbain de **Planoise** et de **Clairs-Soleils**. Sur ces deux quartiers, l'effort budgétaire en 2008 est de 4,9 M€. Il vient compléter les lourdes opérations de restructuration menées par les bailleurs sociaux avec l'appui de l'ANRU, de la Région, du Département, de la CAGB et de la CDC. Il s'agit de reconstruire de véritables quartiers pour les habitants. Nous déposons en 2008 avec le Grand Besançon un dossier européen pour proposer de mener deux nouvelles opérations sur les quartiers de **Fontaine Ecu** et de **Palente Orchamps**. Là aussi il s'agira de projets intégrés avec une dimension économique, sociale et environnementale forte. Par ailleurs, la réflexion se poursuit sur l'aménagement global d'autres quartiers, comme celui de Saint-Ferjeux.

En 2008, nous travaillerons aussi avec le Grand Besançon sur **le dossier du transport en commun en site propre**, dont les premières réalisations sont programmées pour la fin de ce mandat. Ce projet de moyen et de long terme permettra de redessiner la Ville, en lien avec l'arrivée de la LGV, la reconversion des friches industrielles et le développement des pôles d'attractivité de Temis/Haut du Chazal à l'Ouest et de la Zone des Marnières à l'Est. Le budget 2008 prévoit une série de crédits pour la **poursuite des études** sur le site de la caserne Vauban (l'opération est programmée pour 2008), sur le site des Prés de Vaux et sur celui des Planches. Nous continuons aussi à travailler sur le projet d'éco-quartier des Vaïtes, que nous voulons exemplaire (0,5 M€ sont prévus au BP 2008).

Enfin, c'est en 2008 que nous lancerons avec nos partenaires, **une réflexion opérationnelle sur le devenir des sites Saint-Jacques et Arsenal**, inscrite dans la cohérence de l'ensemble des projets d'urbanisme évoqués ci-dessus. Cette réflexion se poursuit également sur le site des Prés de Vaux, en incluant la friche de la Rhodia.

* **L'attractivité d'une ville, c'est aussi sa dimension économique et surtout sa capacité à accompagner et favoriser la création d'emplois.**

Sur ces dernières années, nous avons considérablement renforcé les liens entre **la Ville et la CAGB**, en faisant le pari de la complémentarité et d'une stratégie commune avec la Région et le Département. Les moyens affectés par le CPER sur Temis, sur le pôle santé, sur le CHU et sur le développement du pôle des microtechniques en sont la traduction. Nous continuerons à accompagner ces projets comme à veiller à **renforcer l'attractivité de nos quartiers et de ses commerces**. En 2008, le projet Pasteur mobilisera 1,6 M€ (aménagement extérieurs compris) et nous démarrerons la restructuration du centre commercial des Epoisses à Planoise. Nous continuerons à mener une action commune avec les représentants des commerçants pour l'attractivité du centre-ville, le développement du Marché Beaux-Arts et la redynamisation du quartier Battant notamment. La SAIEMB est d'ores et déjà mobilisée pour se porter acquéreur de surfaces commerciales. L'office du commerce que nous avons mis en place sera aussi redynamisé pour être porteur de nouvelles propositions.

Enfin, le succès de la ZFU de Planoise doit nous obliger à faire encore plus en direction de **l'emploi dans les quartiers**. Nous soutiendrons la demande d'une extension de son périmètre, comme nous amplifierons les différents dispositifs mis en place **en faveur de la jeunesse et de l'économie solidaire** : développement des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, groupes solidarité emploi, système d'amorçage de projets, point accueil «emploi jeunes» à la Mission Locale. Enfin, la Ville travaille avec la CAGB à la création d'une maison de l'emploi et des entreprises et à une meilleure coordination des dispositifs existants pour favoriser un système de guichet unique.

2) Deuxième axe de notre action pour 2008 : une ville fraternelle et solidaire, ouverte à tous, pariant sur la jeunesse

* **La solidarité** est une des principales valeurs bisontines. **Le Centre Communal d'Action Sociale** est l'acteur de ces politiques auxquelles nous sommes particulièrement attachés. En 2008, l'aide de la Ville au CCAS est portée à 9,3 M€ (+ 1,8 %). Le CCAS est le relais naturel de nos politiques en matière de personnes âgées, de handicap, d'accueil des accidentés de la vie, de soutien à toutes les détreesses. Ce travail sera poursuivi avec de la part de la Ville un effort d'accompagnement en 2008 sur les programmes d'investissement : réflexion sur le devenir du site de la rue Champrond, inscription dans le PRU de Planoise du projet de relocalisation du Forum, mise en place d'une enveloppe pluriannuelle de plus de 0,5 M€ pour la réhabilitation des Logements-Foyers.

2008 sera pour nous aussi une année particulière de développement de notre action pour **la lutte contre toutes les formes de discriminations**. Des moyens budgétaires spécifiques sont prévus en 2008, répartis entre les diverses délégations et la ville sollicite le soutien du Fonds Social Européen. Elle travaille aussi avec la Halde pour que l'exemplarité à laquelle nous aspirons s'inscrive dans le cadre d'engagements explicites. Enfin, s'agissant particulièrement de la politique du handicap, nous poursuivrons sur toute la Ville les actions issues de la charte du handicap, approuvée au cours du mandat précédent.

La solidarité c'est aussi pour Besançon la richesse de son **tissu associatif** et de **la démocratie participative**. Nous réviserons en 2008 avec les habitants les modalités de fonctionnement des conseils de quartiers, en les dotant de moyens budgétaires propres. Nous construirons la mise en place d'un guichet unique pour les associations, en confirmant notre confiance dans le rôle indispensable qu'elles constituent comme acteurs de terrain dans nos quartiers. Ainsi, au BP 2008, nous proposons de fixer à 10,9 M€ les subventions aux associations (ce qui représente une hausse exceptionnelle de près de 8 %).

* **L'éducation et la jeunesse** étaient une des principales priorités du mandat précédent et beaucoup a été fait : amélioration des conditions de travail dans les crèches et les écoles, nouveaux équipements, revalorisation des crédits pédagogiques, renouvellement des équipements informatiques, portail pédagogique, chèque culture, révision des horaires d'ouverture. Il s'agit d'acquis importants pour la qualité du service que nous rendons aux enfants, aux enseignants et aux parents.

En 2008, nous investissons significativement dans la réalisation d'un nouvel équipement, celui de **la cuisine centrale**. 1,5 M€ sont inscrits au BP 2008 pour la première tranche (le coût de l'équipement est estimé à près de 6 M€). Il permettra de fabriquer près de 5 500 repas quotidiens, mais aussi de développer

de nouvelles techniques respectueuses de l'environnement et de confirmer les objectifs souhaités par la Ville (produits bios, circuits courts, aspects pédagogiques et qualité nutritionnelle).

L'importance de cet investissement ne ralentira pas pour autant la programmation des **travaux d'amélioration et d'entretien des écoles et des crèches**, inscrits en tranches annuelles. Nous souhaitons particulièrement travailler à l'amélioration et au développement des espaces détente et bibliothèques. Nous poursuivons bien évidemment l'opération Besançon.clic et nous lançons en 2008 un vaste programme de renouvellement des photocopieurs dans les établissements de l'enfance et de la petite enfance.

Enfin, pour ce qui est de l'**accompagnement des enfants et de leurs parents**, nous poursuivons la montée en puissance du Programme de Réussite Educative dont les premiers résultats sont positifs. Nous mettrons l'accent en 2008 sur l'extension des activités d'éveil dans les crèches et renforcerons les moyens humains consacrés à l'accompagnement des élèves handicapés dans les écoles. Enfin, comme nous nous y sommes engagés, nous travaillerons cette année à la mise en place du dispositif Proxim'parents, sur le modèle de Proxim'cité et de Proxim'social.

* **Le pari de la jeunesse** est un des grands enjeux identifiés par le projet de Ville «Besançon 2020».

Notre programme met l'accent tout particulièrement sur **la vie étudiante**. Dès 2008, nous prévoyons des crédits de communication pour soutenir l'Université de Franche-Comté de façon à lui permettre de faire valoir ses atouts. Au-delà de notre soutien affirmé aux politiques menées par l'Université, nous souhaitons mettre l'accent sur l'atout des langues qui existe à Besançon, en liaison avec le CLA. Nous travaillerons en 2008 pour la mise en place d'un nouveau «Contrat Municipal Etudiant» et d'un portail internet étudiant. Nous resserrons nos liens avec les organismes comme le CROUS et la Maison de l'Etudiant. Un conseil Ville-étudiants sera également créé.

Dans le même temps, **l'offre de services en direction de la jeunesse sera renouvelée** : campagne annuelle d'accueil des étudiants, coordination renforcée avec le CIS et la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, appui sur le Conseil Bisontin des Jeunes, prise en compte affirmée des attentes de ces publics dans les nouveaux équipements de quartiers ouverts par la Ville en 2007 et en 2008 (Centre Martin Luther King, Centre Nelson Mandela, Bains Douches de la Madeleine par exemple).

En 2008, des crédits supplémentaires seront affectés pour augmenter le budget de l'Action Culturelle afin de renforcer **le soutien de la Ville aux musiques émergentes**. Il s'agit ainsi de préfigurer l'ouverture de la SMAC. Un budget spécifique de 100 K€ est réservé.

3) Troisième axe de notre action pour 2008 : une ville respectueuse de l'environnement et du bien vivre pour tous

* Nous restons particulièrement attentifs à **la qualité du cadre de vie et de l'environnement**.

Nous poursuivons en 2008 les **programmes pluriannuels** initiés sur le précédent mandat de valorisation des collines, de mise en valeur des parcs et jardins et de développement des jardins familiaux. Ces seules interventions mobiliseront 0,4 M€ de crédits spécifiques en 2008.

Nous réaliserons aussi des opérations plus lourdes : poursuite des aménagements extérieurs du secteur de la Mouillère (0,5 M€) et aménagement du parc urbain (0,7 M€) par exemple. L'année 2008 verra aussi la production de l'étude de faisabilité du nouveau pôle botanique, dont le principe est inscrit au Contrat de Projets Etat-Région. Ces actions participent aux objectifs de **l'agenda 21**, lui-même coordonné avec le Grand Besançon.

Le respect de l'environnement pour tous, c'est aussi la qualité de notre eau. Le budget 2008 est l'occasion de confirmer encore une fois notre attachement au service public municipal de l'eau et de l'assainissement, à la modération du coût de la Bisontine et à sa qualité certifiée. En 2008, la facture de l'usager baissera, ce qui n'empêche pas la Ville d'initier sur le budget annexe de l'Assainissement un programme pluriannuel d'investissements sur le site de la station d'épuration de Port Douvot.

Nous poursuivrons aussi en 2008 notre engagement, au sein du **Plan de Déplacement Urbain**, de création de nouvelles pistes et bandes cyclables. Le développement des cheminements doux est inscrit dans le PLU et la ville continuera à soutenir la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour la promotion des transports en commun. Un nouveau garage à vélos sera construit sur le site du Centre Administratif Municipal et le nombre de véhicules propres du parc auto sera accru.

* La qualité de vie passe de plus en plus par **la qualité du logement** et la modération des charges à régler par ses occupants.

En matière de logement, les objectifs de la Ville sont clairement affichés dans le PLU : **engagement pour la construction de nouveaux logements sociaux** et promotion de la mixité sociale. De ce point de vue, le projet que nous élaborerons en 2008 sur le site du 6 rue de la Madeleine sera exemplaire. Nous souhaitons aussi prendre en compte ces dimensions dans les nouveaux quartiers, dont le premier à se réaliser dès 2008 sera celui de l'ex caserne Vauban.

La Ville renforcera en 2008 son engagement en faveur de la modération énergétique, avec un axe fort en direction des habitants et une série de réalisations concrètes. La certification Cit'énergie/EEA se déploiera sur l'ensemble des bâtiments municipaux et la ville entend établir un véritable **Plan Climat Municipal**. En 2008 des moyens supplémentaires seront consacrés au programme de renouvellement des chaufferies et d'installation de nouvelles chaufferies bois (+ 0,4 M€ sur les tranches annuelles). La Ville poursuivra aussi ses investissements sur le budget annexe du chauffage urbain, au rythme du développement de la ZAC des Hauts du Chazal et de l'extension du CHU.

D'une façon générale, **la prise en compte de normes environnementales** de plus en plus rigoureuses sera systématisée sur ce nouveau mandat dans les constructions et les rénovations. Plusieurs réalisations majeures de 2008 en sont déjà des exemples concrets, comme la SMAC par exemple. Ce sera aussi le cas pour les travaux d'entretien et de mises aux normes du patrimoine municipal (4 M€ au BP 2008), plus largement dans l'affectation des crédits prévus pour la poursuite de notre «grand programme de petits travaux».

* Nous nous sommes engagés à maintenir à 12 M€ **les crédits du «grand programme de petits travaux»**. Ces moyens, dont la ventilation prévisionnelle donne lieu à des rapports spécifiques au même Conseil Municipal, **sont portés à 12,4 M€ au BP 2008**.

Sur ce total, près de 3 M€ sont consacrés à la **voirie et à l'éclairage public**. Nous poursuivrons cette année les travaux d'aménagement et de mise en sécurité, mais aussi les efforts consacrés à accroître encore **la propreté de la Ville**. La politique menée en faveur de la réduction des déjections canines sera amplifiée dans les quartiers et nous ferons un effort tout particulier pour la lutte contre les nuisances provoquées par les scooters.

La question de la tranquillité publique est une de nos principales préoccupations. Les six premiers mois de fonctionnement du service des correspondants de nuit sont positifs, même s'il reste à faire, notamment pour faire connaître ce nouveau service. L'expérience est reconduite en 2008. De la même façon, la Ville poursuivra le travail entrepris avec la police nationale, pour un juste partage des responsabilités de chacun et dans le respect du nouveau contrat local de prévention et de sécurité en 2008. Ce dispositif s'articule naturellement avec les objectifs et les moyens déployés sur le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Enfin, la qualité du cadre de vie ce sont aussi **les espaces verts et les espaces sportifs**. 0,8 M€ de crédits d'investissement y seront mobilisés en tranches annuelles cette année et la Ville reconduira désormais annuellement le fleurissement d'automne des quartiers. Sont aussi reconduits les moyens consacrés au déploiement du plan Lumière et au Fonds d'Embellissement Urbain (FEU). Nous travaillerons aussi à programmer sur le mandat un programme pluriannuel de réhabilitation et de restructuration des places de la Ville.

4) Quatrième axe de notre action pour 2008 : une Ville ouverte au Tourisme, à la Culture et au Sport

* **La qualité patrimoniale de Besançon** est un atout reconnu par tous et nous avons contribué à le mettre en valeur. Nous l'avons fait inscrire au Contrat de Projets Etat Région avec la réhabilitation des fortifications de Vauban. Ce programme se poursuivra en 2008 avec des moyens conséquents, puisque l'engagement total du CPER s'élève à plus de 9 M€. Nous poursuivrons aussi en 2008 notre engagement constant de valorisation du patrimoine bisontin avec par exemple le funiculaire de Bregille ou la Porte Noire. La signalétique touristique sera aussi poursuivie et 0,3 M€ sont programmés pour l'aménagement dans le hall de l'Hôtel de Ville d'une nouvelle salle consacrée à la découverte du patrimoine bisontin (CIAP).

Mais le grand dossier de 2008 devrait être celui de **la candidature Vauban auprès de l'Unesco**. La reconnaissance que nous attendons serait pour Besançon une très belle réussite et un formidable accélérateur de notre potentiel touristique et culturel. Nous y travaillons avec l'Office du Tourisme et la SEM de la Citadelle notamment. Une telle décision serait à partager avec toutes les Bisontines et les Bisontins, plus largement avec l'ensemble des membres et soutien du réseau Vauban.

Elle nous amènera à travailler plus avant **sur la question de l'accueil à Besançon**. C'est un des axes du cahier des charges du renouvellement de la DSP Micropolis. C'est aussi sur cette question que nous travaillerons avec le Centre International de Séjour (la ville investira 1,8 M€ pour sa rénovation en 2008). Avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Région, le Département, avec les professionnels et dans la perspective de l'arrivée de la LGV, l'accueil sera un point central de notre réflexion en 2008.

* **En 2008, les projets culturels ne manquent pas**. Le plus important d'entre eux est celui de la Cité des Arts qui regroupera sur le site de l'ancien Port Fluvial, le FRAC et le CRR, dans un pôle culturel de grande ampleur. La Ville et la CAGB ont sollicité des financements européens sur cette opération.

S'agissant des **nouveaux équipements culturels**, le dossier majeur de l'année 2008 sera celui de **la construction de la salle des musiques actuelles**. 1,1 M€ sont prévus dès cette année pour le démarrage des travaux. Sont aussi prévus : l'aboutissement de la réflexion pour la première tranche des travaux de rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie (le budget prévisionnel est arrêté à 1,7 M€ sur la durée totale des travaux) et l'ouverture en 2008 d'une nouvelle galerie d'exposition permettant la découverte pour tous de l'art contemporain. Un effort particulier sera aussi mené pour la poursuite de la numérisation des collections des musées et près de 0,4 M€ sont prévus pour l'enrichissement des collections. Sur le site de la Citadelle, la Ville dispose d'un budget de près de 0,3 M€ pour la réhabilitation de l'ancien hangar aux manoeuvres et l'ouverture de nouvelles salles d'expositions temporaires.

Sur la durée du mandat, la Ville réfléchira aussi à la création d'un nouveau lieu de création et d'expression artistique. Dans un contexte marqué par le désengagement inquiétant du Ministère de la Culture, elle souhaite réaffirmer son soutien aux scènes théâtrales de Besançon, aux créateurs et au spectacle vivant. En 2008, la 3^{ème} édition du festival des musiques de rues constituera un nouvel évènement. Cette année sera aussi la première année de programmation pour le nouvel établissement public de gestion de l'opéra théâtre, créé en début d'année. Il devra permettre d'élargir la programmation culturelle du **Théâtre Ledoux**, en renforçant la richesse des échanges avec l'Orchestre de Besançon Franche-Comté et le Festival de Musique notamment.

* Enfin, Besançon est reconnue comme **une ville sportive** et elle entend le rester.

Sur le mandat précédent nous avons mis principalement l'accent sur la réhabilitation-reconstruction **des grands équipements** : le palais des sports et le stade Léo Lagrange. La programmation des travaux de ce dernier se poursuit selon les échéances adoptées par le Conseil Municipal. En 2008, nous inscrivons les crédits nécessaires à la couverture de la tribune Est (opération estimée à près de 1,5 M€).

Sur les six années à venir, nous souhaitons mettre l'accent sur les équipements sportifs de proximité. La Ville a entamé et poursuivra un programme pluriannuel de rénovation des vestiaires des clubs sportifs. Dès cette année, nous avons aussi inscrits 350 K€ pour la réfection de la piste et des locaux

d'athlétisme du stade Léo Lagrange. Est aussi prévu le démarrage de la réfection du complexe sportif de Rosemont. Nous travaillons également au projet de rénovation du stade de rugby de Montrapon.

Nous poursuivrons en 2008 notre soutien aux clubs et aux associations sportives. Les contrats de développement sportifs sont renouvelés. Nous chercherons tout particulièrement à encourager le sport pour tous, à promouvoir ses valeurs notamment auprès des jeunes, pour en faire un instrument d'épanouissement et de cohésion sociale.

Dans le même temps, Besançon doit pouvoir continuer à accueillir de grands événements sportifs. Cela a déjà été le cas sur le précédent mandat (Tour de France notamment). D'autres projets sont en préparation.

III - La situation financière de la Ville

Avant d'examiner les conditions de l'équilibre du budget primitif 2008 et les perspectives envisageables pour les exercices suivants, il n'est pas inutile de revenir rapidement sur l'évolution récente des finances de la ville et de faire le point sur sa situation financière actuelle, plus spécialement sur les deux principaux leviers de toute stratégie budgétaire, la fiscalité directe et l'emprunt.

1. Analyse comparative

De nombreux «audits financiers» des grandes villes françaises ont été publiés ces derniers mois dans lesquels Besançon a, dans l'ensemble, fait l'objet de commentaires plutôt favorables.

Nous comparons ci-dessous les principaux indicateurs besontins avec la moyenne des 31 villes de 100 à 200 000 habitants (données SFL) pour la période 2002 à 2006.

Même si elles ne traitent pas des aspects aussi importants que la quantité et la qualité des services rendus, les différences de modes de gestion ou encore le niveau des tarifs, ces données, les plus couramment utilisées, permettent d'apprécier de manière synthétique la situation et la stratégie financières d'une collectivité.

Moyenne annuelle 2002 / 2006 en € par habitant	Besançon	Moyenne
Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette	1 446	1 425
Dépenses de fonctionnement	1 023	1 050
<i>% des dépenses totales</i>	70,8	73,7
Dont dépenses de personnel	606	568
<i>% des dépenses de fonctionnement</i>	59,2	54,2
Dont autres dépenses de fonctionnement	417	482
<i>% des dépenses de fonctionnement</i>	40,8	45,8
Dépenses d'investissement	423	375
<i>% des dépenses totales</i>	29,2	26,3
Dont dépenses et subventions d'équipement	311	251
<i>% des dépenses d'investissement</i>	73,5	66,9
Epargne brute	219	190
<i>% des dépenses d'investissement</i>	51,8	50,7
Flux net de dette (emprunt - remboursement du capital)	- 8	- 3
Encours de dette au 1^{er} janvier 2007	851	958

Recettes de fonctionnement hors excédent reporté	1 242	1 240
Fiscalité directe	459	445
<i>% des recettes de fonctionnement</i>	37,0	35,9

• **Besançon consacre une part plus importante à l'investissement** (29,2 % au lieu de 26,3 %) et donc moins au fonctionnement (70,8 % / 73,7 %) ;

• **Le volume de dépenses et subventions d'équipement est supérieur de 24 % à la moyenne** (311 € / 251 €). Leur part dans l'investissement est également plus élevée (73,5 % / 66,9 %) ;

• **Le niveau plus élevé des dépenses de personnel**, tant en volume (606 € / 568 €) qu'en part relative (59,2 % / 54,2 %) est **compensé par celui des autres dépenses de fonctionnement, nettement plus faible** ;

Il peut notamment s'expliquer par le choix de privilégier la gestion directe : à titre d'exemple, l'externalisation de la gestion de la restauration scolaire diminuerait les charges de personnel de 22 € par habitant et par an ;

• **Besançon dégage une épargne supérieure** (219 € / 190 €) ;

• **L'encours de dette de Besançon est inférieur à la moyenne** (851 € / 958 €) au 1^{er} janvier 2007 et a été réduit dans une proportion plus importante ;

• **La fiscalité directe est légèrement supérieure à Besançon**, tant par habitant (459 € / 445 €) qu'en part des recettes de fonctionnement (37 % / 35,9 %).

Ces données doivent d'abord être relativisées puisque l'écart n'est que de + 3 % dans le premier cas et d'un point dans le second.

Le choix de l'impôt est un choix de solidarité. Ce supplément a permis d'épargner plus pour investir plus, en s'endettant moins.

2. La stratégie en matière de fiscalité directe

L'objectif de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe plus que l'inflation a été largement tenu puisque de 2001 à 2007, les taux n'auront progressé que de 6,4 % et l'inflation de 11,7 %.

Alors que l'inflation réelle a été bien supérieure sur des postes aussi importants que le personnel, l'entretien ou l'énergie, la qualité des services a été préservée, et même développée. Le fonctionnement a été maîtrisé et les tarifs maintenus à un niveau raisonnable.

En outre, ce supplément a été, répétons-le, largement orienté vers l'investissement.

3. La politique de l'emprunt

Abaissé de 5 % par rapport à 2002 (890 €), **l'encours de dette de Besançon ne s'élève qu'à 848 € par habitant au 1^{er} janvier 2008, très inférieur à celui des grandes villes françaises** (958 € au 1^{er} janvier 2007).

C'est là un atout majeur pour compenser les pertes de recettes consécutives à l'accélération annoncée des désengagements nationaux. Il permettra d'emprunter plus, comme en 2008, pour maintenir un niveau d'investissement suffisant tout en maintenant la pression fiscale dans des limites acceptables.

IV - Les équilibres du BP 2008

1. Le budget général

1.1. Un volume budgétaire en net accroissement

Hors gestion active de la dette, le budget général (avec reprise des résultats) s'établit à 262,5 M€, en nette hausse par rapport à 2007.

Cette comparaison s'effectue à périmètre constant, aucun transfert de compétence à la CAGB n'étant programmé cette année.

Le budget principal progresse de 221,2 à 236,1 M€, soit une hausse de 14,9 M€ dont 6,3 M€ en propositions nouvelles et 8,6 M€ au titre de N-1. L'ensemble des budgets annexes est en repli de 3,4 % et de 0,9 M€.

Ces différentes évolutions sont détaillées dans la suite de ce rapport.

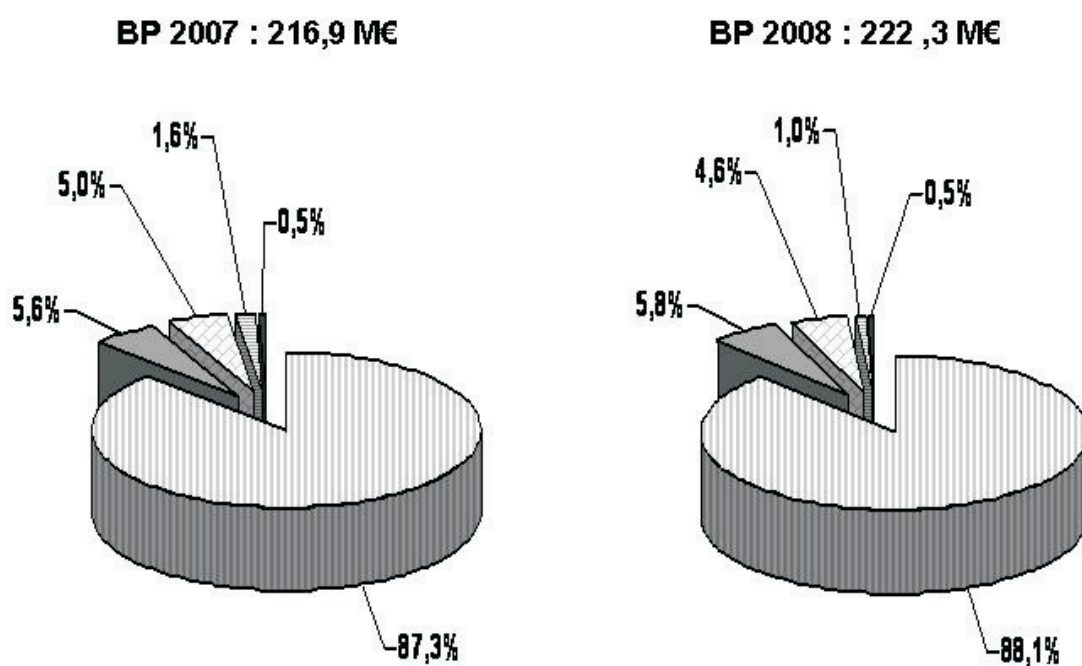
RECETTES REELLES (en €)	BP 2007	BP 2008
Propositions nouvelles + excédent de fonctionnement	189 624 165	195 930 222
Autofinancement investissement N-1	19 851 901	20 456 069
Reports de N-1	11 718 605	19 737 554
Sous-total budget principal hors gestion active de la dette	221 194 671	236 123 845
EAU	12 159 542	12 837 875
ASSAINISSEMENT	10 793 033	10 324 001
CHAUFFAGE URBAIN	3 363 087	2 076 479
FORETS	536 447	622 086
SSADPA	478 567	556 450
Sous-total budgets annexes	27 330 676	26 413 891
TOTAL hors gestion active de la dette	248 525 347	262 537 736

DEPENSES REELLES (en €)	BP 2007	BP 2008
Propositions nouvelles	189 624 165	195 930 222
Besoin d'autofinancement des investissements de N-1	11 911 463	18 133 029
Reports de N-1	19 659 043	22 060 594
Gestion active de la dette	0	45 035 000
Sous-total budget principal hors gestion active de la dette	221 194 671	236 123 845
EAU	12 159 542	12 837 875
ASSAINISSEMENT	10 793 033	10 324 001
CHAUFFAGE URBAIN	3 363 087	2 076 479
FORETS	536 447	622 086
SSADPA	478 567	556 450
Sous-total budgets annexes	27 330 676	26 413 891
TOTAL hors gestion active de la dette	248 525 347	262 537 736

1.2. Une structure budgétaire stable

Structure du budget général

(dépenses réelles - propositions nouvelles)



BUDGETS	BP 2007	BP 2008
Principal	189,6 M€	195,9 M€
Eau	12,1 M€	12,8 M€
Assainissement	10,8 M€	10,3 M€
Chauffage urbain	3,4 M€	2,1 M€
SSADPA + Forêts	1,0 M€	1,2 M€
TOTAL	216,9 M€	222,3 M€

La part largement prépondérante du budget principal se confirme et atteint 88,1 %, soit près d'un point supplémentaire, grâce notamment au supplément de 4,5 M€ d'«investissement productif»

• **Les budgets annexes représentent moins de 12 %** : ce reflux s'explique par le net fléchissement des dépenses d'équipement de l'assainissement et du chauffage urbain, alors que celles de l'eau progressent sensiblement mais sans totalement compenser.

La tendance générale est celle d'un niveau d'équipement en net progrès, alors que le fonctionnement reste maîtrisé.

1.3. Analyse du budget général

Les deux tableaux ci-après présentent le détail des dépenses et recettes du budget général avec l'évolution des principaux postes budgétaires de 2007 à 2008.

Les missions, la structure et les modes de financement très différents du budget principal et des trois principaux budgets annexes (Eau, Assainissement et Chauffage urbain) rendent a priori difficile une analyse d'ensemble.

Elle montre cependant **le poids de la «sphère budgétaire Ville»**, y compris le CCAS au travers de la subvention versée par le budget principal et avec la réserve que le budget chauffage urbain ne retrace pratiquement que l'investissement, le fonctionnement étant très majoritairement délégué (DSP).

A - Dépenses : croissance soutenue de l'investissement

En propositions nouvelles, le budget général atteint 222,3 M€, soit + 2,5 % par rapport à 2007 (216,9 M€).

La répartition entre fonctionnement (69 %) et investissement (31 %) a légèrement varié en faveur de ce dernier qui augmente de 3 % contre 2,3 % au premier.

• **L'évolution la plus remarquable est celle de l'«investissement productif» dont la part dans les dépenses totales augmente de 22,5 à 23,5 % pour atteindre 52,3 M€, soit + 7 % et 3,4 M€ supplémentaires.**

Le budget principal enregistre une forte avancée (+ 12 % et + 4,5 M€) alors que les budgets annexes suivent une tendance inverse (- 10 % et - 1,1 M€).

Besançon poursuit et amplifie son effort d'investissement. Au-delà de l'offre de nouveaux équipements aux Bisontines et Bisontins et de sa participation active au développement de la cité et de l'agglomération, la Ville reste un soutien essentiel à l'économie locale, à la croissance et à l'emploi.

Le remboursement de la dette en capital affiche un nouveau recul et reste limitée à 7 % du budget

• **En évolution ralentie (+ 2,3 %), le fonctionnement atteint 154 M€ et sa part dans les dépenses est stable à 69 %.**

La part du personnel (86 M€) se maintient à 39 % avec une évolution de + 3 % qui, malgré un effectif stabilisé, est bien supérieure à celle des autres dépenses de fonctionnement (+ 1,4 %).

Les subventions dépassent 20 M€ et représentent 9 % des dépenses avec une hausse substantielle de 1 M€ dont 83 % bénéficient directement aux associations.

Les autres dépenses sont stables en volume mais leur part est en recul d'un demi point à un peu plus de 21 %. Cette maîtrise n'est pas nouvelle, elle se maintient et devra être poursuivie et intensifiée, sur ce poste comme sur d'autres, par une recherche permanente d'une plus grande efficacité

de la dépense communale, en adéquation avec la meilleure qualité possible des services offerts aux usagers.

B - Recettes : la nécessité du relèvement de l'emprunt

Sans être profondément bouleversée, la structure des recettes 2008 révèle cependant certaines tendances qui devraient s'accroître à l'avenir, à prendre en compte dans la construction des prochains budgets.

Les modes de financement du budget principal et des budgets annexes, fondamentalement différents, doivent être analysés séparément.

• Budget principal : l'emprunt pallie la stagnation de la fiscalité et des dotations de l'Etat malgré un progrès sensible des autres recettes

- **Baisse de la part relative de la fiscalité qui représente 47,7 % des recettes** au lieu de 48,4 % en 2007.

Sans augmentation des taux, la fiscalité directe maintient sa position à 32,4 %.

Sans nouveaux transferts, la fiscalité reversée par la CAGB reste au même niveau.

Même s'il s'explique, le net recul de la fiscalité indirecte pose question d'autant que la ville n'a qu'une maîtrise limitée de la matière imposable et pas ou très peu de marge de manoeuvre sur les taux.

- **Recul de la part des dotations de l'Etat à 22,5 %**, encore limité mais qui devrait certainement s'accroître dès 2009.

- **Nette amélioration des autres postes** de fonctionnement qui gagnent plus d'un point pour atteindre 15,2 % alors que ceux d'investissement perdent un point et ne représentent plus que 4,2 %.

- Variable d'équilibre, **la part de l'emprunt se situe à 10,4 %**, en hausse. Ce niveau reste d'autant plus raisonnable qu'il permet de financer un accroissement sensible des dépenses d'équipement.

• Budgets annexes : baisse des tarifs, net recul des subventions et majoration de l'emprunt

- La **stabilité globale de la part payée par l'utilisateur à plus de 65 %** (75 % pour l'Eau et l'Assainissement) n'est due qu'au net reflux de l'ensemble des recettes et masque en particulier le recul de 5 % des recettes attendues par le budget Eau, correspondant à la baisse du tarif 2008.

- **La part des subventions d'investissement chute de 9,6 % à 5,2 %.**

- Pour compenser ces évolutions et malgré un volume de dépenses d'investissement plus faible, **la part de l'emprunt atteint 18 %** au lieu de 13,2 % en 2007. Cette hausse est cependant, et logiquement, concentrée sur le budget Eau sans pour autant altérer sa bonne santé financière.

BP 2008 - BUDGET GÉNÉRAL - DEPENSES RÉELLES

	BUDGET PRINCIPAL		% BUDGET PRINCIPAL		EAU		ASSAINISSEMENT		CHAUFFAGE URBAIN		SSADPA et FORETS		TOTAL BUDGETS ANNEXES		% BUDGETS ANNEXES		TOTAL BUDGET GENERAL		% BUDGET GENERAL	
	BP 2007	BP 2008	2007	2008	BP 2007	BP 2008	BP 2007	BP 2008	BP 2007	BP 2008	BP 2007	BP 2008	BP 2007	BP 2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Depenses d'équipement	32 014 107	38 098 531			4 140 992	5 050 344	4 075 160	3 337 250	2 912 047	1 557 579	200 114	11 248 221	10 145 287	43 262 328	48 243 818					
Subventions d'équipement	5 660 650	4 072 722												5 660 650	4 072 722					
Equipement	37 674 757	42 171 253	19,9 %	21,5 %	4 140 992	5 050 344	4 075 160	3 337 250	2 912 047	1 557 579	200 114	11 248 221	10 145 287	48 922 978	52 316 540	22,5 %	23,5 %			
Autres dépenses	1 127 210													1 127 210	0					
Remboursement de la dette	14 017 100	13 819 000	7,4 %	7,1 %	478 600	454 300	1 495 906	1 373 800	133 000	182 100	20 100	2 127 606	2 030 600	16 144 706	15 849 600	7,4 %	7,1 %			
Investissement	52 819 067	55 990 253	27,9 %	28,6 %	4 619 592	5 504 644	5 571 066	4 711 050	3 045 047	1 739 679	140 122	13 375 827	12 175 887	66 194 894	68 166 140	30,5 %	30,7 %			
Personnel	78 498 506	80 700 477	41,4 %	41,2 %	2 733 000	2 801 100	2 077 337	2 205 171			614 780	5 425 117	5 701 577	83 923 623	86 402 054	38,7 %	38,9 %			
Subventions	19 242 787	20 201 811	10,1 %	10,3 %	6 000	56 000		10 000				6 000	66 000	19 248 787	20 267 811	8,9 %	9,1 %			
Autres dépenses	39 063 805	39 037 681	20,6 %	19,9 %	4 800 950	4 476 131	3 144 630	3 397 780	318 040	336 800	260 112	8 523 732	8 470 427	47 587 537	47 508 108	21,9 %	21,4 %			
Fonctionnement	136 805 098	139 939 969	72,1 %	71,4 %	7 539 950	7 333 231	5 221 967	5 612 951	318 040	336 800	874 892	13 954 849	14 238 004	150 759 947	154 177 973	69,5 %	69,3 %			
Total propositions nouvelles	189 624 165	195 930 222	100,0 %	100,0 %	12 159 542	12 837 875	10 793 033	10 324 001	3 363 087	2 076 479	1 015 014	27 330 676	26 413 891	216 954 841	222 344 113	100,0 %	100,0 %			
Reports dépenses d'équipement	19 659 043	22 060 594												19 659 043	22 060 594					
Autofinancement N-1	11 911 463	18 133 029												11 911 463	18 133 029					
GAD (*)	0	45 035 000												0	45 035 000					
Dépenses totales	221 194 671	281 158 845			12 159 542	12 837 875	10 793 033	10 324 001	3 363 087	2 076 479	1 015 014	27 330 676	26 413 891	248 525 347	307 572 736					
hors GAD (*)	221 194 671	236 123 845												248 525 347	262 537 736					

(*) GAD = gestion active de la dette

BP 2008 - BUDGET GÉNÉRAL - RECETTES RÉELLES

	BUDGET PRINCIPAL		% BUDGET PRINCIPAL prop. nouv.		EAU		ASSAINISSEMENT		CHAUFFAGE URBAIN		SSADPA et FORETS		TOTAL BUDGETS ANNEXES		% BUDGETS ANNEXES		TOTAL BUDGET GÉNÉRAL		% BUDGET GÉNÉRAL	
	BP 2007	BP 2008	2007	2008	BP 2007	BP 2008	BP 2007	BP 2008	BP 2007	BP 2008	BP 2007	BP 2008	BP 2007	BP 2008	BP 2007	BP 2008	2007	2008	2007	2008
Subventions	1 486 116	2 329 672			852 692	750 000	1 528 783	267 301	240 570	343 180			2 622 045	1 360 481	9,6 %	5,2 %	4 108 161	3 690 153		
FCTVA	4 480 000	3 600 000									4 096	3 575	4 096	3 575			4 484 096	3 603 575		
Cessions	2 041 112	500 000															2 041 112	500 000		
Autres recettes	1 853 084	1 875 657			477 058	255 212				255 212			477 058	255 212			2 330 142	2 130 869		
Hors emprunt	9 860 312	8 305 329	5,2 %	4,2 %	852 692	750 000	1 528 783	267 301	717 628	598 392	4 096	3 575	3 103 199	1 619 268	11,4 %	6,1 %	12 963 511	9 924 597	6,0 %	4,5 %
Emprunt	18 250 000	20 400 000	9,6 %	10,4 %	1 716 250	2 950 000	0	830 550	1 888 219	883 500	0	77 500	3 604 469	4 741 550	13,2 %	18,0 %	21 854 469	25 141 550	10,1 %	11,3 %
Investissement	28 110 312	28 705 329	14,8 %	14,7 %	2 568 942	3 700 000	1 528 783	1 097 851	2 605 847	1 481 892	4 096	81 075	6 707 668	6 360 818	24,5 %	24,1 %	34 817 980	35 066 147	16,0 %	15,8 %
Fiscalité directe	61 430 115	63 462 299	32,4 %	32,4 %													61 430 115	63 462 299	28,3 %	28,5 %
Fiscalité indirecte	12 346 500	11 849 807															12 346 500	11 849 807		
Fiscalité reversée	18 036 990	18 130 735															18 036 990	18 130 735		
Fiscalité	91 813 605	93 442 841	48,4 %	47,7 %													91 813 605	93 442 841	42,3 %	42,0 %
Dotations Etat	43 074 624	44 049 315	22,7 %	22,5 %													43 074 624	44 049 315	19,9 %	19,8 %
Subventions	6 130 998	8 221 780															6 130 998	8 221 780		
Services et domaine	9 097 997	9 471 895			9 511 100	9 074 875	8 199 250	8 171 150			102 850	113 750	17 813 200	17 559 775	65,2 %	65,7 %	26 911 197	26 831 670	12,4 %	12,1 %
Divers	2 677 014	3 535 312			79 500	63 000	1 065 000	1 055 000	757 240	594 587	908 088	980 711	2 809 808	2 693 298			5 486 822	6 228 610		
Excédent reporté	8 719 615	8 503 750															8 719 615	8 503 750		
Autres	26 625 624	29 732 737	14,0 %	15,2 %	9 590 600	9 137 875	9 264 250	9 226 150	757 240	594 587	1 010 918	1 094 461	20 623 008	20 053 073	75,5 %	75,9 %	47 248 632	49 785 810	21,8 %	22,4 %
Fonctionnement	161 513 853	167 224 893	85,2 %	85,3 %	9 590 600	9 137 875	9 264 250	9 226 150	757 240	594 587	1 010 918	1 094 461	20 623 008	20 053 073	75,5 %	75,9 %	182 136 861	187 277 966	84,0 %	84,2 %
Propositions nouvelles	189 624 165	195 930 222	100,0 %	100,0 %	12 159 542	12 837 875	10 793 033	10 324 001	3 363 087	2 076 479	1 015 014	1 175 536	27 330 676	26 413 891	100,0 %	100,0 %	216 954 841	222 344 113	100,0 %	100,0 %
Reports	11 718 605	19 737 554															11 718 605	19 737 554		
Autofinancement N-1	19 851 901	20 456 069															19 851 901	20 456 069		
GAD (*)	0	45 035 000															0	45 035 000		
Total	221 194 671	281 158 845			12 159 542	12 837 875	10 793 033	10 324 001	3 363 087	2 076 479	1 015 014	1 175 536	27 330 676	26 413 891			248 525 347	307 572 736		
hors GAD (*)	221 194 671	236 123 845															248 525 347	262 537 736		

(*) GAD: gestion active de la dette

2. Le budget principal

2.1. Evolution comparée des recettes et des dépenses

Les deux tableaux qui suivent présentent l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement entre le budget primitif 2008 et celui de 2007.

Cette année encore, la comparaison n'est affectée par aucun transfert de compétences vers la CAGB.

BUDGET PRIMITIF 2008 - RECETTES REELLES

Budget Principal	BP 2007	BP 2008	Evolution 2008/2007	
			en euros	en %
INVESTISSEMENT				
<i>Emprunt</i>	18 250 000	20 400 000	+ 2 150 000	+ 11,8 %
Amendes de police	1 450 000	1 071 000	- 379 000	- 26,1 %
TLE	300 000	280 000	- 20 000	- 6,7 %
FCTVA	4 480 000	3 600 000	- 880 000	- 19,6 %
Subventions d'équipement	1 486 116	2 329 672	+ 843 556	+ 56,8 %
Produits des cessions d'immobilisations	2 041 112	500 000	- 1 541 112	- 75,5 %
Autres recettes d'investissement	103 084	524 657	+ 421 573	+ 409,0 %
<i>Sous-total autres recettes</i>	9 860 312	8 305 329	- 1 554 983	- 15,8 %
Total propositions nouvelles	28 110 312	28 705 329	+ 595 017	+ 2,1 %
Gestion active de la dette	0	45 035 000	+ 45 035 000	+ 100,0 %
Autofinancement des investissements réalisés N-1	11 911 463	18 133 029	+ 6 221 566	+ 52,2 %
Autofinancement des reports de dépenses N-1	7 940 438	2 323 040	- 5 617 398	- 70,7 %
Reports de N-1	11 718 605	19 737 554	+ 8 018 949	+ 68,4 %
TOTAL INVESTISSEMENT	59 680 818	113 933 952	+ 54 253 134	+ 90,9 %

Budget Principal	BP 2007	BP 2008	Evolution 2008/2007	
			en euros	en %
FONCTIONNEMENT				
Fiscalité	91 813 605	93 442 841	+ 1 629 236	+ 1,8 %
<i>Impôts directs locaux</i>	61 430 115	63 462 299	+ 2 032 184	+ 3,3 %
Taxes sur l'électricité et sur les pylônes	1 808 100	1 600 000	- 208 100	- 11,5 %
Taxe de séjour	205 000	215 000	+ 10 000	+ 4,9 %
Taxe sur les jeux du casino	2 700 000	2 500 000	- 200 000	- 7,4 %
Droits d'occupation du domaine public	683 400	640 303	- 43 097	- 6,3 %
Droits de stationnement	3 673 000	3 997 200	+ 324 200	+ 8,8 %
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 085 000	2 764 604	- 320 396	- 10,4 %
Taxe sur emplacements publicitaires	125 000	125 000	0	0,0 %
Divers impôts et taxes (y compris taxe appareils automatiques en 2007)	67 000	7 700	- 59 300	- 88,5 %
<i>Sous-total fiscalité indirecte</i>	12 346 500	11 849 807	- 496 693	- 4,0 %
Attribution et compensation CAGB	16 631 940	16 631 940	0	0,0 %
Dotation de solidarité communautaire	1 405 050	1 498 795	+ 93 745	+ 6,7 %
<i>Sous-total fiscalité reversée</i>	18 036 990	18 130 735	+ 93 745	+ 0,5 %
Dotations de l'Etat	43 074 624	44 049 315	+ 974 691	+ 2,3 %
Dotation forfaitaire	30 098 768	30 418 982	+ 320 214	+ 1,1 %
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	4 455 900	5 497 000	+ 1 041 100	+ 23,4 %
Dotation Nationale de Péréquation	1 385 300	1 201 683	- 183 617	- 13,3 %
DGF permanents syndicaux	52 000	52 000	0	0,0 %
Dotation Spéciale Instituteurs	14 600	13 690	- 910	- 6,2 %
Dotation Générale de Décentralisation	1 160 944	1 158 328	- 2 616	- 0,2 %
Dotations fiscales (y compris pour droits de mutation et taxe appareils automatiques)	5 886 712	5 687 350	- 199 362	- 3,4 %
Dotation de recensement	20 400	20 282	- 118	- 0,6 %
Subventions et participations	6 130 998	8 221 780	+ 2 090 782	+ 34,1 %
Etat	852 160	982 173	+ 130 013	+ 15,3 %
Régions	153 645	153 196	- 449	- 0,3 %
Départements (dont FDTP)	902 196	829 155	- 73 041	- 8,1 %
Communes	65 683	45 000	- 20 683	- 31,5 %
Groupements de collectivités	151 352	156 196	+ 4 844	+ 3,2 %
CCAS	200 000	207 794	+ 7 794	+ 3,9 %
Budget communautaire (Europe)	18 000	16 000	- 2 000	- 11,1 %
Autres organismes	3 787 962	5 835 266	+ 2 047 304	+ 54,0 %
Autres recettes	11 775 011	13 007 207	+ 1 232 196	+ 10,5 %
Ventes de produits, prestations de services	9 097 997	9 471 895	+ 373 898	+ 4,1 %
Revenus des immeubles	1 103 128	1 031 870	- 71 258	- 6,5 %
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	874 500	752 300	- 122 200	- 14,0 %
Autres produits de gestion courante	447 065	672 636	+ 225 571	+ 50,5 %
Remboursements sur rémunération de personnel	164 291	178 461	+ 14 170	+ 8,6 %
Produits exceptionnels	61 000	873 045	+ 812 045	+ 1 331 %
Autres recettes de fonctionnement	27 030	27 000	- 30	- 0,1 %
Total propositions nouvelles	152 794 238	158 721 143	+ 5 926 905	+ 3,9 %
Reprise anticipée d'excédent	8 719 615	8 503 750	- 215 865	- 2,5 %
TOTAL FONCTIONNEMENT	161 513 853	167 224 893	+ 5 711 040	+ 3,5 %
TOTAL GENERAL (propositions nouvelles + excédent N-1)	189 624 165	195 930 222	+ 6 306 057	+ 3,3 %
TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1	221 194 671	281 158 845	+ 59 964 174	+ 27,1 %

BUDGET PRIMITIF 2008 - DEPENSES REELLES

Budget Principal	BP 2007	BP 2008	Evolution 2008/2007	
			en euros	en %
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement (chapitres 20 (sauf 204)-21-23)	30 914 107	37 098 531	+ 6 184 424	+ 20,0 %
Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	5 660 650	4 072 722	- 1 587 928	- 28,1 %
Dépenses imprévues	1 100 000	1 000 000	- 100 000	- 9,1 %
Autres dépenses d'investissement	1 127 210	0	- 1 127 210	- 100,0 %
Remboursement dette en capital	14 017 100	13 819 000	- 198 100	- 1,4 %
Total propositions nouvelles	52 819 067	55 990 253	+ 3 171 186	+ 6,0 %
Gestion active de la dette	0	45 035 000	+ 45 035 000	+ 100,0 %
Autofinancement des investissements réalisés n-1	11 911 463	18 133 029	+ 6 221 566	+ 52,2 %
Reports de crédits n-1	19 659 043	22 060 594	+ 2 401 551	+ 12,2 %
TOTAL INVESTISSEMENT	84 389 573	141 218 876	+ 56 829 303	+ 67,3 %
FONCTIONNEMENT				
Personnel	78 498 506	80 700 477	+ 2 201 971	+ 2,8 %
Rémunérations et charges du personnel permanent géré par la Direction des Ressources Humaines	75 330 505	77 564 000	+ 2 233 495	+ 3,0 %
Rémunération et charges du personnel vacataire géré par les services	3 168 001	3 136 477	- 31 524	- 1,0 %
Intérêts et charges financières	3 817 000	3 433 000	- 384 000	- 10,1 %
Subventions	19 242 787	20 201 811	+ 959 024	+ 5,0 %
Subventions de fonctionnement au CCAS	9 160 000	9 321 400	+ 161 400	+ 1,8 %
Subventions de fonctionnement (hors CCAS)	10 082 787	10 880 411	+ 797 624	+ 7,9 %
Dépenses à évolution constante	15 261 752	15 310 227	+ 48 475	+ 0,3 %
Contingents et participations obligatoires	964 222	969 431	+ 5 209	+ 0,5 %
Déficit du budget des forêts	432 147	429 386	- 2 761	- 0,6 %
Pertes sur créances irrécouvrables	150 000	150 000	0	0,0 %
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	152 000	152 000	0	0,0 %
Reversement et restitution sur impôts et taxes	265 000	273 240	+ 8 240	+ 3,1 %
Titres annulés	200 000	200 000	0	0,0 %
Dépenses imprévues	1 000 000	1 100 000	+ 100 000	+ 10,0 %
Impôts, taxes et versements assimilés	664 289	661 945	- 2 344	- 0,4 %
Contrats de service public	1 527 720	1 540 481	+ 12 761	+ 0,8 %
Energie (chauffage, éclairage)	4 401 000	4 091 994	- 309 006	- 7,0 %
Carburants	544 000	571 200	+ 27 200	+ 5,0 %
Crédit bail immobilier	850 000	925 000	+ 75 000	+ 8,8 %
Loyers et charges locatives	1 354 054	1 411 035	+ 56 981	+ 4,2 %
Eau et assainissement des bâtiments	652 590	676 000	+ 23 410	+ 3,6 %
Cotisations municipales	302 797	314 132	+ 11 335	+ 3,7 %
Assurances	841 770	871 450	+ 29 680	+ 3,5 %
Affranchissements	354 730	354 856	+ 126	+ 0,0 %
Télécommunications	490 100	490 000	- 100	- 0,0 %
Autres	115 333	128 077	+ 12 744	+ 11,0 %

Budget Principal	BP 2007	BP 2008	Evolution 2008/2007	
			en euros	en %
FONCTIONNEMENT				
Crédits d'exploitation	19 160 133	19 204 367	+ 44 234	+ 0,2 %
Alimentation	1 097 208	1 198 118	+ 100 910	+ 9,2 %
Fournitures d'atelier et de voirie	3 019 973	2 925 460	- 94 513	- 3,1 %
Prestations de service	5 043 449	4 783 734	- 259 715	- 5,1 %
Travaux et réparations	2 897 859	2 956 498	+ 58 639	+ 2,0 %
Crédits des services	7 101 644	7 340 557	+ 238 913	+ 3,4 %
Autres dépenses de fonctionnement	751 835	949 397	+ 197 562	+ 26,3 %
Charges exceptionnelles (comptes 67x sauf 673)	73 085	140 690	+ 67 605	+ 92,5 %
TOTAL FONCTIONNEMENT	136 805 098	139 939 969	+ 3 134 871	+ 2,3 %
TOTAL GENERAL propositions nouvelles	189 624 165	195 930 222	+ 6 306 057	+ 3,3 %
TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1	221 194 671	281 158 845	+ 59 964 174	+ 27,1 %

2.2. Données chiffrées et analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution générale du fonctionnement, de l'épargne brute et du financement des investissements.

Propositions nouvelles en M€	BP 2006	BP 2007	BP 2008
FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles avec excédent reporté (1)	157,54	161,51	167,22
<i>N / N-1 en % + 1,8</i>		+ 2,5	+ 3,5
Dépenses réelles (2)	132,62	136,80	139,94
<i>N / N-1 en % + 3,4</i>		+ 3,2	+ 2,3 %
Epargne brute = 1 - 2	24,92	24,71	27,28
<i>N / N-1 en % - 6,1</i>		- 0,8	+ 10,4
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles hors dette	35,58	38,80	42,17
<i>N / N-1 en % - 9,2</i>		+ 9,1	+ 8,7
Dépenses d'équipement	30,28	32,01	38,10
<i>N / N-1 en % - 8,6</i>		+ 5,7	+ 19,1
Subventions d'équipement	5,30	5,66	4,07
<i>N / N-1 en % - 12,4</i>		+ 6,7	- 28,1
Autres dépenses	0,0	1,13	0,0
Financement des dépenses (3)	35,58	38,80	42,17
Epargne brute	24,92	24,71	27,28
Autres recettes d'investissement	9,17	9,86	8,31
<i>N / N-1 en % - 9,6</i>		+ 7,3	- 15,8
Flux net de dette	1,49	4,23	6,58
<i>Emprunt nouveau (4)</i>	16,30	18,25	20,40
<i>Remboursement dette en capital</i>	14,81	14,02	13,82
Financement des dépenses par emprunt = 4/3	45,8 %	47,0 %	48,4 %
ENDETTEMENT			
Encours de dette au 1er janvier	108,09	104,06	103,72
<i>N / N-1 en % - 0,1</i>		- 3,7	- 0,3

Trois évolutions principales peuvent être observées dans la structure du financement de ce budget primitif :

- **Fin de l'«effet de ciseau»**

La croissance des dépenses de fonctionnement est nettement ralentie puisqu'elles n'évoluent que de 2,3 % soit un point de moins que les deux exercices précédents.

La présence de certaines rentrées exceptionnelles, comme l'indemnisation du contentieux passeports / CNI, n'explique pas entièrement la forte avancée des recettes qui retrouvent une croissance supérieure à celle des dépenses, supprimant ainsi l'«effet de ciseau» observé au cours des deux exercices précédents.

L'épargne brute est donc en forte hausse et finance une grande partie de la progression de l'investissement.

- **Des dépenses d'investissement plus dynamiques**

Pour la deuxième année consécutive, les dépenses hors dette sont en progression de 9 % pour dépasser 42 M€ en 2008.

En 2008, la totalité de cette somme est consacrée à l'équipement brut, direct ou indirect, qui progresse de 12 %.

Alors que les premières études annoncent un ralentissement pour les grandes villes, tendance traditionnellement liée au cycle électoral, l'investissement bisontin ne fait pas de pause et le BP 2008 continue sur la lancée des excellents résultats enregistrés en 2007.

- **Un volume d'emprunt adapté**

Les 3,37 M€ supplémentaires de dépenses d'équipement sont financés par :

- un supplément d'épargne brute de 2,57 M€
- une perte d'autres recettes de 1,55 M€
- pour pallier cette faiblesse, un flux net de dette positif de 2,35 M€.

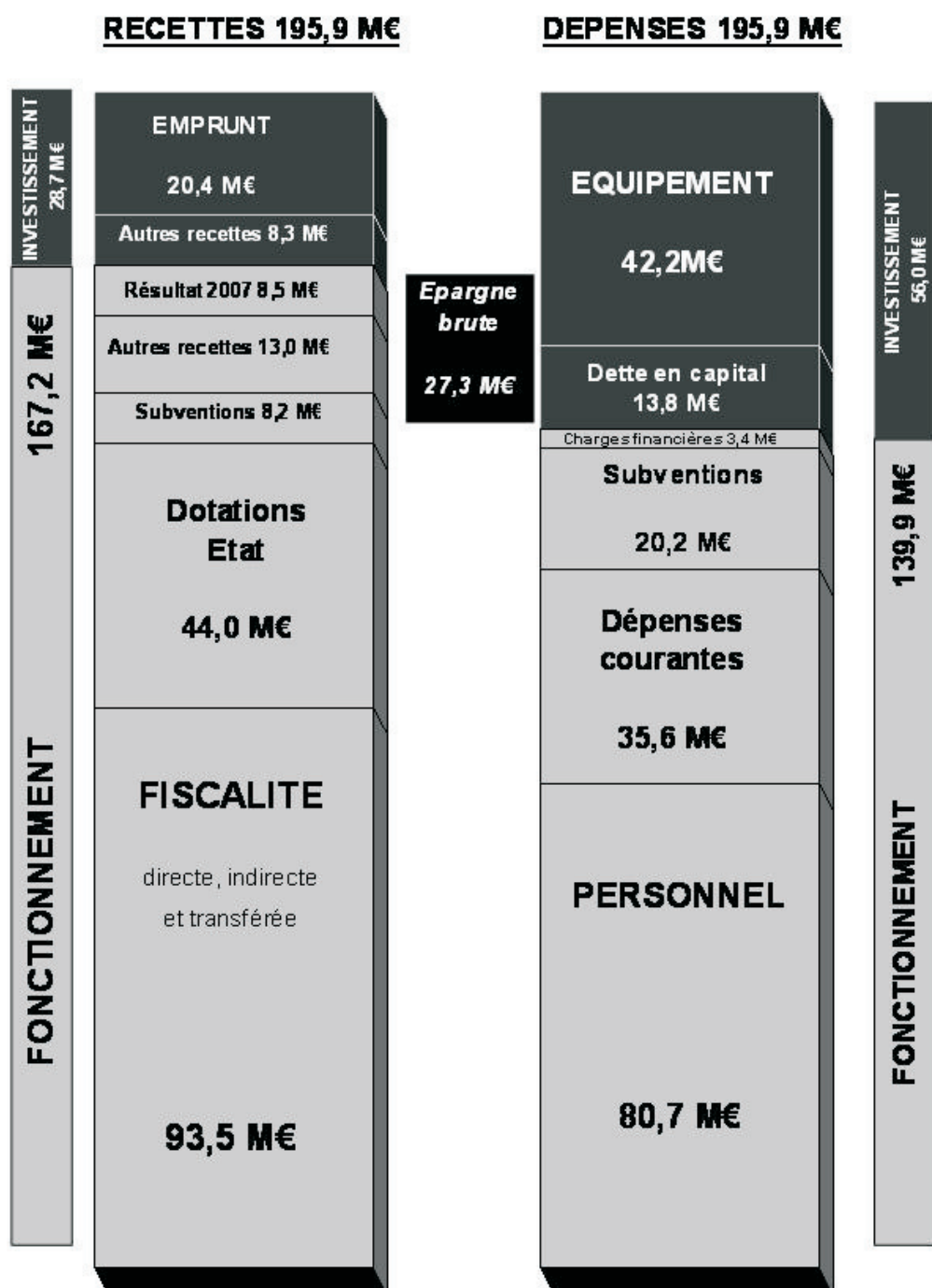
Même augmenté, l'emprunt nouveau (20,4 M€) continue de financer moins de 50 % des dépenses hors dette.

Il est d'autant plus conforme à nos capacités de financement que notre encours de dette est actuellement relativement faible, après une diminution constante depuis 2002.

2.3. Structure du BP 2008 et présentation par sections

Le graphique ci-dessous présente les principaux postes de dépenses et de recettes du budget principal 2008 et la part du financement de l'investissement assurée par l'épargne brute.

Budget Principal - Répartition par nature (propositions nouvelles + excédent)

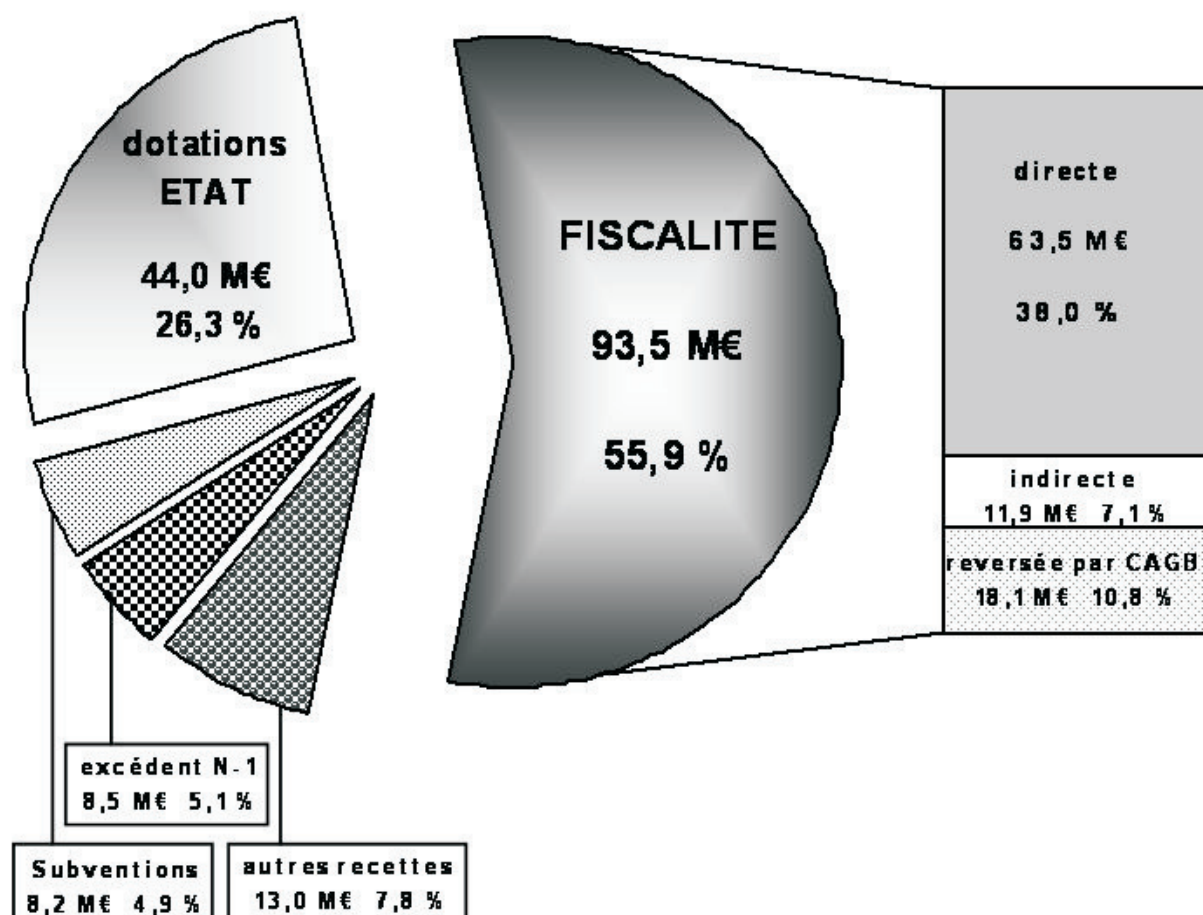


A - La section de fonctionnement

• Les recettes

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

167,2 M€



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 167,2 M€ et affichent une hausse de 3,5 %, supérieure à celle enregistrée au budget primitif 2007 (+ 2,5 %).

5,7 M€ de recettes supplémentaires sont ainsi attendus cette année qui se répartissent comme suit :

- **2,0 M€ de produit des impôts directs locaux** en hausse de 3,3 %, nettement supérieure à celle de l'an dernier et entièrement assise sur la progression des bases puisque **les taux ne sont pas augmentés** ;

- A l'opposé, **la fiscalité indirecte s'essouffle** (- 0,5 M€) avec l'affaiblissement des taxes sur l'électricité et sur les jeux de casino et des droits de mutation, lié au ralentissement attendu du marché immobilier. La nette amélioration des droits de stationnement ne compense que partiellement ces évolutions contraires ;

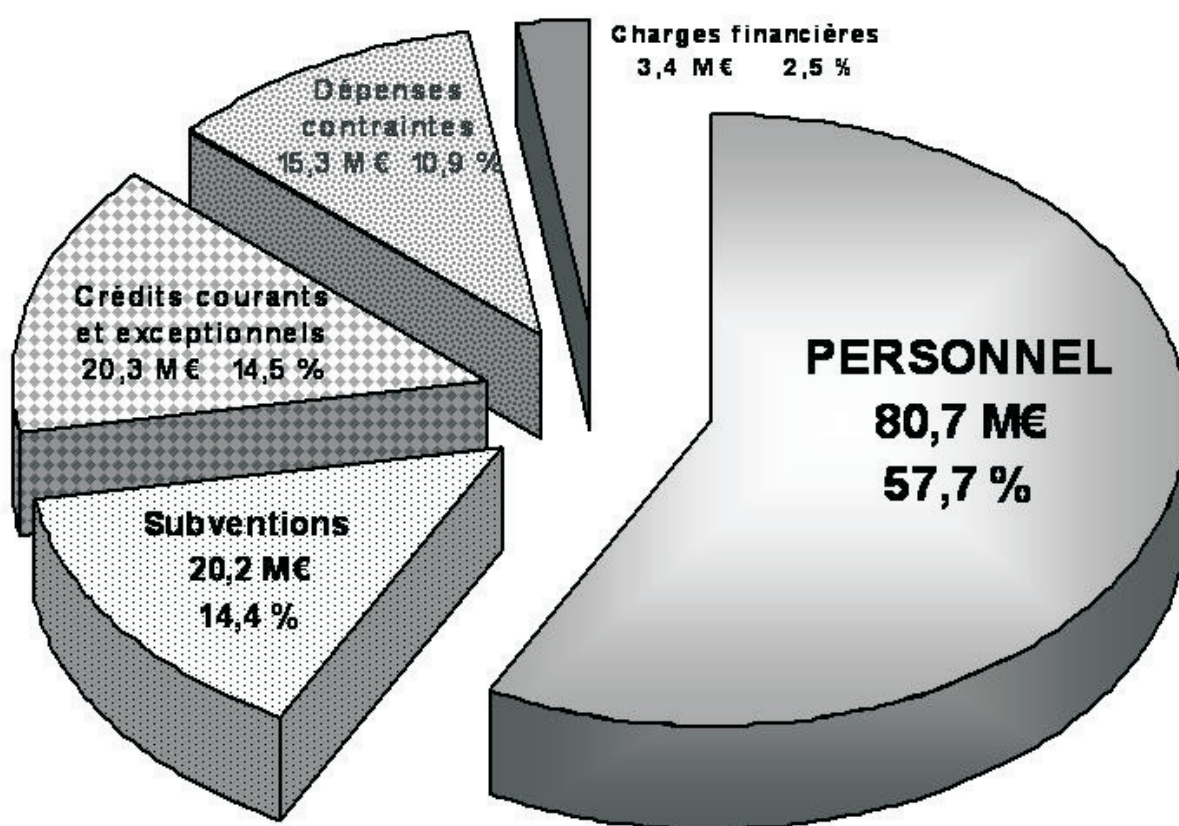
- Sans nouveaux transferts de compétence, **la fiscalité reversée par la CAGB est plutôt stable** (+ 0,1 M€)

- **Les dotations de l'Etat sont en progression très ralentie** (+ 1,0 M€). Si la hausse de BP à BP est de 2,3 %, elle n'est que de 0,8 % entre les encaissements 2007 et le BP 2008, soit la moitié seulement de l'inflation prévisionnelle. L'avancée rapide de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est annihilée par la stagnation de la dotation forfaitaire, calculée par rapport à une enveloppe normée qui n'est plus indexée sur la croissance et dont la part garantie est figée, et par le nouveau et fort recul de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, promise à une très prochaine disparition ;

- 2,1 M€ en provenance des **subventions** dont la très grande majorité provient de régularisations de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du contrat enfance jeunesse ;

- 1,0 M€ d'**autres recettes** dont - 0,2 M€ d'excédent reporté, + 0,4 M€ de produits de services, + 0,5 M€ d'indemnisation de l'Etat au titre du contentieux passeports / cartes d'identités et + 0,2 M€ en provenance d'un legs.

• Les dépenses

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**139,9 M€**

Elles s'élèvent à 139,9 M€ et affichent une hausse de 2,3 %, très ralentie par rapport à celle du BP 2007 (3,2 %) mais aussi très inférieure à celle des recettes de l'exercice (+ 3,5 %) : c'est une première étape car **le renforcement de notre maîtrise des dépenses de fonctionnement sera l'un des enjeux financiers forts de ce mandat** si Besançon, comme les autres collectivités locales, veut conserver ses marges de manoeuvre financières tout en limitant la pression fiscale.

- **La vigilance devra spécialement porter sur le personnel, 58 % des frais de fonctionnement** : avec une hausse de 3 %, ce poste progresse de 2,2 M€ et absorbe à lui seul 70 % de l'augmentation des dépenses de fonctionnement ;

- **Les charges financières connaissent une nouvelle baisse de 10 %** grâce à la diminution et à la restructuration de notre encours de dette qui permettront d'amortir la hausse attendue des taux ;

- Après + 8,2 % en 2007, **les subventions hors CCAS font un nouveau bond en avant de + 7,9 %** : en deux ans, c'est plus de 1,5 M€ supplémentaires qui ont été inscrits en faveur de l'ensemble des associations et, à travers elles, des Bisontines et des Bisontins qui bénéficient de leurs nombreuses interventions. **La subvention au CCAS**, soutien privilégié des populations défavorisées, sera augmentée de 1,8 % ;

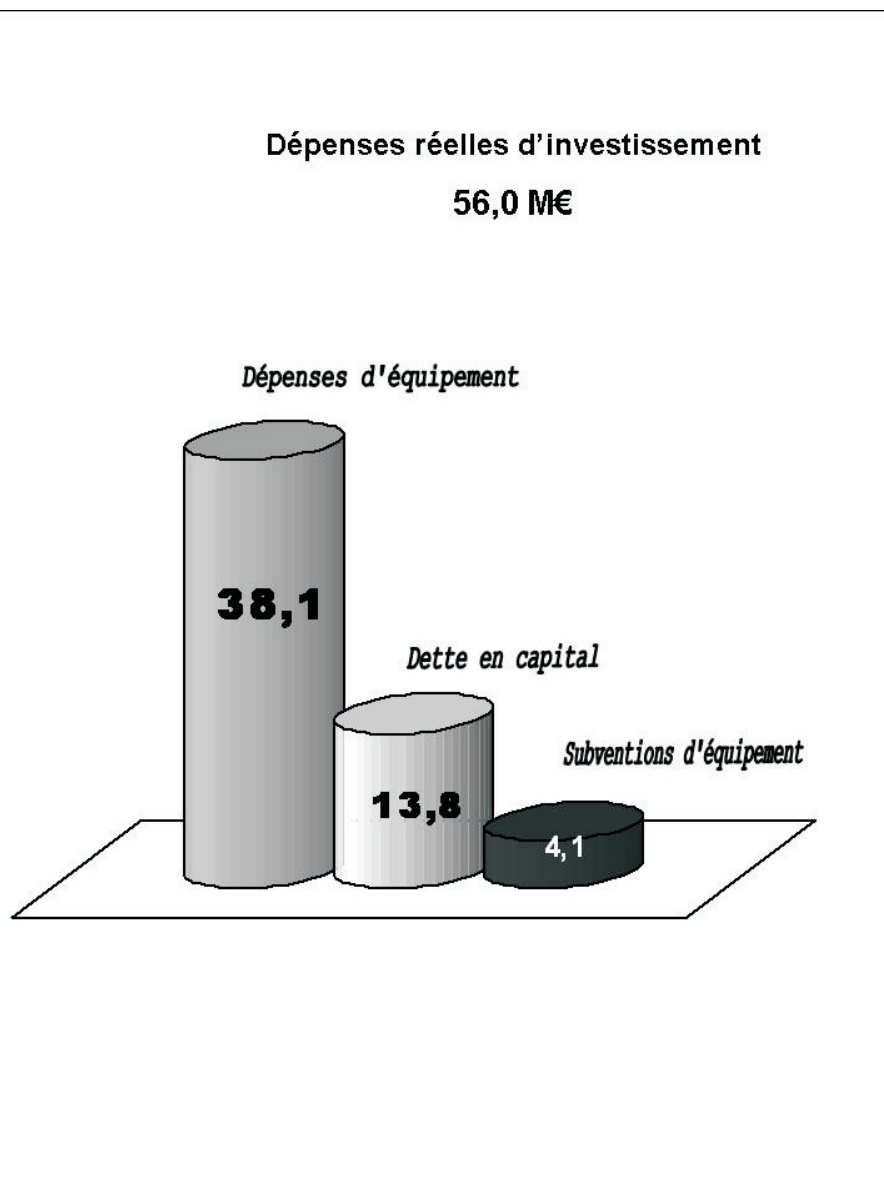
- Hors provision pour dépenses imprévues, **les dépenses à évolution contrainte sont en baisse de 0,4 %** dont le levier principal est le **fort recul des crédits de l'énergie (- 7 %)** ;

- Si l'on excepte les charges exceptionnelles, **l'ensemble des crédits courants connaît une hausse limitée à 1,2 %**, inférieure à l'inflation : si l'alimentation subit de plein fouet l'envolée des marchés mondiaux, les efforts importants accomplis sur d'autres postes comme les prestations de service permettent à nouveau de maîtriser l'évolution de cet ensemble de 20 M€.

B - La section d'investissement

Les opérations inscrites au PPI pour 2008 et les années suivantes sont détaillées par la suite.

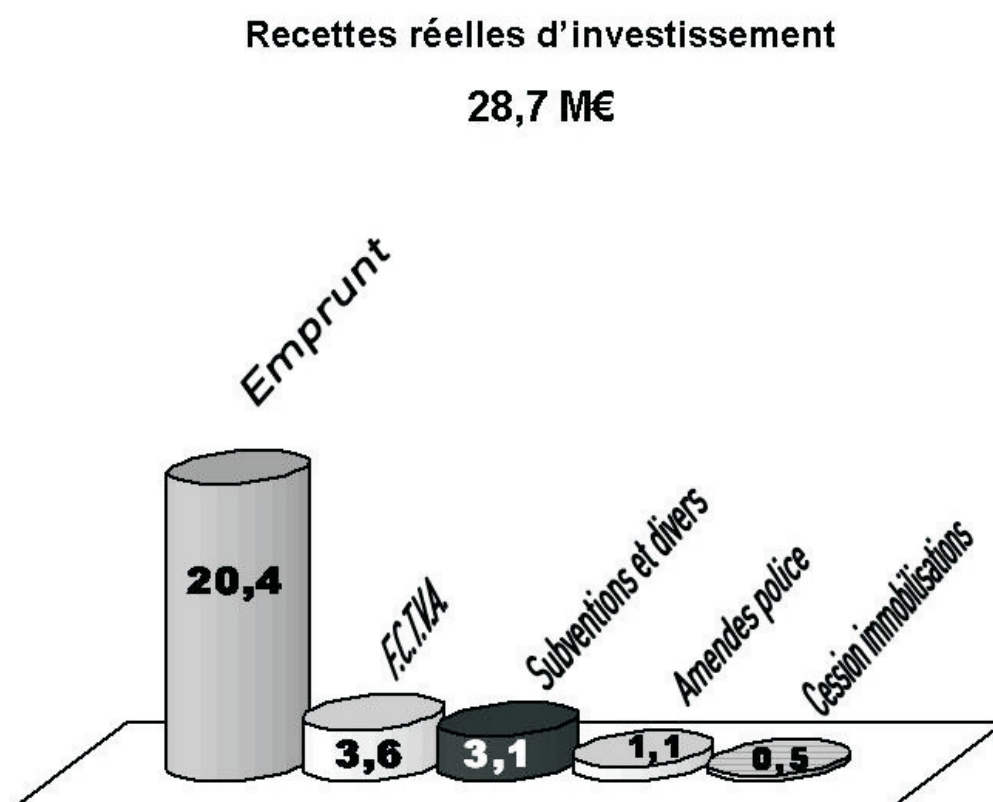
Il est cependant nécessaire d'analyser brièvement l'évolution globale de la section d'investissement.

• Les dépenses

• Avec 42,2 M€, **dépenses et subventions d'équipement progressent de 12 % et de 4,5 M€**. Ce volume conséquent, qui fait suite aux 40 M€ réalisés en 2007, démontre, s'il en était encore besoin, que notre ambitieux programme de développement pour Besançon se réalise ;

• **L'annuité de dette en capital connaît une baisse de 1,4 %**, pour la troisième année consécutive : sécurisation de notre encours et renégociation des contrats existants (8,4 M€ encore en 2008) permettent aujourd'hui d'optimiser la charge de l'emprunt dans un environnement financier pourtant plus instable et moins favorable.

• Les recettes



• **Trois recettes importantes accusent un recul de 2,80 M€** : attendu pour le FCTVA, qui subit la baisse des investissements 2006, et les cessions d'immobilisations, par définition irrégulières ; moins prévisible et plus inquiétant pour le produit des amendes de police, en recul de 26 % après une régularisation anticipée décidée unilatéralement par l'Etat ;

- A l'opposé, **deux autres postes sont en progression de 1,25 M€** : les subventions d'équipement (+ 0,84 M€) et les autres recettes (+ 0,40 M€ dont 0,30 M€ de remboursement d'une avance par la SEDD) ;

- L'équilibre de la section nécessite ainsi **un recours à l'emprunt de 20,4 M€**, supérieur de 2,15 M€ à celui de 2007 mais qui finance moins de la moitié du volume supplémentaire d'équipement brut de 4,5 M€ décrit plus haut et reste pleinement compatible avec nos capacités financières.

V - Les principaux postes du BP 2008

1. La fiscalité directe

Le produit fiscal perçu par la Ville résulte de l'application d'un taux à une base imposable (déduction faite des abattements) et dépend donc très étroitement de l'évolution de ces deux paramètres.

Malgré une revalorisation forfaitaire inférieure aux précédentes (+ 1,6 % / + 1,8 %), l'évolution globale des bases imposables permet au produit attendu de connaître une croissance plus soutenue malgré la non augmentation des taux.

• Rehaussement des bases de taxe d'habitation

Bases imposables En M€	Notifiées 2006	Réelles 2006	Notifiées 2007	Réelles 2007	Notifiées 2008
Taxe d'habitation	140,2	137,6	141,2	142,8	146,9
Evolution globale / réel N-1	+ 2,8 %	+ 0,9 %	+ 2,6 %	+ 3,8 %	+ 2,9 %
<i>Revalorisation forfaitaire</i>	+ 1,8 %	+ 1,8 %	+ 1,8 %	+ 1,8 %	+ 1,6 %
Evolution physique / réel N-1	+ 1,0 %	- 0,9 %	+ 0,8 %	+ 2,0 %	+ 1,3 %
Foncier bâti	121,5	122,0	125,3	125,7	129,4
Evolution globale / réel N-1	+ 3,2 %	+ 3,6 %	+ 2,7 %	+ 3,0 %	+ 2,9 %
<i>Revalorisation forfaitaire</i>	+ 1,8 %	+ 1,8 %	+ 1,8 %	+ 1,8 %	+ 1,6 %
Evolution physique / réel N-1	+ 1,4 %	+ 1,8 %	+ 0,9 %	+ 1,2 %	+ 1,3 %

L'année 2006 avait été marquée par une évolution physique négative (- 0,9 %) **des bases d'imposition définitives de la taxe d'habitation**.

Le travail partenarial avec la Direction des services fiscaux aura permis de combler ce retard, la progression physique des bases réelles 2007 s'établissant en effet à + 2 %.

Cette remise à niveau influe positivement sur les bases notifiées pour 2008 qui augmentent globalement de 2,9 % et de 1,3 % physiquement.

Les bases de foncier bâti ont connu une progression moins irrégulière qui se poursuit en 2008 avec une hausse globale de 2,9 % et physique de 1,3 %.

Les valeurs locatives imposables bénéficient de certains **abattements**, décidés par la Ville et non compensés par l'Etat :

- abattement général à la base et abattement pour charges de famille sur la taxe d'habitation ;
- exonération du foncier bâti pendant 2 ans pour les immeubles d'habitation financés au moyen de prêts aidés par l'Etat ;

• **Des taux communaux inchangés pour la troisième fois en quatre ans**

L'orientation favorable du budget de fonctionnement, et notamment le rythme de progression ralenti des dépenses, permet cette année encore de maintenir les taux d'imposition au même niveau.

C'était déjà le cas en 2005 et 2007 : en quatre ans, les taux communaux n'auront été augmentés que de 0,7 % correspondant à la hausse modérée de 2006 : notre volonté annoncée de modérer la pression fiscale est clairement et concrètement vérifiable.

Le tableau ci-dessous montre d'ailleurs que la part Ville a diminué dans la cotisation globale versée par le contribuable bisontin entre 2001 et 2007.

Cotisation	T. habitation 2001	T. habitation 2007	Foncier bâti 2001	Foncier bâti 2007
Ville	76,12	73,57	65,99	62,74
Département	23,88	26,43	25,17	27,22
Région	-	-	8,84	10,04
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Le produit fiscal attendu pour 2008 s'élève à 63,46 M€, supérieur de 3,7 % au produit notifié 2007 et de 2,9 % au produit réellement perçu l'an dernier, réparti comme suit :

Taxe d'habitation	32,41 M€
Taxe sur le foncier bâti	30,96 M€
Taxe sur le foncier non bâti	0,09 M€
Total	63,46 M€

A ce produit fiscal viennent s'ajouter **5,62 M€ d'allocations versées par l'Etat** pour compenser les pertes de recettes générées par les dégrèvements et exonérations décidées par le Législateur : 2,37 M€ pour la taxe d'habitation, 1,30 M€ pour les taxes foncières et 1,95 M€ pour la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP).

Variable d'ajustement du pacte de stabilité, la DCTP subit une nouvelle et importante baisse de 17 % qui occasionne une perte de 406 K€ pour la Ville.

• **La fiscalité reversée par la CAGB**

Sans nouveau transfert de compétence en 2008, **l'attribution de compensation est stable à 16 631 940 €**. Rappelons qu'elle est égale à la différence entre les recettes transférées par la Ville (produit et compensations de la taxe professionnelle perçus par la Ville en 2000, déduction faite du produit des taxes ménages perçu par le District en 2000) et les charges transférées.

La **dotation de solidarité communautaire** bénéficie de la progression de son volet «solidarité économique» pour afficher un gain de 94 K€ et s'établir à 1 498 795 €.

2. Les dotations de l'Etat

□ Le nouveau contrat de stabilité

Il remplace le contrat de croissance et de solidarité à compter de 2008.

L'indexation de l'«enveloppe normée» sur la moitié de la croissance est supprimée pour n'être plus établie que sur la seule inflation : sa progression est réduite à 1,6 % (au lieu de 2,7 % si le contrat précédent avait été maintenu).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) conserve en principe la double indexation mais est pénalisée par la régularisation négative de la DGF 2006 qui limite son augmentation à 2,08 %.

A l'intérieur de cette enveloppe globale de plus en plus contrainte, les autres composantes connaissent une évolution globale très ralentie.

Besançon subit en outre une nouvelle restriction avec le gel de la part garantie de la dotation forfaitaire qui occasionne une perte supplémentaire de 77 K€.

Finalement, nos dotations sous enveloppe ne progressent que de 0,8 %.

En €	CA 2007	BP 2008	Ecart
Dotation forfaitaire	30 171 113	30 418 982	+ 0,8 %
Dotation Solidarité Urbaine et Cohésion Sociale	4 997 267	5 497 000	+ 10,0 %
Dotation Nationale de Péréquation	1 247 683	1 201 683	- 3,7 %
DGF permanents syndicaux	51 068	52 000	+ 1,8 %
Dotation spéciale instituteurs (DSI)	16 026	13 690	- 14,6 %
Dotation Générale de Décentralisation	1 150 302	1 158 328	+ 0,7 %
Dotation Compensation Taxe Professionnelle	2 359 479	1 953 434	- 17,2 %
TOTAL	39 992 938	40 295 117	+ 0,8 %

Le manque à gagner par rapport à l'indexation sur l'inflation annoncée au départ atteint ainsi 440 000 € en 2008. On peut légitimement penser que ce ne sont que les prémices de restrictions plus importantes à compter de 2009.

La dotation globale de fonctionnement comprend deux parts :

- **la dotation forfaitaire** (30,4 M€) pour laquelle le Comité des Finances Locales détermine annuellement l'évolution des différentes composantes. En 2008 :

- 75 % du taux de progression de la DGF pour la dotation de base et la dotation de superficie ;
- 50 % du même taux pour la compensation des baisses de DCTP entre 1998 et 2001 ;
- en principe, 25 % de ce taux pour la progression de la part garantie. Mais **Besançon ne bénéficiera pas de cette revalorisation en 2008**, sa dotation par habitant étant supérieure de plus d'1,5 fois à la moyenne nationale en 2007.

- **la dotation d'aménagement** comprend la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale (non perçue par la Ville) et la dotation nationale de péréquation.

- L'enveloppe nationale de la **dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale** ne devrait augmenter que d'environ 10 % cette année ;

- **La dotation nationale de péréquation** baisse de 4 %, de nouvelles communes y étant éligibles sans que l'enveloppe nationale ne soit augmentée ;

• la DGF permanents syndicaux se maintient à 52 000 € alors que la Dotation Spéciale Instituteurs, basée sur le nombre d'instituteurs bénéficiaires d'un logement de fonction, poursuit son érosion (13 690 €) ;

• **les volets** hygiène/santé et urbanisme de la **Dotations Générale de Décentralisation** sont évalués respectivement à 1 121 853 € et 14 000 €. La DGD bibliothèques, dont la disparition était déjà programmée, est perçue pour la dernière année ;

• **la Dotation Compensatrice de Taxe Professionnelle, variable d'ajustement du contrat de stabilité, baisse de 17 % et vit sans doute l'une de ses dernières années.**

Les dotations hors du contrat de stabilité et hors subventions

• le **Fonds de Compensation pour la TVA**, calculé par rapport aux dépenses d'investissement de la pénultième année, est estimé à 3 600 000 € ;

• **le produit des amendes de police est évalué à 1 071 000 € et en baisse de 23 % par rapport à la recette perçue en 2007, soit une perte de 313 000 €.**

3. La dette

La situation de la dette au 1^{er} janvier 2008

L'encours de dette enregistre une nouvelle baisse à 103,7 M€ contre 104,1 M€ un an plus tôt, la dette en capital remboursée en 2007 (13,8 M€) étant supérieur à l'emprunt nouveau mobilisé la même année (13,4 M€).

L'encours de dette aura été réduit de 6,2 M€ depuis 2002 (109,9 M€).

47 % sont positionnés sur taux fixes et 53 % sur taux flottants contre respectivement 54 % et 46 % il y a un an : cette inversion correspond à une augmentation du stock de produits «revolving» qui peuvent être temporairement remboursés, sans paiement d'intérêts, en cas de trésorerie excédentaire et générer ainsi des gains financiers.

Le taux d'intérêt moyen prévisionnel de notre dette peut ainsi être abaissé de 3,71 % au BP 2007 à 3,19 % cette année.

La durée résiduelle moyenne de la dette reste stable à 10 ans et 2 mois.

La gestion active de dette est pour la première fois inscrite au budget primitif 2008, équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 45 M€, alors qu'elle l'était précédemment en décision modificative.

Outre 36,6 M€ d'encours «revolving» déjà évoqué, **8,4 M€ permettront de renégocier cinq emprunts** existants dont le profil financier peut être amélioré.

Les dépenses afférentes à la dette dans le BP 2008

En investissement, les crédits prévus au chapitre 16 :

• **le remboursement du capital est à nouveau réduit** de 13,8 M€ en 2007 à 13,6 M€ ;

• une provision pour contrats signés en cours d'exercice est prévue à hauteur de 225 000 €.

En fonctionnement, les crédits prévus au chapitre 66 :

- **les intérêts de la dette diminuent légèrement** à 3,3 M€ (3,4 M€ en 2007), la réduction de l'encours permettant de contrebalancer la hausse des taux ;

- les frais de ligne de trésorerie sont provisionnés à 200 000 € ;

- les intérêts courus non échus (ICNE) sont inscrits à hauteur du solde entre les ICNE de N et ceux de N-1 (- 67 000 €).

4. Les dépenses de personnel

Pour les crédits gérés directement par la Direction des Ressources Humaines, le budget primitif (BP) 2008 est en hausse de 2,9 % par rapport au BP 2007.

Les explications suivantes peuvent être apportées :

4.1. Rémunérations et charges

Principales mesures intervenant en 2008 :

- augmentation du traitement de 0,5 % au 1^{er} mars 2008 et de 0,3 % au 1^{er} octobre 2008 : coût : 310 000 €

- relèvement de la cotisation FNAL (aide au logement) de 0,2 % : 90 000 €. Il s'agit d'une décision unilatérale de l'Etat en cours d'année 2007.

- report en 2008 (pour partie) de deux dispositifs afférents à 2007 (94 000 €) :

- . **bonification indemnitaire de sommet de grade**

- . indemnité pour congés non pris

- mesures intervenant en 2008 mais dont les modalités d'application ne sont pas encore connues (ces dispositions donnent lieu à provisionnement au BP) :

- . bonification indemnitaire de sommet de grade (2008)

- . monétisation des Comptes-Epargne-Temps (CET) (il s'agit de l'indemnisation, sous une forme à déterminer, au maximum de la moitié du nombre de jours figurant sur les CET au 31 décembre 2008)

- refonte des échelles de rémunération des cadres d'emplois de catégorie C à compter du 1^{er} octobre 2008 (de 1 à 4 points)

- dispositif de garantie du traitement indiciaire (mesure intervenant tous les 4 ans et applicable en 2008) (différence entre l'évolution du Traitement indiciaire brut sur une période de 4 ans et celle de l'indice des prix à la consommation sur une même période)

- attribution de la NBI aux agents de la Police Municipale : 73 000 €

- participation aux fluides du CIB (20 000 €)

A ces différentes mesures, dont certaines étaient anticipées par la Ville et d'autres restent à appréhender (en raison d'annonces gouvernementales, sans concertation avec les associations d'élus locaux), il faut ajouter :

- le coût du GVT (de l'ordre de 760 000 €)

- mais également l'impact sur 2008 du différentiel du nombre d'agents entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007, différence résultant essentiellement :

- . de reports de recrutements de l'année 2006 en 2007
- . des besoins de «tuilage», pour certains emplois, entre agents recrutés et agents sortants (continuité du service)
- . du maintien en fonction, et donc de la rémunération, des agents partant en retraite, afin de rétribuer les périodes de congés accumulées dans les CET.

4.2. Formation

Les crédits affectés à la formation du personnel, qui avaient été augmentés de 70 000 € en 2007, sont de nouveau majorés de 40 000 € au BP 2008.

4.3. Recettes imputables aux Ressources Humaines

Après une diminution en 2007 due à la fin des dispositifs des Congés de Fin d'Activité et à la baisse du nombre d'agents en Cessation Progressive d'Activité, les recettes 2008 sont en hausse en raison notamment d'une facturation en augmentation de personnels mis à disposition (Programme de Réussite Scolaire essentiellement).

Toutefois cette hausse sera vraisemblablement limitée par la diminution en 2008 du nombre d'emplois aidés [CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi) et CA (contrats d'avenir)] et donc des recettes correspondantes (aides de l'Etat), conséquence du non renouvellement de la possibilité pour la Ville de s'affilier au régime ASSEDIC pour ces seuls emplois d'insertion et donc de l'obligation d'assurer elle-même la charge de l'indemnisation de la perte d'emploi de ceux-ci.

5. Le programme d'investissements

L'effort d'investissement direct de la Ville au BP 2008 manifeste l'ambition du programme municipal : il se monte en effet à 38,1 M€, contre 32 M€ en 2007 et 30,3 M€ au BP 2006. Il se répartit entre 12,4 M€ de tranches annuelles, 24,6 M€ d'opérations individualisées, avec une réserve de 1,1 M€ de dépenses imprévues.

Quant aux investissements indirects (c'est-à-dire les participations versées par la Ville pour des aménagements ou équipements dont elle n'est pas maître d'ouvrage), ils s'élèvent à 4,1 M€ (5,7 M€ en 2007).

Ainsi, en 2008, ce sont au total plus de 42 M€ que la Ville consacrera à l'investissement.

5.1. Les tranches annuelles

Les tranches annuelles, qui concernent de «petits travaux», n'en sont pas moins essentielles puisqu'elles correspondent essentiellement à des dépenses de proximité, visant à améliorer la vie quotidienne des Bisontins : entretien et réfection de la voirie et de l'éclairage public, des espaces verts et sportifs, des aires de jeux, acquisition de matériel et de mobilier scolaire, mise en sécurité et réhabilitation du patrimoine bâti de la collectivité (écoles, crèches, équipements sportifs, locaux associatifs, culturels...), travaux de maîtrise énergétique dans les bâtiment communaux.

En 2008, la Ville de Besançon consacrera 12,4 M€ à ces tranches annuelles, qui se déclinent comme suit :

Montants	
Acquisitions terrains/alignement voirie	104 K€
Energie	1 349 K€
Espaces sportifs	153 K€
Espaces verts	665 K€
Informatique et téléphonie	872 K€
Matériel et mobilier des autres activités	826 K€
Domaine culturel : matériel, restaurations, acquisitions d'oeuvres d'art	371 K€
Matériel et mobilier des services	153 K€
Parc Auto	982 K€
Patrimoine bâti	4 004 K€
Voirie et éclairage public	2 964 K€

Entre 2001 et 2008, les tranches annuelles seront ainsi passées de 7,6 M€ à 12,4 M€, avec un effort supplémentaire exceptionnel en 2007, soit une augmentation de près de 65 %.

Les tranches annuelles donnent lieu à des délibérations spécifiques détaillant les programmes de travaux prévus en 2008.

5.2. Les opérations individualisées et les subventions d'équipement

En 2008, 28,7 M€ seront consacrés par la Ville à la réalisation des grands projets d'équipements et d'aménagements urbains, dans le cadre de la mise en oeuvre de notre Plan Pluriannuel d'Investissements.

2008 sera d'abord placée sous le signe de la continuité puisqu'elle verra la poursuite et l'achèvement de travaux engagés précédemment, mais elle sera aussi résolument tournée vers l'avenir avec le démarrage de grandes opérations d'envergure, qui marqueront profondément le visage de Besançon pour les prochaines années.

Si 2007 a été riche en réalisations, avec notamment l'ouverture du Centre Nelson Mandela à Planoise, du Centre Martin Luther King à Clairs-Soleils, celle de la salle de quartier de Montrapon, la rénovation de la place Pasteur, la nouvelle Maison des Syndicats, **l'année 2008 verra également l'aboutissement de nombreux projets.**

C'est le cas de la restructuration des Bains Douches de la Madeleine (356 K€ au BP 2008), de la rénovation de la salle David à Battant (305 K€), de la nouvelle maison de quartier aux Montboucons (660 K€), de la rénovation du Centre International de Séjour (1 816 K€).

En 2008, les ambitieux Programmes de Rénovation Urbaine se poursuivront, avec notamment l'achèvement de l'extension de la bibliothèque à Clairs-Soleils (472 K€ au BP 2008) et, sur le quartier de Planoise, la restructuration du parc urbain (685 K€), la restructuration du marché des Epoisses (400 K€), l'aménagement d'une liaison entre le centre Nelson Mandela et la rue de Cologne (300 K€) et le

lancement de la traversée du boulevard Allende (168 K€). Au total, ce sont près de 5 M€ que la Ville consacrera aux deux PRU en 2008.

De nombreux projets seront également lancés dès 2008 : ainsi, cette année verra le démarrage opérationnel de la construction de la nouvelle cuisine centrale aux Tilleroyes, projet exemplaire en matière de développement durable (1 500 K€ en 2008), de la couverture de la tribune Est (1 110 K€) et de la réfection de la piste d'athlétisme (350 K€) du stade Léo Lagrange, le réaménagement du cimetière Saint-Claude (400 K€), la réfection des espaces publics du quartier Saint-Claude (150 K€). L'aménagement de la Mouillère se poursuivra avec la réalisation d'un passage souterrain qui reliera le nouveau quartier au parc Micaud (525 K€).

L'année 2008 sera également riche en événements culturels avec le lancement des travaux de la Salle des Musiques Actuelles aux Prés de Vaux (1 000 K€ en 2008), le démarrage des travaux de réaménagement du Musée des Beaux-Arts (100 K€) et les études pour l'aménagement du Port fluvial qui accueillera la future Cité des Arts et de la Culture (450 K€ en 2008). 600 K€ seront également consacrés à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine Vauban, qui accompagneront, nous l'espérons vivement, l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en juillet.

2008 verra enfin la préfiguration des grands projets d'aménagements urbains qui marqueront le prochain mandat en modifiant durablement le territoire bisontin. Ainsi, cette année, seront lancées les études opérationnelles pour l'aménagement de la gare Viotte (400 K€ en 2008), ainsi que pour la restructuration des ponts Nicolas Bruand (200 K€) et Chemin Français (150 K€) nécessitée par l'arrivée de la LGV. Les études seront également poursuivies pour l'aménagement de l'ancienne caserne Vauban (140 K€), pour les quartiers des Vaîtes (500 K€ pour les études et les acquisitions), des Planches (225 K€) ou encore du 6 rue de la Madeleine, et pour la préfiguration du devenir du site Saint-Jacques (100 K€). Nous avons également le souci de poursuivre, au-delà des PRU, la rénovation des quartiers : c'est ainsi que nous allons lancer cette année les études visant à définir le projet urbain du quartier de Palente Orchamps (30 K€). L'opération Pasteur continuera bien sûr avec notamment le versement d'une subvention d'équipement de 400 K€ et les premières bases du futur parking (450 K€).

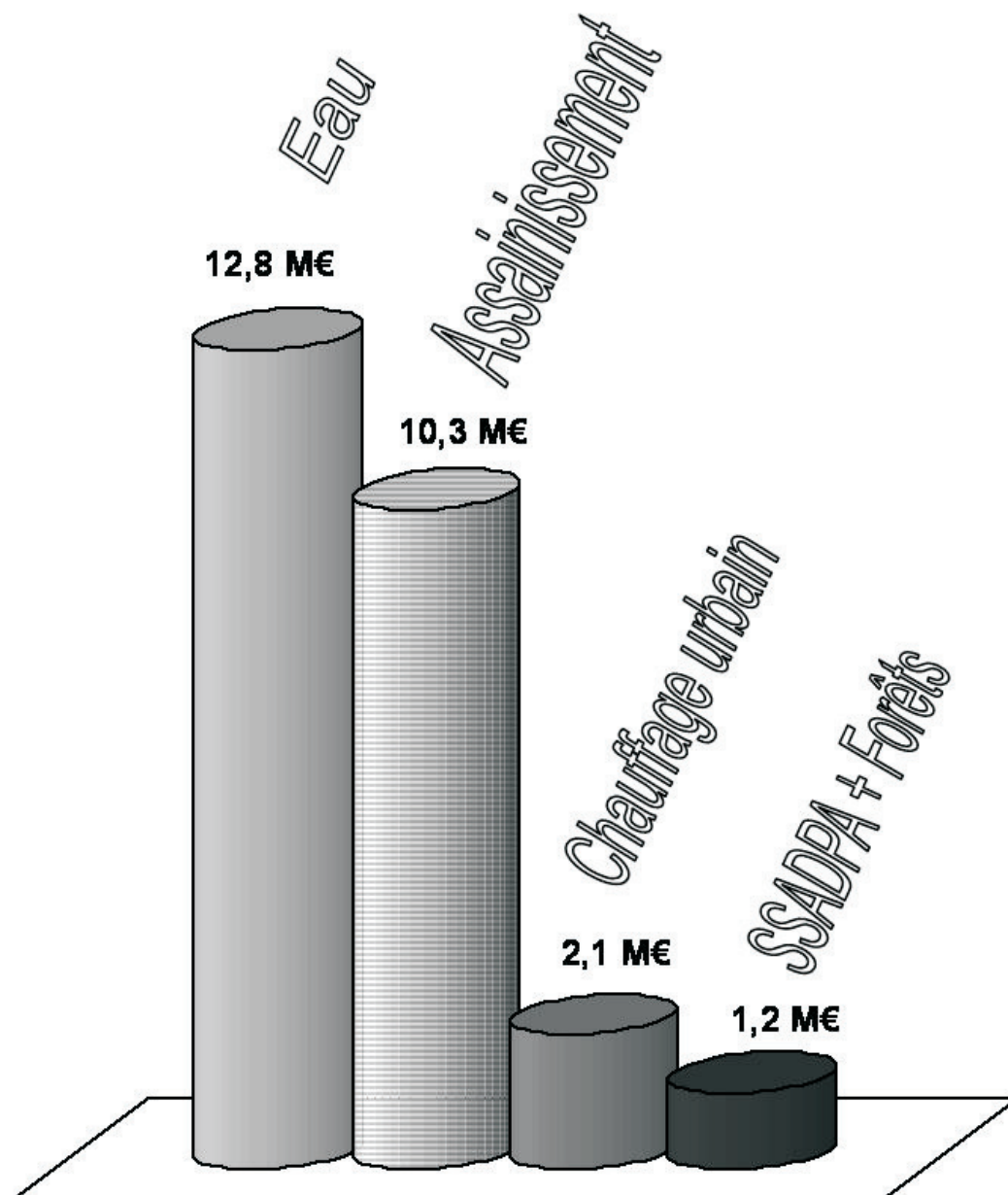
Par ailleurs, la Ville poursuivra ses efforts de soutien de l'Université, notamment dans le cadre du Contrat de Projets, à hauteur de 750 K€ pour la deuxième tranche de l'UFR Médecine, de 150 K€ pour le Restaurant Universitaire de la Bouloie et de 150 K€ pour la Maison des Sciences Humaines.

Enfin, notre souci du développement durable se manifeste clairement dans notre programme d'investissements, avec 585 K€ consacrés à la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain, 405 K€ au développement des énergies renouvelables, 270 K€ pour la rénovation des parcs et jardins, 108 K€ pour l'aménagement des collines, 69 K€ pour l'Agenda 21, et avec également la mise en place d'une nouvelle enveloppe de 180 K€ en 2008, pour renouveler l'éclairage public dans un souci de maîtrise énergétique.

VI - Les budgets annexes

Hors zones d'activités Edison et Champs Montants, les budgets annexes de la collectivité sont au nombre de cinq. Ils représentent 26,4 M€, soit 11,9 % du budget général. Les prévisions du BP 2008 se ventilent comme suit :

Ventilation des budgets annexes (propositions nouvelles - opérations réelles - en M€)



Ils sont présentés ci-après, budget par budget, en faisant référence aux principaux postes de recettes et de dépenses réelles.

1. Les budgets Eau et Assainissement

1.1. Les recettes

Services industriels et commerciaux se situant dans le champ d'application de la TVA, leurs dépenses et recettes sont budgétisées hors taxes.

Chacun finance ses dépenses par des recettes propres. A cette fin, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2007, a fixé comme suit les tarifs 2008 :

- **prix de vente du m³ d'eau consommé, inchangé depuis 2003 : 0,86 € HT**
- **redevance d'assainissement par m³, inchangé depuis 1997 : 0,91 € HT**

	2007			2008		
	Prix	N/N-1	Part	Prix	N/N-1	Part
Eau (Commune)	0,860 €	0,0 %	35,9 %	0,860 €	0,0 %	38,1 %
Assainissement (Commune)	0,910 €	0,0 %	38,0 %	0,910 €	0,0 %	40,3 %
Taxes (État et Agence Eau)	0,625 €	13,4 %	26,1 %	0,488 €	-21,9 %	21,6 %
Prix TTC facturé à l'utilisateur	2,395 €	3,2 %	100,0 %	2,258 €	-5,7 %	100,0 %

Le prix de vente global du m³ d'eau est en baisse de 5,7 % par rapport à 2007, après le recul négocié du montant des redevances versées à l'Agence de l'Eau qui passent de 0,50 € par mètre cube d'eau vendu en 2007 à 0,37 € en 2008.

Pour le budget Eau, la principale ressource provient de la vente d'eau aux abonnés dont le produit est estimé à 5 762 K€.

Pour le budget Assainissement, la principale recette correspond au produit de la redevance dont le montant est estimé à 6 000 K€.

1.2. Les dépenses

A. Budget Eau

Avec 5 505 K€ au lieu de 4 620 K€ en 2007, la section d'investissement est en hausse de 19,2 % après + 19,4 % déjà en 2007.

Cette augmentation est liée au démarrage d'opérations nouvelles et à la montée en charge d'opérations déjà lancées dont les plus importantes sont la mise en conformité de la station de Chenecey-Buillon (850 K€ sont inscrits en 2008) et la construction d'un réservoir dans le secteur de Bregille avec la mise en place d'une nouvelle adduction d'eau depuis le secteur des Prés de Vaux (800 K€ au BP 2008).

D'autres dépenses d'investissement correspondent aux opérations ci-après :

- 330 K€ consacrés aux périmètres de protection des sources d'Arcier et de Chenecey (études complémentaires, travaux d'aménagement et frais divers) ;

- 150 K€ prévus pour la poursuite des travaux de construction d'une deuxième cuve au réservoir de Griffon ;

- 300 K€ affectés aux dernières investigations (procédures administratives, essais) et à l'équipement définitif des puits avant la réalisation des travaux d'adduction dans le secteur de Novillars à partir de 2009 ;

- 200 K€ pour le rachat des réseaux réalisés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Val des Grands Bas ;

- 600 K€ pour la rénovation des branchements en plomb, le renouvellement complet de ces branchements devant être achevé en 2011 ;

- les autres travaux sur réseaux mobilisent 1 048 K€ et concernent les stations de pompage (travaux et gros entretien), le renforcement, le renouvellement et l'extension du réseau de distribution ;

- les crédits pour les acquisitions de matériel technique, d'exploitation, de transport, informatique et outillage s'élèvent à 312 K€ ;

- ceux consacrés aux divers travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments et installations d'exploitation mobilisent 210 K€.

La contribution aux charges supportées par le budget principal représente 672 K€.

B. Budget de l'Assainissement

Les dépenses d'investissement connaissent une baisse de 15,4 %, de 5 571 K€ à 4 711 K€, qui s'explique essentiellement par les niveaux de réalisation des différents programmes d'investissement qui diffèrent aussi bien sur leur durée, leur coût et leur mise en oeuvre dans le temps.

Les crédits prévus à cette section concernent pour l'essentiel :

- les travaux sur réseaux (construction, réhabilitation, branchements) pour 880 K€ ;

- la réalisation de réseaux d'assainissement dans le cadre de l'aménagement des ZAC Hauts du Chazal et Val des Grands Bas respectivement pour 131 K€ et 264 K€ ;

- la poursuite du programme de dépollution par temps de pluie (1 250 K€) ;

- la construction d'un bassin d'orages à la station d'épuration (300 K€) ;

- la modernisation de la télégestion (200 K€) ;

- la maîtrise d'oeuvre à Port Douvot (bâtiments, boues, matières de vidange) estimée à 100 K€ ;

- les acquisitions de matériels, informatique, mobilier et véhicules (135 K€).

La contribution aux charges supportées par le budget principal s'élève à 769 K€.

2. Le Budget Chauffage Urbain

La section d'investissement s'élève à 1 740 K€ et prévoit notamment :

- la poursuite de la mise en conformité et de la modernisation de certaines installations de la chaufferie urbaine de Planoise pour 570 K€ ;

- l'extension du réseau de chaleur de la ZAC des Hauts du Chazal (255 K€) et hors ZAC (334 K€), et celle de l'alimentation du CHU (190 K€).

La production et la distribution de chaleur étant en gestion affermée, l'essentiel des dépenses d'exploitation est retracé dans la comptabilité du délégataire. La section de fonctionnement du budget annexe est donc réduite à 337 K€.

3) Le Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Les recettes réelles du budget s'élèvent à 553 K€ et proviennent pour l'essentiel du forfait de soins arrêté par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les dépenses réelles, d'un montant équivalent aux recettes, sont très largement consacrées au fonctionnement dont les frais de personnel (434 K€) représentent 81,5 %.

4) Le Budget Forêts

Les 622 K€ de recettes réelles proviennent surtout de la section de fonctionnement et sont essentiellement constituées du produit de la vente de bois (109 K€) et de la subvention versée par le budget principal, stable (429 K€ au lieu de 432 K€ en 2007).

Les dépenses réelles, de même montant, sont elles aussi très majoritairement destinées au fonctionnement. Les frais de personnel s'élèvent à 262 K€ et représentent près de 62 % de cette section.

* * *

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget primitif 2008 par chapitre et par nature de façon globale, de reprendre les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature) ;

- d'approuver les annexes budgétaires numérotées A et B et de 1 à 25 ;

- d'attribuer les subventions détaillées en annexe 18 pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues par l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Annexes à joindre au rapport de présentation du BP 2008

A - Récapitulatif des crédits votés par chapitre et par section sur le budget principal et les budgets annexes et balances récapitulatives du BP 2008.

B - Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes.

Annexes obligatoires faisant l'objet d'une présentation séparée

Budget principal

1. Recettes totales - présentation par fonctions et sections
2. Dépenses totales - présentation par fonctions et par sections
3. Reprise anticipée des résultats 2007 - Balance du compte administratif prévisionnel 2007 - reports de crédits
4. Données synthétiques sur la situation financière de la commune

Budgets annexes

5. Comptes du budget du service de l'Eau
6. Comptes du budget du service de l'Assainissement
7. Comptes du budget SSADPA
8. Comptes du budget Forêts
9. Comptes du budget Chauffage Urbain

Annexes synthétiques :

10. Etat de la dette (budgets principal et annexes)
11. Méthodes utilisées pour les amortissements (budgets principal et annexes)
12. Etat des provisions
13. Equilibre des opérations financières Dépenses Recettes (budgets principal et annexes)
14. Etat des emprunts garantis par la commune
15. Etat des contrats de crédit bail
16. Etat des autres engagements donnés
17. Etat des engagements reçus (budgets principal et annexes)
18. Subventions versées dans le cadre du vote du budget (budgets principal et annexes)
19. Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
20. Etat du personnel (budgets principal et annexes)
21. Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (budgets principal et annexes)
22. Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune
23. Liste des établissements publics créés
24. Liste des services individualisés dans un budget annexe
Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
25. Décisions en matière de taux et de contributions directes

ANNEXE A.1

Récapitulation de la section d'investissement

Recettes - Projet de BP 2008

Chapitres Articles	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
Chapitres globalisés		0,00	5 335 550,00	5 335 550,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	5 335 550,00	5 335 550,00
28...	Amortissement des immobilisations	0,00	5 335 550,00	5 335 550,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Chapitres non globalisés		73 740 329,00	22 101 774,00	95 842 103,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 880 000,00	0,00	3 880 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	3 625 329,00	0,00	3 625 329,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1)	65 435 000,00	0,00	65 435 000,00
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	0,00	300 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	22 101 774,00	22 101 774,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	500 00,00	0,00	500 000,0
	Sous-total investissement propositions nouvelles	73 740 329,00	27 437 324,00	101 177 653,00
10/1068	Autofinancement des investissements réalisés en 2007	18 133 028,62	0,00	18 133 028,62
	Autofinancement des reports dépenses 2007	2 323 040,00	0,00	2 323 040,00
		-----	-----	-----
		20 456 068,62	0,00	20 456 068,62
	Reports recettes d'investissement 2007	19 737 554,00		19 737 554,00
	Total recettes d'investissement	113 933 951,62	27 437 324,00	141 371 275,62

(1) Dont gestion active de la dette : 45 035 000 €

ANNEXE A.2

Récapitulation de la section d'investissement

Dépenses - Projet de BP 2008

Chapitres Articles	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
Chapitres globalisés		0,00	152 400,00	152 400,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	152 400,00	152 400,00
139..	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	152 400,00	152 400,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Chapitres non globalisés		101 025 253,00	0,00	101 025 253,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1)	58 854 000,00	0,00	58 854 000,00
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	2 461 000,00	0,00	2 461 000,00
204	Subventions d'équipement versées	4 072 722,00	0,00	4 072 722,00
21	Immobilisations corporelles	6 254 176,00	0,00	6 254 176,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	28 383 355,00	0,00	28 383 355,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
	Sous-total investissement propositions nouvelles	101 025 253,00	152 400,00	101 177 653,00
001	Résultat d'exécution de la section d'investissement	18 133 028,62	0,00	18 133 028,62
	Reports dépenses d'investissement 2007	22 060 594,00		22 060 594,00
	Total dépenses d'investissement	141 218 875,62	152 400,00	141 371 275,62

(1) Dont gestion active de la dette : 45 035 000 €

ANNEXE A.3

Récapitulation de la section de fonctionnement

Recettes - Projet de BP 2008

Chapitres Articles	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
Chapitres globalisés		178 461,00	152 400,00	330 861,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	152 400,00	152 400,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0,00	152 400,00	152 400,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (regroupement des comptes 609, 619, 629, 6419, 6459, 6479, 6489, 6032 et 6037)	178 461,00	0,00	178 461,00
Chapitres non globalisés		158 542 681,68	0,00	158 542 681,68
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 471 895,00	0,00	9 471 895,00
73	Impôts et taxes	93 442 841,00	0,00	93 442 841,00
74	Dotations et participations	52 271 095,00	0,00	52 271 095,00
75	Autres produits de gestion courante	2 456 806,00	0,00	2 456 806,00
76	Produits financiers	27 000,00	0,00	27 000,00
77	Produits exceptionnels	873 044,68	0,00	873 044,68
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00
	Sous-total fonctionnement propositions nouvelles	158 721 142,68	152 400,00	158 873 542,68
002	Reprise anticipée du résultat disponible de l'exercice précédent	8 503 750,32	0,00	8 503 750,32
	Total recettes d'investissement	167 224 893,00	152 400,00	167 377 293,00

ANNEXE A.4

Récapitulation de la section de fonctionnement**Dépenses - Projet de BP 2008**

Chapitres Articles	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
Chapitres globalisés		112 095 277,00	5 335 550,00	117 430 827,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	5 335 550,00	5 335 550,00
68..	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	5 335 550,00	5 335 550,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (regroupement des groupes 60 (sauf 6031), 61, 62 (sauf 621), 635, 637)	31 121 560,00	0,00	31 121 560,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (regroupement des comptes 621, 64, 631 et 633)	80 700 477,00	0,00	80 700 477,00
014	Atténuation de charges (regroupement des comptes 70389, 70619, 739, 7419, 748719 et 748729)	273 240,00	0,00	273 240,00
Chapitres non globalisés		27 844 692,00	22 101 774,00	49 946 466,00
65	Autres charges de gestion courante	22 819 002,00	0,00	22 819 002,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	152 000,00	0,00	152 000,00
66	Charges financières	3 433 000,00	0,00	3 433 000,00
67	Charges exceptionnelles	340 690,00	0,00	340 690,00
68	Dotations aux provisions (semi budgétaires)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	22 101 774,00	22 101 774,00
Total dépenses de fonctionnement		139 939 969,00	27 437 324,00	167 377 293,00

ANNEXE A.5

Propositions nouvelles de l'exercice

Recettes - Projet de BP 2008

LIBELLES	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
INVESTISSEMENT			
EAU	3 700 000,00	1 804 644,00	5 504 644,00
ASSAINISSEMENT	1 097 851,00	3 613 199,00	4 711 050,00
SSADPA	3 575,00	17 570,00	21 145,00
FORETS	77 500,00	186 869,00	264 369,00
CHAUFFAGE URBAIN	1 481 892,00	595 982,00	2 077 874,00
Total recettes d'investissement	6 360 818,00	6 218 264,00	12 579 082,00
FONCTIONNEMENT			
EAU	9 137 875,00	0,00	9 137 875,00
ASSAINISSEMENT	9 226 150,00	0,00	9 226 150,00
SSADPA	549 875,00	0,00	549 875,00
FORETS	544 586,00	65 000,00	609 586,00
CHAUFFAGE URBAIN	594 587,00	82 983,00	677 570,00
Total recettes de fonctionnement	20 053 073,00	147 983,00	20 201 056,00
Total recettes totales	26 413 891,00	6 366 247,00	32 780 138,00

ANNEXE A.6

Propositions nouvelles de l'exercice

Dépenses - Projet de BP 2008

LIBELLES	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
INVESTISSEMENT			
EAU	5 504 644,00	0,00	5 504 644,00
ASSAINISSEMENT	4 711 050,00	0,00	4 711 050,00
SSADPA	21 145,00	0,00	21 145,00
FORETS	199 369,00	65 000,00	264 369,00
CHAUFFAGE URBAIN	1 739 679,00	338 195,00	2 077 874,00
Total dépenses d'investissement	12 175 887,00	403 195,00	12 579 082,00
FONCTIONNEMENT			
EAU	7 333 231,00	1 804 644,00	9 137 875,00
ASSAINISSEMENT	5 612 951,00	3 613 199,00	9 226 150,00
SSADPA	532 305,00	17 570,00	549 875,00
FORETS	422 717,00	186 869,00	609 586,00
CHAUFFAGE URBAIN	336 800,00	340 770,00	677 570,00
Total dépenses de fonctionnement	14 238 004,00	5 963 052,00	20 201 056,00
Total dépenses totales	26 413 891,00	6 366 247,00	32 780 138,00

Annexe A.7

Budget Principal 2008

	DEPENSES			RECETTES		
	Propositions nouvelles	Reprises	Total	Propositions nouvelles	Reprises	Total
Investissement						
Opérations réelles	55 990 253,00		55 990 253,00	28 705 329,00		28 705 329,00
Gestion active de la dette	45 035 000,00		45 035 000,00	45 035 000,00		45 035 000,00
Autofinancement des investissements réalisés en N-1		18 133 028,62	18 133 028,62		18 133 028,62	18 133 028,62
Autofinancement des reports de crédits					2 323 040,00	2 323 040,00
Reports de crédits N-1		22 060 594,00	22 060 594,00		19 737 554,00	19 737 554,00
Total investissement	101 025 253,00	40 193 622,62	141 218 875,62	73 740 329,00	40 193 622,62	113 933 951,62
Fonctionnement						
Opérations réelles	139 939 969,00		139 939 969,00	158 721 142,68		158 721 142,68
Résultat antérieur reporté					8 503 750,32	8 503 750,32
Total fonctionnement	139 939 969,00		139 939 969,00	158 721 142,68	8 503 750,32	167 224 893,00
Total opérations réelles	240 965 222,00	40 193 622,62	281 158 844,62	232 461 471,68	48 697 372,94	281 158 844,62
Opérations d'ordre						
Amortissements des immobilisations	5 335 550,00		5 335 550,00	5 335 550,00		5 335 550,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement						
- Investissement						
- Fonctionnement	22 101 774,00		22 101 774,00	22 101 774,00		22 101 774,00
Autres	152 400,00		152 400,00	152 400,00		152 400,00
Total opérations d'ordre	27 589 724,00		27 589 724,00	27 589 724,00		27 589 724,00
TOTAL OPERATIONS BUDGETAIRES	268 554 946,00	40 193 622,62	308 748 568,62	260 051 195,68	48 697 372,94	308 748 568,62

Annexe A.8

**Propositions nouvelles de l'exercice
Budget annexes 2008**

	EAU		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS		CHAUFFAGE URBAIN	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	5 504 644,00	(1) 3 700 000,00	4 711 050,00	(2) 1 097 851,00	21 145,00	3 575,00	199 369,00	77 500,00	1 739 679,00	1 481 892,00
Fonctionnement	7 333 231,00	9 137 875,00	5 612 951,00	9 226 150,00	532 305,00	549 875,00	422 717,00	544 586,00	336 800,00	594 587,00
Total opérations réelles	12 837 875,00	12 837 875,00	10 324 001,00	10 324 001,00	553 450,00	553 450,00	622 086,00	622 086,00	2 076 479,00	2 076 479,00
Opérations d'ordre										
Amortissements des immobilisations	1 743 500,00	1 743 500,00	3 342 172,00	3 342 172,00	17 570,00	17 570,00	186 869,00	186 869,00	340 770,00	340 770,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement										
- Investissement		61 144,00		271 027,00		0,00		0,00		0,00
- Fonctionnement	61 144,00		271 027,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	338 195,00	338 195,00
Total opérations d'ordre	1 804 644,00	1 804 644,00	3 613 199,00	3 613 199,00	17 570,00	17 570,00	251 869,00	251 869,00	678 965,00	678 965,00
Total opérations budgétaires	14 642 519,00	14 642 519,00	13 937 200,00	13 937 200,00	571 020,00	571 020,00	873 955,00	873 955,00	2 755 444,00	2 755 444,00

(1) y compris 2 950 000 € d'emprunts, 750 000 € de subventions

(2) y compris 830 550 € d'emprunts, 267 301 € de subventions

Annexe A.9

Récapitulation générale (opérations réelles) - Budget Général

	DEPENSES						RECETTES					
	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	2007	2008	2007	2007	2008	2007	2007	2008	2007	2008		
Budget principal :												
- propositions nouvelles	52 819 067,00	55 990 253,00	136 805 098,00	139 939 969,00			28 110 312,00	28 705 329,00	152 794 238,00	158 721 142,68		
- gestion active de la dette		45 035 000,00						45 035 000,00				
- propositions de reprises	31 570 506,00	40 193 622,62					31 570 506,00	40 193 622,62	8 719 615,00	8 503 750,32		
Total budget principal	84 389 573,00	141 218 875,62	136 805 098,00	139 939 969,00			59 680 818,00	113 933 951,62	161 513 853,00	167 224 893,00		
Eau	4 619 592,00	5 504 644,00	7 539 950,00	7 333 231,00			2 568 942,00	3 700 000,00	9 590 600,00	9 137 875,00		
Assainissement	5 571 066,00	4 711 050,00	5 221 967,00	5 612 951,00			1 528 783,00	1 097 851,00	9 264 250,00	9 226 150,00		
SSADPA	23 696,00	21 145,00	454 871,00	532 305,00			4 096,00	3 575,00	474 471,00	549 875,00		
Forêts	116 426,00	199 369,00	420 021,00	422 717,00				77 500,00	536 447,00	544 586,00		
Chauffage Urbain	3 045 047,00	1 739 679,00	318 040,00	336 800,00			2 605 847,00	1 481 892,00	757 240,00	594 587,00		
TOTAL	97 765 400,00	153 394 762,62	150 759 947,00	154 177 973,00			66 388 486,00	120 294 769,62	182 136 861,00	187 277 966,00		

Annexe A.10

Évolution du budget principal en 2008 (opérations réelles)

	DEPENSES		Evolution 2008/2007	
	2007	2008	Montant	%
INVESTISSEMENT				
- Propositions nouvelles (A)	52 819 067,00	55 990 253,00	3 171 186,00	6,0
- Résultat d'exécution de la section d'investissement (n-1)	11 911 463,00	18 133 028,62	6 221 565,62	52,2
- Report de crédits (n-1)	19 659 043,00	22 060 594,00	2 401 551,00	12,2
Total (B)	84 389 573,00	96 183 875,62	11 794 302,62	14,0
		45 035 000,00		
Total (B)	84 389 573,00	141 218 875,62		
FONCTIONNEMENT				
- Propositions nouvelles (C)	136 805 098,00	139 939 969,00	3 134 871,00	2,3
Total propositions nouvelles (A) + (C)	189 624 165,00	195 930 222,00	6 306 057,00	3,3
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B) + (C)	221 194 671,00	236 123 844,62	14 929 173,62	6,7
TOTAL GENERAL	221 194 671,00	281 158 844,62	59 964 173,62	27,1

Annexe A.10 (suite)

Évolution du budget principal en 2008 (opérations réelles)

	RECETTES		Evolution 2008/2007	
	2007	2008	Montant	%
INVESTISSEMENT				
- Propositions nouvelles (A)	28 110 312,00	28 705 329,00	595 017,00	2,1
- Autofinancement des investissements réalisés en (n-1)	11 911 463,00	18 133 028,62	6 221 565,62	52,2
- Autofinancement des reports de dépenses (n-1)	7 940 438,00	2 323 040,00	- 5 617 398,00	- 70,7
- Reports de crédits (n-1)	11 718 605,00	19 737 554,00	8 018 949,00	68,4
Total (B)	59 680 818,00	68 898 951,62	9 218 133,62	15,4
Gestion active de dette		45 035 000,00		
Total (B)	59 680 818,00	113 933 951,62		
FONCTIONNEMENT				
- Propositions nouvelles (C)	152 794 238,00	158 721 142,68	5 926 904,68	3,9
- Résultat antérieur reporté	8 719 615,00	8 503 750,32	- 215 864,68	- 2,5
Total (D)	161 513 853,00	167 224 893,00	5 711 040,00	3,5
Total propositions nouvelles (A) + (C)	180 904 550,00	187 426 471,68	6 521 921,68	3,6
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B) + (D)	221 194 671,00	236 123 844,62	14 929 173,62	6,7
TOTAL GENERAL	221 194 671,00	281 158 844,62	59 964 173,62	27,1

Annexe A.11

Évolution des budgets annexes en 2008 - Propositions nouvelles de l'exercice (opérations réelles)

	DEPENSES						Total
	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	Chauffage Urbain		
Investissement	5 504 644,00	4 711 050,00	21 145,00	199 369,00	1 739 679,00		12 175 887,00
Fonctionnement	7 333 231,00	5 612 951,00	532 305,00	422 717,00	336 800,00		14 238 004,00
TOTAUX	12 837 875,00	10 324 001,00	553 450,00	622 086,00	2 076 479,00		26 413 891,00
Evolution 2008/2007							
montant	678 333,00	- 469 032,00	74 883,00	85 639,00	- 1 286 608,00		- 916 785,00
%	5,6	- 4,3	15,6	16,0	- 38,3		- 3,4

	RECETTES						Total
	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	Chauffage Urbain		
Investissement	3 700 000,00	1 097 851,00	3 575,00	77 500,00	1 481 892,00		6 360 818,00
Fonctionnement	9 137 875,00	9 226 150,00	549 875,00	544 586,00	594 587,00		20 053 073,00
TOTAUX	12 837 875,00	10 324 001,00	553 450,00	622 086,00	2 076 479,00		26 413 891,00
Evolution 2008/2007							
montant	678 333,00	- 469 032,00	74 883,00	85 639,00	- 1 286 608,00		- 916 785,00
%	5,6	- 4,3	15,6	16,0	- 38,3		- 3,4

Annexe A.12

Évolution du budget général en 2008 (opérations réelles)

	Dépenses		Evolution 2008/2007	
	2007	2008	Montant	%
BUDGET PRINCIPAL (investissement + fonctionnement)				
Propositions nouvelles	189 624 165,00	195 930 222,00		
Propositions nouvelles (A)	189 624 165,00	195 930 222,00	6 306 057,00	3,3
Résultat d'exécution de la section d'investissement (n-1)	11 911 463,00	18 133 028,62		
Report de crédits (n-1)	19 659 043,00	22 060 594,00		
Total budget principal (B)	221 194 671,00	236 123 844,62	14 929 173,62	6,7
Total budget principal	221 194 671,00	281 158 844,62		
BUDGETS ANNEXES (investissement + fonctionnement)				
Total propositions nouvelles (C)	27 330 676,00	26 413 891,00	- 916 785,00	- 3,4
Total propositions nouvelles (A)+(C)	216 954 841,00	222 344 113,00	5 389 272,00	2,5
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B)+(C)	248 525 347,00	262 537 735,62	14 012 388,62	5,6
TOTAL GENERAL	248 525 347,00	307 572 735,62	59 047 388,62	23,8

Annexe A.12 bis

Évolution du budget général en 2008 (opérations réelles)

	Recettes		Evolution 2008/2007	
	2007	2008	Montant	%
BUDGET PRINCIPAL (investissement + fonctionnement)				
Propositions nouvelles	180 904 550,00	187 426 471,68		
Propositions nouvelles (A)	180 904 550,00	187 426 471,68	6 521 921,68	3,6
Autofinancement des investissements réalisés en (n-1)	11 911 463,00	18 133 028,62		
Autofinancement des reports de dépenses (n-1)	7 940 438,00	2 323 040,00		
Reports de crédits (n-1)	11 718 605,00	19 737 554,00		
Résultat antérieur reporté	8 719 615,00	8 503 750,32		
Total budget principal (B)	221 194 671,00	236 123 844,62	14 929 173,62	6,7
Gestion active de la dette		45 035 000,00		
Total budget principal	221 194 671,00	281 158 844,62		
BUDGETS ANNEXES (investissement + fonctionnement)				
Total propositions nouvelles (C)	27 330 676,00	26 413 891,00	- 916 785,00	- 3,4
Total propositions nouvelles (A)+(C)	208 235 226,00	213 840 362,68	5 605 136,68	2,7
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B)+(C)	248 525 347,00	262 537 735,62	14 012 388,62	5,6
TOTAL GENERAL	248 525 347,00	307 572 735,62	59 047 388,62	23,8

Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes

1 - Services publics industriels et commerciaux

Les contributions des budgets annexes au budget principal sont des contributions forfaitaires globales fixées lors de l'élaboration du budget primitif.

Il s'agit de compenser l'ensemble des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte des budgets annexes.

Sans modification de la nature du service, les contributions évoluent chaque année à un rythme proche de l'inflation.

Les principaux postes de dépenses expliquant le mode de calcul des contributions sont notamment les suivants (l'estimation de ces charges n'est pas exhaustive). Une partie de ces éléments sont tirés de la comptabilité analytique de la Ville, sur des données rétrospectives.

* *Service de l'Eau*

- prestations comptables et financières : 7,0 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 30,5 %
- informatique et téléphone : 15,5 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : 10,7 %
- gestion du personnel : 9,6 %
- mise à disposition locaux et parking : 12,7 %
- études et suivi de chantiers : 5,6 %
- autres prestations : 8,4 %

* *Service de l'Assainissement*

- prestations comptables et financières : 10,4 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 19,2 %
- informatique et téléphone : 9,8 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : 5,9 %
- études et suivi de chantiers : 40,1 %
- gestion du personnel : 5,2 %
- mise à disposition locaux et parking : 8,0 %
- prestations administratives : 1,4 %

* *Service du chauffage urbain*

- prestations comptables et financières : 14,7 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 6,7 %
- mise à disposition et gestion du personnel : 76,4 %
- prestations administratives : 2,2 %

2 - Service public administratif

Il s'agit de la contribution du budget annexe Forêts, dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal. Celle-ci couvre notamment la quote-part des charges de logistique et de direction. Par souci de simplification, la contribution est fixe et ne prend en compte qu'une estimation des prestations directes effectuées par les services municipaux. Postes de dépenses pris en compte dans le mode de calcul :

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel (charges administratives) : ~65 %
- entretien véhicules notamment et mise à disposition de chauffeurs (charges techniques) : ~35 %.

3 - Contribution du service Assainissement au Service Eau

A compter de 2007, une nouvelle contribution est versée par le service Assainissement au service de l'Eau qui assure la gestion administrative et financière du service commercial commun à ses deux services (abonnements, facturations, réclamations ...). La comptabilité analytique permet d'évaluer cette participation comme suit :

- mise à disposition de personnel : 91,3 %
- gestion du personnel : 1,8 %
- charges des services centraux : 6,2 %
- autres prestations : 0,7 %.

«M. LE MAIRE : Nous allons passer maintenant au point principal, à savoir le budget primitif. Je rappelle qu'il y a eu des orientations budgétaires et pour beaucoup d'entre vous cela va être une redite puisqu'on en a alors beaucoup parlé. Cela dit il y a quand même aussi beaucoup de nouveau.

Nous allons consacrer une grande part de cette première séance à ce budget. Notre projet pour Besançon est un projet qui s'inscrit dans l'action et je voudrais souligner trois de ses caractéristiques. Ce budget s'appuie sur les réalisations qui sont les nôtres depuis 2001 et je dirais même au-delà dans la filiation des mandats précédents. Ce sont pour nous des points d'appui que nous mettons dans le cadre de la bonne santé financière de la Ville. C'est un projet qui est réfléchi, un projet qui est cadré, un projet qui est partagé du moins par la majorité d'entre nous et qui s'inscrit dans le vaste travail qui a été mené en 2005 et 2006 avec «Besançon 2020». C'est aussi un projet qui est cohérent bien sûr avec «Besançon 2020» mais aussi avec «Doubs 2010», avec le contrat d'agglomération, avec le contrat de projets État/Région, avec les grands enjeux qui ont été notifiés par l'Europe, et aussi en cohérence avec ce que fera l'État, entre autres au travers du contrat de projets. Enfin ce budget c'est la mise en œuvre de notre projet municipal, Besançon par passion. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, on peut considérer que c'est notre feuille de route pour les 6 années à venir.

En mouvements réels, le budget général s'établit à 222,3 M€, donc en hausse de + 2,5 %. Quant au budget principal, il est fixé à 195,9 M€ contre 189,6 M€ pour le BP 2007. On peut dire, même si ce ne sera pas partagé par tout le monde j'imagine, que c'est un bon budget pour la ville puisqu'il nous permet de mobiliser les moyens nécessaires aux politiques municipales tout en confortant nos équilibres financiers. Il y a en effet un effort supplémentaire en direction de l'investissement de 4,5 M€ et des tranches annuelles qui sont à hauteur de 12 M€. Je rappelle qu'en 2001 les tranches annuelles étaient aux alentours de 7 à 8 M€ et que l'année dernière, nous les avons même portées à 13,5 me semble-t-il. Il y a aussi une progression dans le soutien aux associations, au CCAS, nous en reparlerons, une évolution contrôlée des dépenses de fonctionnement qui permet d'améliorer notre épargne brute de + 2,6 M€ et avec, pour la 3^{ème} fois en 4 ans consécutifs une non augmentation des taux de la fiscalité directe communale, des taux dont nous décidons.

Dernier point, nous allons relever le recours provisionnel de l'emprunt au BP 2008 mais les spécialistes auront constaté que bien entendu cette progression était inférieure à la progression de l'autofinancement et qu'elle se situe dans un contexte particulier puisque depuis 2001 la ville s'est désendettée d'environ 5 %, 6 %. Donc nous n'avons pas augmenté la dette, nous l'avons au contraire diminuée, cela pour permettre à l'équipe qui nous succéderait d'avoir des marges de manœuvre. Bien sûr nous sommes ravis, nous, d'avoir ces marges de manœuvre.

Notre priorité pour 2008 : une ville capitale rayonnante et attractive, ça on n'invente rien, on l'a dit et en plus je pense que tout le monde peut être d'accord là-dessus, une ville fraternelle et solidaire ouverte à tous et pariant sur la jeunesse, et c'est vrai que lorsqu'on parle de la fraternité et de la solidarité, on se rend compte que c'est un des arguments pour le développement économique et qu'effectivement la qualité du lien social, la cohérence que nous avons au niveau de notre ville, c'est quelque chose qui est très important pour le développement économique, une ville respectueuse de l'environnement et du bien-vivre pour tous et une ville ouverte au tourisme, à la culture et au sport. Alors pourquoi ne parle-t-on pas de l'emploi alors que c'est la priorité n° 1 du Maire ? Parce que, vous le savez, la compétence emploi et économie relève de l'Agglomération et les leviers que nous avons en matière d'emploi, nous les avons à l'Agglomération. Ici les leviers sur l'emploi c'est effectivement tout ce qui touche à l'accueil de l'entreprise, à la qualité de vie, au développement culturel et universitaire. C'est pour ça que là il n'y a pas de développement économique, mais bien sûr le développement économique c'est la priorité du Maire de Besançon et du Président de l'Agglomération et pour cela il doit s'appuyer sur les moyens qu'il a au niveau de l'agglomération, entre autres au niveau du développement économique.

Une ville capitale rayonnante et attractive, tout cela va bien sûr passer par la poursuite du développement de nos grands équipements, la préparation de l'accueil de la ligne à grande vitesse, les études pour l'aménagement du pôle Viotte. Je rappelle aussi qu'alors que nous n'y étions pas obligés, nous avons inscrit un million d'euros comme participation aux équipements universitaires. Nous souhaitons la réalisation de la cité Canot, les travaux de la tranche 2 de l'UFR Médecine - Pharmacie et le projet de restaurant universitaire de la Bouloie. L'Université, j'ai eu l'occasion de le dire, je le redis, c'est capital pour le développement de la capitale régionale. Je lisais d'ailleurs les propos du Président de l'Université Claude CONDÉ qui disait qu'effectivement, avec le regroupement de 3 universités à Strasbourg et Lyon, il y avait un espace privilégié pour l'Université de Franche-Comté lorsqu'elle pouvait s'allier avec la Bourgogne. Et il est important effectivement que l'Université de Franche-Comté et l'Université de Bourgogne puissent continuer à travailler non pas dans l'opposition mais dans la complémentarité car c'est capital pour demain de pouvoir «résister» aux poids lourds que sont inévitablement les 3 universités strasbourgeoises ou les fac de Lyon. Je rappelle aussi que, concernant l'Université, nous sommes engagés dans le contrat de projets Etat-Région alors que nous n'avons absolument pas cette compétence. Nous allons nous engager pour 8 M€ parce que nous savons bien qu'il n'y a pas de capitale régionale -sur ce point nous sommes tous d'accord- sans développement universitaire.

Autres grandes opérations entre autres dossiers, les grandes opérations d'urbanisme, les programmes de rénovation urbaine de Planoise et de Clairs-Soleils ; il y a un effort budgétaire de presque 5 millions d'euros qui est consenti en 2008, ce qui n'est pas rien et nous avons déposé, avec le Grand Besançon un dossier européen pour proposer deux nouvelles opérations sur les quartiers de Fontaine Ecu et de Palente Orchamps. Nous prévoyons aussi une série de crédits pour la poursuite des études sur le site de la Caserne Vauban que l'armée devrait nous remettre dans le cours de cette année, en principe. Sur le site des Prés de Vaux, nous devrions prochainement, suite aux marchés de définition, disons dans les semaines à venir, choisir un architecte qui devrait nous présenter un premier projet pour la fin de l'année et poursuivre aussi des études sur le secteur des Planches. Nous allons aussi bien sûr continuer à travailler sur le projet d'éco-quartier des Vaîtes.

L'attractivité d'une ville c'est aussi sa dimension économique et je le disais surtout sa capacité à accompagner et à favoriser la création d'emplois. C'est là que nous intervenons. Nous faisons donc aussi le choix de renforcer l'attractivité de nos quartiers et de nos commerces. En 2008 le projet Pasteur va mobiliser 1,6 M€ avec les aménagements extérieurs compris, et nous allons démarrer la restructuration du centre commercial des Epoisses à Planoise. Nous allons aussi continuer à mener une action commune avec les représentants des commerçants, entre autres le Président de l'Union des Commerçants, Jérôme CART, pour continuer à redonner de l'attractivité au centre-ville et travailler spécialement sur le quartier de Battant. En matière d'attractivité économique aussi, vous savez que la zone des Marnières devrait démarrer prochainement, les premiers travaux certainement au cours de cette année. Enfin le succès de la ZFU de Planoise doit nous obliger à faire encore plus au niveau de l'emploi dans les quartiers. On en a beaucoup parlé pendant la campagne ; on va donc amplifier en 2008 les différents dispositifs qui ont été mis en place en faveur des jeunes et de l'économie solidaire avec entre

autres le développement des clauses sociales dans les marchés publics, et aussi continuer à travailler à plus de lisibilité dans tous les dispositifs qui sont liés à l'accueil des jeunes en situation de recherche d'emploi. C'est quelque chose qui est revenu très souvent au cours de la dernière campagne et je pense que nous devons en tenir compte.

Deuxième axe pour notre action en 2008 : une ville fraternelle et solidaire ouverte à tous et pariant sur la jeunesse. Le CCAS est pour nous l'acteur de la solidarité. Vous savez que nous n'avons pas une politique d'assistanat mais une politique de solidarité car nous pensons que personne n'est à l'abri de l'exclusion, de la solitude et des difficultés. Nous avons des cas tous les jours de personnes qui n'imaginaient pas être un jour dans cette situation-là et qui sont, on l'espère souvent à titre tout à fait précaire et provisoire, en difficulté. Donc une action solidaire qui favorise aussi l'émergence d'un tissu social très cohérent et de grande qualité ici à Besançon. Nous devons aussi réfléchir sur le devenir du site de la rue Champrond, et vous savez que nous avons un projet de relocalisation du Forum à Planoise puisque le Forum doit être délocalisé pour permettre entre autres l'ouverture du Théâtre de l'Espace sur l'extérieur. Entre parenthèses la Brasserie de l'Espace est désormais ouverte. Je vous invite à aller y tenir des réunions, à aller y déjeuner même puisque c'est quelque chose d'absolument parfait et je pense d'ailleurs que j'irai un jour déjeuner avec Jean ROSSELOT à la Brasserie de l'Espace qui maintenant est ouverte.

M. Philippe GONON : Qui paie l'invitation à déjeuner ?

M. LE MAIRE : Ce sera à titre personnel. On vous invitera Monsieur GONON, si vous voulez venir, nous irons ensemble. Quand on invite comme ça, c'est à titre personnel.

M. Philippe GONON : Très bien.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET va dire que je lui avais proposé d'aller visiter la Maison Colette, ce que je n'ai toujours pas fait...

Mme Françoise BRANGET : Ah oui, vous avez 7 ans de retard...

M. LE MAIRE : Mieux vaut tard que jamais ! (rires) Mais je m'en souviens quand même...

Mme Françoise BRANGET : Oui, on pourrait d'ailleurs se demander ce qu'est devenue la Maison Colette.

M. LE MAIRE : Vous pouvez me poser la question et je vous répondrai.

2008 sera aussi pour nous une année particulière de développement de notre action pour la lutte contre toutes les formes de discrimination, un rapport doit d'ailleurs être examiné ce soir sur ce sujet et la solidarité. C'est aussi la richesse de notre tissu associatif et la démocratie participative avec effectivement de nouveaux modes de fonctionnement à trouver au niveau des conseils de quartier. Nous en parlerons avec l'Adjoint et on va réunir prochainement les présidents et co-présidents des conseils de quartier pour voir comment on peut faire mieux fonctionner ce dispositif. Et vous avez pu constater aussi que les moyens mis à disposition des associations augmentent, légèrement, mais ils augmentent.

Dans le domaine de l'éducation et la jeunesse, c'était une de nos grandes priorités, beaucoup a été fait, nous devons continuer. Un gros investissement dès 2008, c'est la cuisine centrale des Tilleroyes qui nous permettra de cuisiner pour les enfants de nos écoles des plats de grande qualité avec beaucoup de produits bio, du pain bio, des légumes bio, des laitages bio... une convention sera passée avec l'ADAPEI pour permettre à du personnel de cette structure de travailler au niveau de la légumerie et aussi dans le cadre de la promotion des produits régionaux. C'est quelque chose que nous avons lancé qui va coûter beaucoup plus cher que prévu mais nous avons fait le choix de privilégier une restauration municipale pour mieux contrôler les prix et quand on parle de pouvoir d'achat, il est important de pouvoir contrôler les prix de la restauration scolaire et surtout d'avoir une alimentation de grande qualité.

Parallèlement, on va continuer à investir dans l'entretien de nos écoles, de nos crèches avec un effort particulier en faveur des espaces détente et des bibliothèques, et des travaux d'isolation phonique dans nos écoles. On va poursuivre Besançon.Clic et pour ce qui concerne les parents et les enfants, nous allons beaucoup nous appuyer sur le PRE, le Programme de Réussite Educative, pour pouvoir déceler dès le plus jeune âge les enfants ou les familles qui sont en difficulté.

La vie étudiante est une de nos autres priorités. Nous voulons préparer en 2008 pour le mettre en place en 2009 la création d'un contrat municipal étudiant. Nous allons aussi renforcer le portail Internet étudiant, il est important que les étudiants puissent accéder à un portail Internet de grande qualité, et nous allons aussi réfléchir cette année, pour le mettre en place l'année prochaine, à un conseil Ville Étudiants pour pouvoir mieux travailler avec toutes celles et tous ceux qui organisent l'accueil des étudiants ici à Besançon.

En 2008, des crédits seront aussi affectés pour préfigurer l'ouverture de la salle des musiques actuelles. On va également continuer à renforcer la coordination avec le CRIJ, avec la Mission Locale pour l'Emploi des jeunes et puis on va avoir une montée en puissance des nouveaux équipements qui ont été ouverts par la Ville en 2007 et en 2008 : le Centre Martin Luther King, le Centre Nelson Mandela, les bains-douches de la Madeleine qui sont ouverts, mais que je n'ai pas voulu inaugurer parce que c'était la campagne électorale. Cet établissement fonctionne bien ; on devrait peut-être quand même prévoir une inauguration a posteriori.

Ville respectueuse de l'environnement et du bien vivre pour tous : les programmes pluriannuels vont se poursuivre : mise en valeur des parcs, des jardins, développement des jardins familiaux qui deviendront jardins familiaux et de détente, réflexion sur la valorisation de nos collines avec entre autres la mise en place de ZPPAUP sur un certain nombre de collines de Besançon en liaison avec le restant de l'agglomération. Des opérations plus lourdes aussi puisqu'on va commencer les aménagements des espaces extérieurs de la Mouillère pour 0,5 M€ et continuer l'aménagement du parc urbain de Planoise qui est déjà bien avancé pour 700 000 €. Nous aurons aussi en 2008 la production de l'étude de faisabilité du nouveau pôle botanique.

Le respect de l'environnement c'est bien sûr aussi la qualité de l'eau. Vous savez qu'en 2008 la facture de l'usager va baisser à Besançon de 5 %. Cela ne va pas nous empêcher, malgré cette baisse, d'initier sur le budget annexe de l'Assainissement un programme pluriannuel très important d'investissement, ce qui veut dire que lorsque l'on gère en régie on peut très très bien gérer et on peut avoir des factures qui baissent, ce qui est quand même assez rare actuellement. C'est le même raisonnement d'ailleurs que nous tenons pour les restaurants scolaires, pour la cuisine centrale.

Nous allons poursuivre enfin en 2008 notre engagement au sein du PDU et la réflexion avec la CAGB sur le projet de TCSP. Nous devons d'ailleurs mettre là en place un dispositif pour réfléchir Ville - CAGB sur ce grand projet qui sera un projet fort de ce mandat, le grand projet de la CAGB mais aussi bien sûr pour la Ville.

La qualité de vie passe de plus en plus aussi vous le savez par la qualité du logement, la modération des charges pour les occupants. On va continuer très clairement à construire entre autres des logements sociaux mais pas uniquement et nous allons élaborer en 2008 un plan pour le devenir du 6 rue de la Madeleine. On a beaucoup parlé de logements. J'ai toujours dit qu'il fallait construire. Si les bonnes nouvelles que nous apprenons se confirment et que l'Armée renforce sa présence à Besançon, ce serait presque 250 familles qui viendraient s'installer ici. Voilà un exemple précis qui montre qu'on doit pouvoir construire du logement et du logement accessible, parce que 250 familles qui viennent à Besançon, si c'est vérifié, je serai le premier à m'en féliciter, c'est environ un millier de personnes, des enfants dans les écoles et il faut que nous puissions préparer l'accueil de ces familles. Je rencontrerai d'ailleurs assez prochainement j'imagine le Général FUSIER pour lui dire notre volonté d'être à ses côtés pour accueillir ces familles. C'est un exemple parce qu'on en parle beaucoup actuellement et je m'en félicite mais il y en a beaucoup d'autres. On doit avoir des logements toujours dans le cadre de la mixité, c'est-à-dire du logement public, mais du logement aussi en accession à la propriété, du petit collectif, de la maison de ville, de l'habitat individuel. Mais on ne va pas refaire une réunion de campagne électorale puisqu'en plus on était plutôt tous d'accord sur ce point.

On va aussi en 2008 renforcer notre engagement en faveur de la modération énergétique. On veut établir un véritable plan climat municipal, il y a d'ailleurs un Conseiller Municipal chargé de cela. On va mettre aussi des moyens importants pour continuer notre programme de renouvellement des chaufferies : chaufferies bois, chaufferies à condensation et puis d'une façon générale on va faire en sorte que la prise en compte des normes environnementales soit encore plus rigoureuse et surtout systématisée.

Nous allons investir 12 M€ sur ce qu'on appelle le grand programme de petits travaux, 12,4 M€ en 2008 et sur ces 12,4 M€, 3 M€ sont consacrés à la voirie et à l'éclairage public. Quant à la question de la tranquillité publique, une de nos principales préoccupations, les premiers bilans des premiers mois de fonctionnement des correspondants de nuit sont positifs, on va donc continuer l'expérience. On va continuer à développer le partenariat excellent qu'il y a entre notre police municipale et notre police nationale dans le cadre du nouveau contrat local de prévention et de sécurité plus connu sous le nom de CLPS. Enfin la qualité du cadre de vie, ce sont aussi les espaces verts et les espaces sportifs. On va entre autres reconduire le fleurissement d'automne et continuer à fleurir et augmenter petit à petit le fleurissement sur nos ponts.

Quatrième axe de notre action : une ville ouverte au tourisme, à la culture et au sport. On ne va pas revenir sur la qualité patrimoniale de Besançon, c'est un atout qui est reconnu par tous, nous l'avons fait inscrire d'ailleurs au contrat de projets État/Région avec la réhabilitation des fortifications de Vauban. La signalétique touristique va continuer à être développée, 300 000 € sont inscrits pour le hall de l'Hôtel de Ville qui va être redessiné entre autres pour accueillir un Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine Urbain, un CIAP, pour mieux expliquer la ville aux enfants des écoles puis aux touristes, aux guides de l'Office du Tourisme et aussi pour exposer les grands projets d'urbanisme que nous aurons sur Besançon.

Et puis le dossier 2008 devrait être bien sûr le dossier UNESCO. La précédente ambassadrice devait venir à Besançon mais elle a été mutée à un autre poste. Nous allons prendre contact avec la nouvelle ambassadrice, Mme COLONA. D'après ce que je crois savoir, le dossier est en bonne voie. Maintenant cela relève de la diplomatie et ça dépasse très largement les pouvoirs du Maire de Besançon. J'espère qu'avec mon ami BAYROU Alain, le Maire de Briançon, nous allons pouvoir continuer à mener ce dossier à bien. Ce n'est pas le vôtre, ce n'est d'ailleurs pas le mien non plus parce qu'il serait plutôt celui de Jean ROSSELOT mais c'est vrai que nous nous entendons bien !

En matière d'accueil à Besançon, je crois qu'il faut qu'on continue à travailler et une étude a été lancée en collaboration avec l'audit sur le tourisme à Besançon. C'est Alain MONTFERRAND qui m'en a parlé dernièrement et je pense qu'il y a encore beaucoup de choses à faire entre autres en lien avec Vauban parce que si nous sommes retenus au Québec entre le 5 et le 10 juillet, ça ne sera pas la fin d'une aventure, ce sera le début d'une autre très très grande aventure mais surtout une très grande chance pour la Ville, ce ne sera pas un aboutissement mais ça sera au contraire un début, et même un devoir me dit l'Adjoint au Tourisme, absolument ! je suis d'accord avec vous.

En 2008 les projets culturels ne manquent pas. Le plus important d'entre eux est celui de la Cité des Arts. Il y a aussi la construction de la SMAC, 1,1 M€ qui sont prévus cette année pour le démarrage des travaux. On doit aussi aboutir dans la réflexion menée pour la première tranche des travaux de rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et l'ouverture en 2008 d'une nouvelle galerie d'exposition pour permettre la découverte de l'art contemporain. On va donc continuer à travailler dans ce domaine.

Concernant le tourisme, la culture, le sport, Besançon est reconnue comme une ville sportive, ce n'est pas Patrick BONTEMPS qui me dira l'inverse. Je crois qu'on est la deuxième ville de France par rapport au nombre de licenciés. Actuellement on est champion de France universitaire. Les équipements qu'on va poursuivre, c'est bien sûr le stade Léo Lagrange avec entre autres la piste d'athlétisme qu'on doit revoir, la construction de la tribune Est et bien sûr le travail sur la reconstruction de la tribune dite d'honneur. Mais on va aussi dans les années à venir mettre l'accent sur les équipements sportifs de proximité, par exemple sur le stade du Rosemont où il y a des travaux à faire ainsi qu'au stade de rugby de Montrapon, les rugbymens sont costauds mais ce ne sont pas des gens qui viennent souvent nous voir

pour râler, mais il y a là un vrai besoin. Puis on doit aussi réfléchir à l'entrée de la ville sur TEMIS et ça passe par une reconstruction de la tribune et de vestiaires pour donner une autre dimension à l'entrée sur TEMIS.

Voilà ce que je veux vous dire rapidement. Maintenant Nicolas, c'est toi qui intervies pour ton baptême du feu. Respire un grand coup !

M. Nicolas BODIN : Merci Monsieur le Maire. Vous venez de dire l'essentiel concernant les grandes orientations et les grands projets de ce budget 2008. Je risque d'être un petit peu technique au cours de cet exposé et je tiens dès à présent à m'en excuser. Je souhaite également essayer de prouver que globalement on ne peut rien faire sans une structure budgétaire durablement équilibrée, ce qui est le cas de la Ville de Besançon. Ce que nous allons voir immédiatement sur les diapositives, c'est un petit peu le bilan du mandat 2001-2007. Malheureusement on n'a pas les chiffres correspondant à l'année 2007 puisqu'ils ne sont pas encore disponibles mais en tendance globalement ils ne devraient pas influencer sur les résultats de 2002 à 2006. Donc vous avez 4 paramètres : les dépenses totales, le fonctionnement, l'investissement et l'encours de dette. Les trois paramètres sont calculés en euro par an par habitant et après c'est une comparaison entre la Ville de Besançon et la strate. La strate regroupe 31 villes françaises comprenant 100 000 à 300 000 habitants. Conclusion de tout cela : c'est que globalement au niveau des dépenses totales on se rend compte qu'au niveau de la Ville de Besançon on se situe légèrement au-dessus de la moyenne donc 1 446 € pour la seule Ville de Besançon et 1 425 € pour la strate. Au niveau du fonctionnement on est légèrement inférieur ; on est à 1 023 € pour Besançon, 1 050 € pour la strate. Au niveau de l'investissement en revanche on est supérieur, on a 423 € pour la Ville de Besançon, 375 € pour la strate et en ce qui concerne l'encours de dette on est très inférieur, 11 % en moins par rapport aux villes de la même taille, donc on a 850 € contre 958 €.

Présentation générale sur la diapositive suivante du budget de la Ville de Besançon. Le budget général est de 223 M€. Il se décompose en un budget principal de 195,9 M€ soit 88,1 %, et un certain nombre de budgets annexes au nombre de 7 pour une somme totale de 26,4 M€.

Dans ce budget principal, on retrouve les domaines d'intervention principaux de la commune : la sécurité publique, l'éducation, la formation, la culture, le sport, la jeunesse, la voirie, l'aménagement urbain, les espaces verts, etc. ainsi que la subvention pour le CCAS, qui est un établissement autonome auquel on confie l'essentiel de la compétence sociale. La subvention pour le CCAS est de 9,3 M€, elle est donc bien intégrée à l'intérieur des 195,9 M€.

Les budgets annexes, 26,4 M€ représentent 12 % du budget général. L'eau et l'assainissement représentent un total de 23,1 M€. Ce sont des budgets qui correspondent à des services publics industriels et commerciaux et donc 75 % des recettes proviennent de la vente d'eau aux usagers. Ensuite nous avons le chauffage urbain de Planoise qui fait l'objet d'une délégation de service public pour un budget de 2,1 M€ et ensuite un budget beaucoup moins important de 1,2 M€ concernant les forêts et le Service de Soins A Domicile pour les Personnes Agées (SSADPA).

Ce budget principal a une progression de 3,3 %, c'est-à-dire 6,3 M€ et là on a axé principalement sur l'investissement. Les dépenses d'investissement augmentent de 6 % c'est-à-dire 3,2 M€ alors que les dépenses de fonctionnement évoluent plus modestement de 2,3 % c'est-à-dire 3,1 M€. Si l'on regarde la structure présentée à l'écran, elle permet de comprendre comment on arrive à construire un budget. Ce que l'on peut remarquer, c'est que les dépenses d'investissement sont financées à 49 % par l'auto-investissement, 36 % par l'emprunt et 15 % par d'autres recettes. Besançon a besoin d'une épargne vraiment forte pour maintenir son haut niveau d'équipement et les recettes devront augmenter au moins aussi vite que les dépenses. A l'avenir on risque quand même d'avoir un souci, notamment avec l'État parce que les dotations de l'État et la fiscalité qui représentent 82 % risquent de ne pas vraiment augmenter dans les années à venir, d'où la nécessité de contenir l'avancée des dépenses de fonctionnement composées à 58 % par les dépenses de personnel, à 14 % par les subventions et à 28 % par d'autres dépenses.

L'enjeu des prochaines années, c'est d'arriver à conserver et développer l'offre de service de qualité aux Bisontines et aux Bisontins, tout en respectant les différents critères d'équilibre budgétaire. Sur cette diapositive-là vous avez un descriptif des différentes recettes de fonctionnement qui représentent 167,2 M€. Elles évoluent plus favorablement qu'en 2007, donc là une hausse de 3,5 % alors qu'au BP 2007 cette hausse était simplement de 2,5 %. Dans le détail pour la partie fiscalité, nous proposons de maintenir les taux d'imposition. La fiscalité directe représente 38 % des recettes de fonctionnement, elle progresse de 3,3 %. Vous trouverez d'ailleurs tous les éléments d'explication dans le rapport spécifique qui vous a été envoyé il y a une semaine avec la convocation à ce Conseil Municipal. Ensuite la fiscalité indirecte : elle marque le pas avec le recul des droits de mutation et du produit des jeux de Casino. Puis il reste la fiscalité reversée par la CAGB, qui cette année demeure stable tout simplement parce qu'il n'y a pas eu de transfert de compétence de la Ville à l'Agglomération.

Ensuite nous avons les dotations d'État : 44 M€. Ces dépenses n'augmentent que de 0,8 % par rapport à celles encaissées en 2007 notamment parce qu'il y a une suppression de l'indexation sur la croissance et un recul de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, ce qui a annihilé la progression de la dotation de solidarité urbaine, la DSU. Pour les autres recettes globalement, on a un excédent stable de 8,5 M€ et parmi celles-ci une régularisation du versement de la Caisse d'Allocations Familiales et également l'encaissement de l'indemnisation versée par l'État à la Ville de Besançon dans le cadre du contentieux concernant le transfert de compétence pour la réalisation des passeports et des cartes nationales d'identité, pour une somme de 500 000 €.

Ensuite concernant les dépenses de fonctionnement, 139,9 M€, elles augmentent de 2,3 % alors qu'elles avaient augmenté de 3,2 % au BP 2007. Les dépenses de personnel sont en hausse de 3 % soit 2,2 M€. Malgré des effectifs stables, elles absorbent à elles seules 70 % de la hausse des dépenses de fonctionnement. Ensuite nous avons les subventions versées hors CCAS. Ces subventions connaissent une nouvelle et forte hausse de l'ordre du 8 %. La subvention allouée au CCAS progresse globalement au niveau de l'inflation, c'est-à-dire 1,8 %.

Les dépenses à évolution contrainte sont stables à + 0,3 %. On peut signaler cependant que les crédits d'énergie sont prévus en baisse par rapport à l'exercice précédent. Pour le désendettement et la restructuration de l'encours, cela permet d'alléger les charges financières de plus de 10 %. Les autres charges de fonctionnement n'augmentent qu'au rythme de l'inflation prévisionnelle, soit 1,6 %.

Concernant l'investissement, M. le Maire a présenté les principales opérations inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Je rappelle tout d'abord que les comparaisons entre le BP 2007 et le BP 2008 doivent tenir compte de la fin de certaines opérations liées en 2007 à l'augmentation de capital de la SAIEMGB Immobilier d'Entreprises. On peut constater d'une part que les dépenses et subventions d'équipement sont portées à 42,2 M€, soit 12 % de plus qu'au BP précédent. Ça représente donc 4,5 M€ supplémentaires pour les dépenses et subventions d'équipement et on peut constater que le remboursement de la dette est de nouveau en baisse comme c'était le cas en 2006 et en 2007. L'intégralité des crédits supplémentaires de ce BP 2008 bénéficie aux dépenses d'équipement notamment pour les travaux et des investissements de proximité dans les différents quartiers de la ville. Comment sont financés ces 56 M€ d'investissement ? Pour près de la moitié, 49 %, ça correspond à l'épargne brute dégagée en fonctionnement, c'est en progression de 10 % d'un BP à l'autre, ce qui est un bon résultat financier. L'emprunt prévisionnel qui est la variable d'équilibre du budget est en hausse de 2,1 M€ à hauteur de 20,4 M€ et ne finance l'investissement qu'à hauteur de 36 %. Il reste cependant tout à fait compatible avec notre faible niveau d'endettement.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) diminue au prorata du niveau des investissements réalisés en 2006. Je vous rappelle qu'il est versé par l'État deux années après la réalisation des travaux. Il ne s'élève cette année qu'à 3,6 M€ tout simplement parce que les travaux d'investissement en 2005 étaient plus faibles qu'en 2004.

Ensuite nous avons 2,3 M€ de subventions qu'on va recueillir de la part de l'État, de la Région et du Département, en progression par rapport à 2007. Les autres recettes subissent notamment la forte baisse du produit des amendes de police, non pas parce qu'il y a eu moins d'amendes de police au cours de cette

année mais tout simplement parce que l'État a gardé un pourcentage plus fort sur le produit de ces différentes amendes de police.

M. LE MAIRE : C'est important parce qu'on me dit souvent : vous mettez beaucoup de contraventions pour avoir plus d'argent ; non ! ça baisse.

M. Nicolas BODIN : Globalement pour une ville comme Besançon, juste à titre d'information, le nombre de contraventions par an est de l'ordre de 60 000, c'est un chiffre à peu près stable. Pour autant la somme reversée par l'État cette année sera plus faible que les années précédentes.

M. LE MAIRE : Donc ça profite plutôt à l'État !

M. Nicolas BODIN : Le volume global des budgets annexes, 26,4 M€, accuse un léger repli de 3,4 % qui est concentré pour l'essentiel sur l'investissement et s'adapte au niveau de réalisations des programmes d'équipement. On a 10 M€ sur 26,4 M€ qui restent consacrés aux dépenses d'équipement avec les 42 M€ inscrits au budget principal, donc on a plus de 52 M€ consacrés au budget d'investissement, ce qui représente près du quart du budget général.

Le prix de l'eau, j'en reparle, est extrêmement compétitif. Pour la part eau, il est inchangé depuis 2003, pour la part assainissement, il est inchangé depuis 1997. De plus il y a une négociation avec l'Agence de l'Eau et les redevances donc le prix TTC du mètre cube de l'eau va baisser pour les Bisontins de 5 % pour l'année 2008, ce qui est plutôt une bonne nouvelle puisqu'a priori les charges ont toujours tendance à augmenter. J'en ai terminé. J'ai été un peu trop technique mais je ne pouvais pas faire autrement.

M. LE MAIRE : Tu as été parfait !

M. Nicolas BODIN : Merci.

M. LE MAIRE : C'est un bon baptême du feu. Ce n'est pas facile effectivement mais tu t'en es très très bien sorti. C'est aussi l'occasion de remercier bien sûr l'ensemble des services, sous la haute autorité du Directeur Général bien sûr mais aussi surtout Baudouin RUYSSSEN et l'ensemble de ses collaborateurs qui ont préparé ce dossier avec beaucoup de précision et fait en sorte que ce soit le plus clair possible. Je cite aussi Jean-Jacques LE DOUSSAL qui est avec Baudouin RUYSSSEN celui qui m'explique tout. Lorsque je ne comprends pas, il vient me réexpliquer. Donc merci à Jean-Jacques, merci à Baudouin, merci à Patrick et à tout le service pour ce travail de qualité. Je suis sûr d'ailleurs que l'opposition s'associera à mes remerciements. J'ouvre le débat.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il me revient de vous présenter le point de vue de l'opposition, enfin d'une partie d'entre elle, des élus UMP, RMP, gauche moderne sur votre projet de budget. Je le ferai sans abuser du temps en deux points successifs, je dirai les lacunes qui nous paraissent ressortir de votre projet de budget, ses insuffisances, ses inadaptations et je proposerai à cette assemblée les actions qui nous paraissent bonnes pour le rayonnement de Besançon et pour les Bisontins. Je le ferai dans un esprit constructif qui nous animera pendant ce mandat, comme il nous a animés pendant le mandat précédent.

Je voudrais en ouvrant une parenthèse vous dire que je regrette vivement l'injustice, l'inexactitude, presque la malhonnêteté intellectuelle qui a transpiré (réaction de M. le Maire). Je le dis parce que ce n'était pas juste que vous donniez...

M. LE MAIRE : Je vais vous laisser parler mais je vous demande de retirer le mot malhonnêteté intellectuelle, je ne suis pas un malhonnête.

M. Jean ROSSELOT : Je ne dis pas que vous êtes malhonnête, j'ai parlé de malhonnêteté intellectuelle, c'est moins grave. Quand vous dites, Monsieur le Maire, dans une interview d'un grand quotidien le dimanche qui a suivi l'élection, que l'opposition est systématiquement contre tout, oui vous l'avez écrit. Or du début du mandat avec la nécessaire revalorisation du patrimoine sur laquelle on a mis

l'accent, vous avez emboîté le pas, ça vous a d'ailleurs rapporté des voix mais c'est vous qui en avez tiré les bénéfiques, jusqu'à la fin -je voudrais bien que vous fassiez respecter la police dans cette assemblée- je dis qu'il est malhonnête de dire que l'opposition s'est opposée à tout en allant même chercher Vauban à la rescousse comme maître formateur de l'UMP parce que Vauban disait : il faut construire, il faut construire. Eh bien je dis que quand on a eu un mandat où nous opposition du début à la fin, avec la nécessaire revalorisation du patrimoine, au début ça ne vous disait pas grand-chose, vous vous y êtes mis, vous l'avez reconnu plus d'une fois, jusqu'à la fin du mandat où au mois de janvier encore je mettais l'accent sur la nécessité d'une politique en faveur des quartiers beaucoup plus forte, vous avez emboîté le pas, j'irais même jusqu'à dire en passant par la nécessité d'avoir une programmation pluriannuelle des investissements qui n'existait pas non plus. Alors sur tous ces points-là j'estime que nous avons exercé un rôle positif, constructif, c'est quelques exemples que je donne, au cours du mandat, et je dis qu'on attend d'un maire éclairé comme vous un sens plus élevé de ses responsabilités vis-à-vis de l'assemblée qu'il a l'honneur de présider, une reconnaissance vis-à-vis de son opposition qui joue le rôle d'aiguillon, je ne parle même pas d'élégance. Alors ceci étant dit, je suis désolé ; j'ai peut-être employé des mots forts mais vous ne pouvez pas dire qu'on détruit tout quand, je viens de le rappeler, nous avons joué un rôle d'aiguillon positif, un rôle constructif certain et c'est ce que nous continuerons de faire mais vous ne pouvez pas dire dans un grand journal que ce n'est pas vrai.

Alors nos appréciations critiques : vous placez votre projet de budget sous le signe -c'est naturel d'ailleurs, c'est logique- de votre projet politique de campagne dont vous rappelez les éléments constitutifs en préambule, paragraphe 1 du document que vous nous avez remis, et vous énumérez emploi, solidarité, fraternité, environnement, rayonnement de Besançon, etc. Mais dits en terme aussi généraux, ces objectifs, qui n'y souscrit pas ? Et alors où est notre critique ? Je l'ai déjà dit mais j'y reviens, elle est que, instruits par l'expérience que nous avons, au vu des documents que vous nous présentez et en dépit des immenses moyens dont vous disposez, que ce soit disponibilité, indemnités, notoriété, capacité en personnel et en moyens matériels, l'efficacité n'y est pas. La performance de l'action publique n'y est pas et les Bisontins n'en ont toujours pas pour leur argent.

M. LE MAIRE : Ils nous ont d'ailleurs très largement sanctionnés comme vous avez pu le remarquer !

M. Jean ROSSELOT : Franchement, Monsieur le Maire, j'ai décidé de prendre de bonnes résolutions en ce début de mandat, de ne plus vous couper, j'aimerais bien que vous m'imitiez (rires). C'est en ce sens d'ailleurs que j'ai regretté que les Bisontins, en respectant leur choix, bien évidemment, ne perçoivent pas mieux l'efficacité de ce que nous leur proposons. Je prends quelques exemples de cette absence d'efficacité, manque de performance, manque d'exécution, solidarité et fraternité. Alors que justement vous dites, vous l'écrivez, que vous allez gérer en étant rigoureux, ça commence par de nouvelles dépenses indemnitaires de fonctionnement, c'est ça l'efficacité et la performance de l'action publique ? 80 000 € de plus par an, pour nous l'efficacité ça reviendrait à individualiser ces sommes dès le mois prochain en différentes actions d'aide aux habitants des quartiers, aux jeunes en particulier pour les aider à trouver le plus tôt possible des débouchés professionnels, en créant les mises en vis-à-vis qu'il faut, pour les aider à trouver de meilleurs logements, pour les aider à trouver des lieux de convivialité. Comment pouvez-vous faire croire ou à qui ferez-vous croire qu'avec 17 Adjointes déjà, votre ressource humaine dans l'exécutif est insuffisante. Je pourrais développer sur la charte sur l'égalité des chances. Ça fait plus d'un an qu'elle a été signée, on en est toujours, oui on a vu ça, des généralités, mais où est l'efficacité ? L'emploi, je sais bien que c'est de la compétence de l'Agglomération mais le sujet est tellement important qu'on peut quand même l'évoquer en deux mots ici. Moi je vous pose la question aussi : dans votre projet de budget et même encore une fois si c'est de la compétence de la CAGB, quelles mesures apparaissent-elles de facilitation d'installation des entreprises pour faire décoller TEMIS ? Je ne parle pas des emplois dont vous parlez tout le temps en vous en targuant qui sont créés sur les fonds publics, je parle de la zone TEMIS sur laquelle on attend des entreprises, celles qui amènent de la taxe professionnelle. Il n'y en a qu'une, le restant c'est du désert et c'est même au sens propre parce que ce sont des dunes de gravier. La qualité de la vie, tout le monde a remarqué l'indigence de votre projet de budget, de vos rapports, l'indigence quant à la réponse à apporter au problème n° 1 des Bisontins et des Bisontines, c'est-à-dire le stationnement et la circulation dans laquelle ils sont englués. On pourrait continuer comme ça mais élevons un petit peu le rayonnement de Besançon. Justement dans cet article,

vous alliez un peu plus loin en disant : «quel succès, maintenant on ne nous compare plus à Dole ni à Montbéliard, on nous compare à Dijon et à Mulhouse». C'est quand même une petite consolation quand on sait qu'on comparait, dans le passé, Besançon à Bâle. De plus, vous êtes justement...

M. LE MAIRE : Il doit y avoir longtemps !

M. Jean ROSSELOT : ...oui mais ça peut se retrouver, c'était ce que je proposais aux Bisontines et aux Bisontins, figurez-vous, vous êtes président de l'archipel des villes entre Mulhouse...

M. LE MAIRE : De la métropole...

M. Jean ROSSELOT : ...moi j'aime bien l'archipel parce que ça fait...

M. LE MAIRE : Ça s'appelle une métropole.

M. Jean ROSSELOT : ... ça s'appelle une métropole Rhin-Rhône, ça ne m'avait pas échappé et j'allais dire : qu'en faites-vous ? Là où il y a besoin d'efficacité, de performance tout de suite, dans cette situation de président de cette métropole, ça vous a été recommandé, à Mulhouse au mois de septembre dernier, qu'est-ce que vous attendez pour donner des impulsions ? C'est pareil, on traîne ça dans des généralités depuis deux ans et rien n'avance. Donnez donc des impulsions en matière d'enseignement supérieur, par exemple, pour créer des synergies, des économies d'échelle.

Voilà ce que j'ai à dire mais le chapeau de tout ça ce sont les chiffres proprement budgétaires, les ratios, les fameux ratios qui sont des ratios objectifs, qui passent au scanner en quelque sorte la situation financière de la Ville. Les principaux ratios, je vais vous dire, Monsieur le Maire, pour moi, que vous nous présentez aujourd'hui et qui reflètent la situation budgétaire de la Ville, ce sont des ratios de mauvaise vie. J'en prends trois, les plus importants, le ratio relatif aux impositions que vous demandez en impôts, celui des recettes perçues par l'Etat, cet Etat dont vous dites tant de mal, et le ratio d'équipement. On est par rapport aux villes de la même strate comme disait tout à l'heure notre collègue, parmi celles qui imposent le plus, parmi celles qui reçoivent le plus de l'Etat et parmi celles qui équipent le moins ses habitants...

M. LE MAIRE : Mais non Monsieur ROSSELOT...

M. Jean ROSSELOT : ...dans les villes de même strate, ça ressort, écoutez, les trois ratios sont là...

M. LE MAIRE : Eh bien oui, justement, regardez l'équipement...

M. Jean ROSSELOT : Effort d'équipement par habitant...

M. LE MAIRE : Alors ?

M. Jean ROSSELOT : 303...

M. LE MAIRE : Et la moyenne c'est combien ?

M. Jean ROSSELOT : La moyenne c'est 342.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ça le chiffre !

M. Jean ROSSELOT : J'ai remarqué que vous aviez donné une fausse information à la presse dans un article d'avant-hier où effectivement vos chiffres, vous les avez inversés. Je n'ai pas tous les moyens que vous avez mais j'ai une lecture plus fine des documents budgétaires et plus sérieuse si je puis dire, plus vraie. Ce sont des ratios qu'il faut inverser et c'est une situation que nous traînons, même si vous déployez des trésors de diplomatie pour expliquer dans vos documents budgétaires que ça va aller mieux.

Alors quelques propositions et j'en aurai terminé. Il faut débloquer TEMIS pour faire venir des entreprises et pour cela -je sais bien que ça concerne l'Agglomération mais ça mérite d'être dit et répété- il faut que vous jetiez les bases d'une mutualisation des politiques d'accueil des entreprises avec les territoires. Vous parliez de présidence de commission tout à l'heure, on va voir. Moi je vous veux du bien puisqu'à travers vous, puisque vous commandez, vous dirigez, c'est le bien de la collectivité. Eh bien on va voir si cette fois-ci vous allez prendre la présidence du syndicat mixte de cohérence territoriale parce que c'est là qu'au-delà de la Ville, au-delà de l'Agglomération, jusqu'au ceinturon Marnay - Rougemont, le vrai bassin de vie, Valdahon, Saint-Vit, c'est là que doivent être pensées, c'est votre rôle, les politiques de développement et d'aménagement de demain. Et jusqu'à maintenant vous n'en avez pas montré de signes, pas pris cette hauteur de vue, combien de fois vous avez rejeté ça d'un revers de manche. Combien de fois je vous ai dit : utilisez un instrument type d'aménagement du territoire pour appréhender ce bassin de vie à sa véritable mesure, un contrat de pays, une politique de pays, jamais vous n'en avez tenu compte et après vous allez dire dans les journaux qu'on ne sert à rien, qu'on est bête, qu'on n'a pas d'idées, qu'on détruit tout. Je vous l'ai pourtant dit et c'est dans cet espace-là que va s'inscrire l'avenir de Besançon demain. Vous nous avez tellement dit : maintenant des entreprises à 200 emplois c'est fini, c'est la petite et moyenne... Auxerre a fait venir 400 emplois d'un coup. Auxerre, ce n'est quand même pas si loin que ça, ils se sont bien débrouillés, comme on dit eh bien nous on vous fait une proposition qui est de recycler, avant qu'elle ne soit détruite et la destruction va coûter une petite fortune parce qu'il y a 5, 6, 7 dalles en béton, l'ancienne usine WEIL. Pourquoi se priver d'un tel outil économique qui réunit autant d'atouts, un bâtiment sain de 50 m x 30, placé sur les axes de communication, à proximité justement du foyer d'innovation et de création d'entreprises TEMIS. Pourquoi ne pas convertir ce site symbolique et historique comme on l'a fait pour LIP ou comme cela existe boulevard Diderot avec les anciens Docks je crois.

A la charnière de l'économie et du social, nous vous recommandons d'inscrire dans vos politiques budgétaires un plan crèche car cela manque dans les entreprises bisontines, en particulier les grosses. Et pourquoi pas la mise à l'étude d'une réduction, ne disons pas une suppression mais une réduction du prix des repas dans les cantines.

En matière de qualité de vie, il y a de très nombreux aspects mais celui qui concerne de manière la plus lancinante et la plus aiguë les Bisontins, c'est la circulation, les parkings relais qui, enfin, marchent, en attendant la construction du tramway, on peut déjà mettre certaines lignes de bus en site propre et inscrivez-nous, faites un geste, donnez un signal, la construction de quelques giratoires pour remplacer ces stupides feux tricolores.

Pour la Rhodia, vous dites qu'il y a un architecte désigné, c'est parfait. On pourrait continuer avec la captation des flux de l'autoroute, on pourrait parler aussi du PLU. Vous avez donné des indications sur les nouvelles orientations de l'urbanisme qui sembleraient plus respectueuses des aspirations des quartiers mais aussi l'aspect harmonie des constructions neuves avec la singularité patrimoniale de Besançon. Je vous l'ai déjà dit, et là aussi faites en sorte que les historiens ne disent pas que l'ère FOUSSERET qui a tant clamé son admiration pour l'architecture sous Louis XIV soit celle où tout rappel à l'âme bourguignonne soit gommée, comme ça s'est fait dans le précédent mandat avec les immeubles de la Mouillère, avec les attiques comme à Fréjus, sans le climat, dans beaucoup de nos rues.

Ce sont des choses que vous avez, pour certaines, déjà entendues. Il y en a d'autres qui sont spécifiques au budget pour 2008. Voilà en quoi votre opposition propose, voilà ce qu'elle propose, voilà en quoi, Monsieur le Maire et mes chers collègues et je vous prie de croire à notre sincérité, elle est constructive.

M. Philippe GONON : Après le point de vue de l'opposition, le point de vue de la minorité, la plus petite des minorités. Le budget 2008 c'est un budget sur lequel...

M. LE MAIRE : Vous avez dit : après le point de vue de l'opposition, le point de vue de la minorité...

M. Philippe GONON : De votre plus petite minorité.

M. LE MAIRE : D'accord.

M. Philippe GONON : Le budget 2008 est un budget sur lequel nous n'allons pas nous prononcer, essentiellement pour des raisons techniques. C'est le premier budget auquel nous participons et il nous est extrêmement difficile de reconstituer le puzzle entre tous les plans et autres organismes que vous avez cités, que ce soit Besançon 2020, l'Agenda 21, les promesses de campagne, j'en passe, etc. C'est également un budget sur lequel nous avons constaté un certain nombre d'opérations anciennes et nouvelles qui se mélangent et nous avons noté des sommes mouvantes colossales de l'ordre de 22 millions d'euros engagés non mandatés, comme 45 millions de gestion active passive dans différentes colonnes, ce qui perturbe un petit peu notre lecture de ce budget. Je suis un homme plus habitué aux comptes de résultat, aux bilans, pas trop à la lecture des documents publics et je suis habitué à une lecture analytique des budgets. Aussi, nous voudrions mettre en évidence une faiblesse de l'analytique de ce budget. La mode est à l'évaluation, l'analytique est une composante de cette évaluation fondamentale. Ce budget est également à mes yeux un simple outil qui est la traduction d'une politique ou d'une vision d'avenir. Et c'est sur ce point-là que je voudrais m'arrêter, en soulevant quatre éléments de cette politique que vous avez cités dans vos différents documents. En écoutant le candidat Jean-Louis FOUSSERET pendant la campagne électorale, je dois dire qu'il m'avait presque convaincu que sa priorité absolue c'était le développement économique, la création d'emplois, etc. à Besançon et sur le territoire de l'Agglomération, notamment lors d'un débat télévisé qui nous a opposés devant les caméras de FR3. J'avoue que j'ai été extrêmement surpris quand j'ai lu, quelques jours après, le 23 mars je crois dans l'Est Républicain, sous un titre grandiose, je cite : ma priorité, en tant que maire cette fois-ci, c'est la qualité de la vie à Besançon. J'ai lu une phrase qui m'a quelque peu chagriné, vous rajoutiez, je cite « le développement n'est qu'une conséquence de la politique municipale qui tient à faire de Besançon une capitale de la qualité de la vie ». Alors Monsieur le Maire, nous essaierons, tout au long de ce mandat, de faire œuvre de pédagogie et force de propositions bien sûr constructives, pour vous convaincre que la qualité de la vie est certes indispensable à la vie des Bisontins mais elle ne suffit pas pour assurer le développement économique d'un territoire.

Je voudrais revenir sur quatre points rapidement. Dès le début de votre document vous donnez la priorité à un certain nombre de grands équipements et nous sommes convaincus que l'accueil du TGV et les grands équipements qui iront avec sont absolument nécessaires pour le développement de notre ville mais le second point qui nous inquiète un petit peu c'est le développement ou l'avenir de l'Université de Franche-Comté. Et nous nous posons des questions sur l'avenir des relations entre la Ville, l'Agglomération et l'Université, non pas pour dire que la Ville ne doit pas soutenir son Université, bien au contraire mais les questions que nous nous posons, c'est : où va cette Université de Franche-Comté ? Nous avons lu, comme tous, qu'un projet de l'Etat français est de constituer des pôles universitaires d'excellence et je ne vois pas au sein de ces huit pôles universitaires d'excellence quelle pourrait être la place de Besançon dans son état actuel. Tout le monde sait que ce projet de huit pôles d'excellence repose sur un découpage qui ressemble fort à des découpages existants, que ce soit en matière économique ou en matière politique, qui recourent les huit grandes régions européennes par exemple. Dès lors, est-ce que nous devons continuer à regarder vers Dijon et Mulhouse ? Est-ce que nous ne devrions pas regarder plutôt plus loin, vers Lyon, vers Strasbourg ? Ne faut-il pas nous demander quelles formations vont rester à Besançon, quelles formations vont quitter Besançon ? Et dès lors ne devons-nous pas nous interroger sur quel niveau investir au sein de l'Université ou ce qu'il en restera ici pour garder un pôle de formation et de recherche de haut niveau. Nous souhaiterions par exemple, et vous l'avez déjà fait, inviter M. le Président de l'Université ou peut-être Mme la Présidente de Région dans cette enceinte pour avoir un débat sur l'avenir de notre Université et quelles doivent être nos relations dans cette perspective. Sans cet outil de formation, sans cet outil de recherche, je crois que l'attractivité de notre territoire ne fera que décroître et nous risquons de connaître une seconde hémorragie, celle de nos jeunes qui rechercheront d'autres formations, ailleurs.

Deuxième point sur lequel je voudrais intervenir, c'est le développement économique. Vous l'avez dit, ce n'est pas du ressort de cette assemblée, c'est du ressort de l'Agglomération,. Toutefois j'aimerais quand même que nous puissions par moment débattre sur un certain nombre de points. Nous avons tous fait des propositions pendant cette campagne électorale et j'aimerais revenir sur deux points : la création d'un guichet unique et l'avenir du commerce de détail de Besançon. Nous considérons que le deuxième pilier du développement économique c'est la création d'emplois à Besançon. Je ne suis pas persuadé que nous arriverons à attirer de grandes entreprises sur notre territoire mais si cela arrive, tant mieux. Je crois

beaucoup plus au développement de celles qui existent ou à la création de nouvelles. Et dans ce cadre-là j'ai discuté hier avec un jeune ingénieur bisontin de 26 ans qui a fait ses études à Paris et au Japon et qui revient à Besançon créer une entreprise assez innovante et ce même m'a dit toute sa difficulté à trouver des interlocuteurs parmi les 8 structures qu'il a recensées sur le territoire de la Ville et de l'Agglomération qui concourent à la création d'entreprises. Je l'ai renvoyé sur TEMIS, bien entendu, mais j'ai constaté qu'il était -c'est un technicien- perdu devant le maquis, devant la jungle des organismes qui interviennent dans ce domaine-là. Je pense que la priorité de notre action devrait être la simplification des structures qui sont chargées d'assurer la création ou l'accueil des créateurs d'entreprises. Ce diagnostic posé, point n'est besoin de créer une maison de l'entreprise ou une xième maison de la création d'entreprises. Je crois qu'il est simplement nécessaire de regrouper les intervenants actuels, de les mettre peut-être simplement dans une même enceinte avec une bonne documentation, des gommages et des crayons et un peu de matière grise. Je pense que nous aurions des résultats immédiats essentiels.

Et dès lors vous verrez que la deuxième proposition que nous avons faite, qui était la mise en place de ce que nous avons appelé malheureusement -je n'ai toujours pas trouvé la traduction- corporate nurse, c'est-à-dire une structure -non justement, ce n'est pas une pépinière d'entreprises, justement c'est pour ne pas utiliser ce mot-là qu'on utilise encore ce terme anglo-saxon- qui est simplement la livraison d'un produit clé en main par une équipe de professionnels compétents, y compris le bâtiment. Dès lors que nous aurons installé ce guichet, cette structure d'accompagnement, je pense que nous pourrions avoir des résultats extrêmement performants dans ce domaine de la création et du développement des entreprises. Je voudrais également parler un petit peu du commerce de détail puisque nous avons tous pendant cette campagne également fait des rencontres. Pour ma part j'ai noté une certaine morosité du climat commercial bisontin et notamment du commerce de détail bisontin. J'ai reçu comme je pense tous les candidats ici une liste de propositions -une dizaine je crois si mes souvenirs sont bons- de l'Union des Commerçants, de M. CART pour ne pas le citer. Est-ce qu'il ne serait pas utile, important et indispensable de lancer avant l'été un plan complet à destination de ce commerce de détail qui souffre véritablement ? Ils ont parlé, nous avons parlé, tous, de redynamisation du marché couvert, de l'opération «samedi ouvert», des nocturnes, du free-pass, de la création du nouveau marché forain. Nous avons d'autres idées qui pourraient s'appeler caddy lib, qui fait aussi référence à -je rends à César ce qui appartient à César- une proposition que Jean ROSSELOT a faite devant la CGPME qui est l'ouverture des stationnements administratifs publics le samedi et dimanche au profit des Bisontins pour les ramener vers le centre-ville. Le commerce a je crois en ce moment besoin d'un grand coup de main et d'un partenaire fort ; la Ville pourrait être ce partenaire fort.

Troisième point que je voudrais aborder, le centre-ville et vous avez parlé de l'avenir de l'Hôpital Saint-Jacques. Vous connaissez notre dada sur ce sujet, j'aimerais y revenir quand même quelques instants. C'est une réflexion que nous lions à la fois à l'utilisation de la place de la Révolution, l'aménagement de l'îlot Pasteur et bien sûr, le devenir de l'ex-Hôpital Saint-Jacques. En une dizaine d'années, tout l'Ouest du centre-ville va être profondément remanié. Ce triple réaménagement risque de bouleverser complètement l'équilibre du centre-ville et nous nous posons un certain nombre de questions à ce sujet-là lorsque l'on voit par exemple qu'il est prévu de consacrer 30 000 € à une étude pour le centre Est de la Ville. Et nous nous demandons si tous les acteurs vont être associés à la réflexion sur le devenir de ce centre-ville. Nous posons la question : quelle sera la place du commerce et quelle sera la place du tourisme dans cet ensemble ? Nous voudrions savoir si vous avez prévu également une information à destination de tous les acteurs économiques de la Ville. Le sujet passionne, apparemment, le sujet inquiète beaucoup, en tout état de cause le sujet interpelle. Nous avons fait des propositions sur l'îlot Pasteur, nous avons fait des propositions sur l'Hôpital Saint-Jacques, nous souhaitons que notre voix soit entendue et nous souhaiterions participer ardemment aux travaux de rénovation de ce centre-ville.

Dernier point : le dernier point que je voudrais aborder a trait à la démocratie de proximité que vous évoquez dans votre document budgétaire et nous voudrions manifester une opposition absolue et formelle sur un point qui a trait à la réforme du fonctionnement de ces conseils en envisageant éventuellement de les doter de budgets autonomes. Autant nous sommes partisans véritables d'une expression démocratique des citoyens au travers ces conseils de quartiers, autant nous refusons absolument l'autonomisation de ces conseils de quartiers. Comme nous refuserions d'ailleurs une autre

proposition que j'ai lue dans la presse, qui consisterait à rattacher les présidents de conseils de quartiers au Cabinet du Maire.

M. LE MAIRE : Comment ?

M. Philippe GONON : Dans la presse, M. PLAZZA a informé...

M. LE MAIRE : Attendez, la presse ce n'est pas le journal officiel de la mairie de Besançon Monsieur GONON...

M. Philippe GONON : Tout à fait. Je n'ai pas dit que c'est vous Monsieur le Maire qui avez proposé ça, je dis simplement que nous nous opposerions aussi à ce genre de pratique...

M. LE MAIRE : Je vous interromps juste une seconde ; ce soir nous sommes sur un budget, chacun ne va pas refaire son programme de campagne, les Bisontines et les Bisontins ont tranché, chacun ne va pas re-développer l'ensemble de son programme...

M. Philippe GONON : Pas du tout.

M. LE MAIRE : Vous avez fait des propositions, nous en avons fait. Maintenant on va discuter avec vous, on va essayer de travailler ensemble mais ne nous redites pas ce que vous avez dans votre programme. L'acte essentiel du programme de la Municipalité dans les années à venir, c'est le programme que nous avons développé dans notre campagne avec «Besançon par passion» en l'ouvrant, en discutant, en travaillant avec vous mais ce n'est pas parce que vous avez fait des propositions qu'elles vont être forcément validées. Alors ce que dit M. X ou M. Y dans la presse, non, non ! Je crois qu'il faut qu'on s'en tienne au sujet qui est le vote du budget sinon si chacun re-développe son programme, cela va nuire à la qualité et à la clarté du débat.

M. Philippe GONON : Il n'était pas question du tout de redéployer un programme, c'était simplement de dire que nous ne souhaitons pas que les conseils de quartiers aient un budget autonome...

M. LE MAIRE : J'ai entendu.

M. Philippe GONON : ... comme d'autres suggestions qui ne sont pas forcément de votre fait mais qui concourent toutes à l'autonomisation de ces conseils de quartiers...

M. LE MAIRE : J'ai entendu que vous n'y étiez pas favorables.

M. Philippe GONON : ...et nous ne voudrions pas simplement un Conseil Municipal bis.

M. LE MAIRE : Ça n'a jamais été le cas.

M. Philippe GONON : Voilà, j'en ai terminé avec ces remarques et comme je l'ai dit en introduction, nous nous abstiendrons sur ce budget 2008.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Mme Françoise BRANGET : Monsieur le Maire, nous partageons un grand nombre de préoccupations et de projets pour l'amélioration de la vie des Bisontins mais nous différons parfois sur la méthode. La critique ce n'est pas faire de la contradiction, c'est apporter nos analyses, nos remarques et nos façons de voir l'avenir de notre ville. C'est dans un esprit constructif, il en est beaucoup question ce soir, que nous abordons cette mandature même si nous pouvons regretter de ne pas être à votre place mais la passion pour les Bisontins, nous aussi nous l'avons. Votre projet est traduit dans ce budget primitif et je ferai trois interventions, l'une sur le pari sur la jeunesse dont vous avez parlé dans votre projet, l'autre sur l'attractivité de la ville et la troisième sur le budget proprement dit.

Le pari sur la jeunesse : j'approuve totalement ce qui vient d'être dit par M. GONON quant au développement et les craintes qu'il a sur l'Université. Moi je voudrais simplement réitérer la proposition

donnée à un projet ensemble qui aurait toute sa place à Besançon et un projet dont je vous ai déjà entretenu qui est la création et le développement d'un centre deuxième chance. Il en a été question ces jours-ci dans la presse régionale, notamment pour évoquer les bienfaits du centre deuxième chance à Belfort. Je regrette par là de ne pas l'avoir à un moment donné eu plus rapidement sur Besançon mais sans vouloir stigmatiser ni aucun quartier ni aucune population, force est de constater que le chômage des jeunes à Planoise est 3 fois supérieur à la moyenne, et qu'il existe des solutions parmi lesquelles le dispositif des centres deuxième chance est un formidable outil d'insertion sociale et professionnelle. Toutes les conditions sont réunies à Besançon pour l'implantation d'un tel centre. J'ai à ce sujet déjà rédigé un rapport parlementaire et je vous ai interpellé. Vous l'avez eu, vous avez eu l'occasion de me répondre mais malgré tout j'ai visité de nombreux centres où chaque fois j'ai trouvé un enthousiasme formidable de la part de tous les jeunes et d'ailleurs c'était bien traduit dans la presse il y a 15 jours. Autre élément clé pour l'implantation de ce dispositif, c'est bien sûr les entreprises locales qui m'ont manifesté toute cette attente quant à cette démarche parce qu'il est toujours difficile, effectivement de fournir quelques offres d'emplois. Il y a un manque crucial quelquefois de main d'œuvre dans certaines branches de notre économie et aussi nous avons un certain nombre de cadres retraités militaires, puisque Besançon est quand même une ville de garnison et on peut tous se réjouir qu'elle soit confortée dans ce sens-là mais ces cadres retraités ne demanderaient pas mieux que de servir encore dans les années à venir.

Je vous signale quand même, ça a été dit dans le journal, qu'on estime à 75 / 80 % les chances de réussite, donc c'est véritablement un outil performant d'insertion sociale et professionnelle. Et si je vous en parle ce soir c'est parce qu'il y a urgence. Voilà déjà deux ans que je vous en parle, il y a urgence d'intervenir parce que le futur plan d'implantation des centres pour les 5 prochaines années va être bouclé à la fin du mois d'avril au Ministère. Je m'en suis entretenue avec le contrôleur général du dispositif ainsi qu'avec le Ministre de la Défense, Hervé MORIN, pour une mise à disposition d'une partie du foncier militaire local. Belfort, je le rappelle, a eu cette volonté politique de le faire, c'est aujourd'hui une réussite concrète formidable qui d'ailleurs appelle à se développer. Je ne vois pas pourquoi à Besançon on ne pourrait pas le faire, alors qu'il y a du foncier militaire qui s'adapterait bien à la création de ce centre-là, par exemple la Caserne Vauban. Seulement comme vous avez un projet urbanistique, l'armée ne peut pas nous la mettre à disposition.

M. LE MAIRE : Elle veut surtout le vendre 3,5 M€ !

Mme Françoise BRANGET : Non, j'en ai discuté avec M. MORIN qui serait éventuellement d'accord pour la mettre à notre disposition, reste à vous de choisir. Alors Monsieur le Maire, vous pouvez compter sur ma collaboration mais encore faut-il que vous ayez la volonté politique.

M. LE MAIRE : Puisque vous parlez de collaboration, je vous renouvelle ma demande, Madame la Députée, que j'ai faite aussi à M. le Député GROSPERRIN, c'est de me trouver un rendez-vous avec le Ministre de l'Équipement pour lui parler du problème de la voie des Mercureaux et de la 2 fois 2 voies entre Planoise et Beure, ainsi qu'avec Mme la Ministre de la Culture, Mme ALBANEL, concernant le financement de notre conservatoire à rayonnement régional. J'entends vos propositions, j'y répondrai dans un instant mais je vous renouvelle ma demande et je vous assure, si je peux aller avec vous là-bas au Ministère, je le ferai. Donc voilà, je vous retransmets cette demande, Mme ALBANEL et l'Équipement, que j'ai faite il y a deux ou trois mois déjà.

Mme Françoise BRANGET : Monsieur le Maire, j'aimerais quand même que vous ne m'interrompiez pas. Mon souci de développement de la ville est permanent et pour ce qui concerne la voie des Mercureaux et l'achèvement des tronçons différents qui est manquant et qui sont absolument nécessaires pour la qualité de vie des Bisontins qui vivent quelquefois l'enfer dans les bouchons tous les soirs...

M. LE MAIRE : Je suis disponible Madame, votre jour sera le mien.

Mme Françoise BRANGET : Heureusement que je n'attends pas que vous me transmettiez les dossiers pour m'en préoccuper. Je pose une question mardi matin, question orale à l'Assemblée Nationale...

M. LE MAIRE : J'espère qu'il y aura surtout une réponse.

Mme Françoise BRANGET : ... et quant au dossier sur les transports en commun dont vous ne m'avez pas parlé, je souhaiterais bien que vous puissiez me transmettre également les dossiers mais nous en reparlerons à l'Agglomération...

M. LE MAIRE : Que vous posiez une question orale, c'est très bien. J'ai aussi en son temps posé des questions orales, je connais très bien le suivi de ces questions orales. Je vous renouvelle donc publiquement la demande que j'ai faite il y a environ deux à trois mois à l'Agglomération, organisez-nous un rendez-vous et j'irai rencontrer le Ministre de l'Équipement puisque nous sommes d'accord sur, je ne vais pas dire la bêtise, ce n'est pas le mot le plus fort qui existe, de ne pas avoir prévu au PDMI l'achèvement entre Planoise et le pont de Beure, je suis prêt à aller aussi avec vous rencontrer Mme ALBANEL et je suis prêt aussi à parler du TCSP, Madame, je vous le redis. Monsieur ANGUENOT, vous confirmerez à Mme BRANGET ainsi qu'à M. GROSPERRIN, les demandes que j'ai faites il y a deux à trois mois et si vous pouvez m'obtenir ces rendez-vous et surtout obtenir des solutions, j'en serais ravi Madame la Députée et je le dirai. Mais il ne suffit pas uniquement de poser des questions orales. Vous savez, malheureusement et quel que soit le gouvernement ça permet aux parlementaires de s'exprimer mais il n'y a malheureusement pas beaucoup de suivi des questions posées.

Mme Françoise BRANGET : Moi je vous parlais du centre deuxième chance, mais il est bien entendu que pour tous les dossiers qui concernent Besançon, l'intérêt est conjoint et j'accepterai toutes les propositions. Je reviens au centre deuxième chance pour lequel j'aurais souhaité qu'il y ait un peu plus de volonté politique en la matière parce que nous avons toutes les conditions réunies sur la Ville de Besançon, une grosse agglomération, qu'il y a assez peu de centres de ce genre dans l'Est de la France, il y en a un à Belfort, certes mais c'est très possible d'en implanter un ici où nous avons toutes les conditions réunies et surtout ça permettrait à de nombreux jeunes de pouvoir se sortir de leurs difficultés sociales et de trouver enfin un emploi. Je vous rappelle aussi, que ça génère une économie non négligeable parce qu'un centre de 400 jeunes implique 200 encadrants. Donc la balle est entre vos mains puisqu'il y a un caractère d'urgence jusqu'à fin avril, donc si dès demain vous m'en entretenez, on pourra peut-être encore faire changer les choses. Dans 15 jours ce sera peut-être difficile.

Deuxième chose qui me tient à cœur, c'est l'attractivité de la ville. En terme d'attractivité, Besançon a une chance exceptionnelle de voir arriver la LGV, nous en sommes tous conscients et je souhaite que tous les travaux d'accompagnement puissent être achevés dans les temps pour faciliter, effectivement, l'accès à la gare TGV. Je souhaiterais également parler de Vauban qui est aussi un facteur d'attractivité pour la ville car malheureusement l'attractivité économique est peu brillante, Philippe GONON l'a souligné et je rejoins ses propos, ils sont tout à fait exacts. Et si demain nous n'aurons plus d'économie industrielle, nous aurons peut-être une économie touristique, en tout cas c'est tout le bien que je souhaite à Besançon. Si le réseau Vauban peut faire profiter la ville d'une belle attractivité, nous nous en réjouissons. Ceci dit, je sais que le dossier est achevé et qu'il est entre les mains de l'UNESCO. Par contre, je voulais vous demander une précision parce qu'aux alentours notamment des remparts de la Citadelle, un certain nombre de constructions sont prévues -et c'est un avis personnel, mais partagé par un certain nombre de Bisontins- je ne sais pas si vous pouvez l'entendre, je n'apprécie pas beaucoup l'architecture de la SMAC qui va plutôt défigurer l'espace emblématique sous la Citadelle et je n'apprécie pas non plus l'architecture -mais c'est un avis tout personnel- du FRAC et du CNR. Je sais qu'au travers des exigences demandées par l'UNESCO, il y a la mise en place d'une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager. Aussi je voudrais savoir où vous en êtes sur cette zone qui pour le moment est encore dans les déclarations d'intention mais je crois qu'il y a là tout un travail d'accompagnement qui doit être mené avec l'Etat.

Ma troisième intervention portera sur le budget de la Ville, puisque c'est tout au travers le budget que vous développez vos projets. Je trouve un peu dommage dans ce rapport du budget de lire des propos un peu désobligeants vis-à-vis de l'Etat sur qui on fait souvent reposer la responsabilité des insuffisances du budget. Je sais que vous avez inséré un tableau mais vous savez, les chiffres on leur fait tout dire. On peut les prendre d'une façon, les faire parler en pourcentage, les faire parler en augmentation. Vous vous targuez d'avoir un bon bilan, certes, mais il y a des choses que je ne peux pas

entendre. C'est vrai qu'il y a un décalage entre l'article paru dans la presse et simplement les rapports de la situation financière, notamment les ratios que vous nous donnez chaque année. Je vais être très brève là-dessus...

M. LE MAIRE : Pour éviter qu'on reparle de ça, je vais vous donner une explication. Les chiffres sont ceux-ci parce que les ratios que l'on vous donne sont ceux qui sont faits et calculés d'après les budgets primitifs, alors que nous nous vous donnons les ratios faits par rapport aux comptes administratifs qui sont le reflet exact de la réalité. Je ne vous en fais pas le reproche car j'ai moi-même posé la question mais le vrai ratio c'est celui-ci et vous pouvez voir, contrairement à ce que pouvait dire Jean ROSSELOT mais parce qu'il n'avait peut-être pas cette information, que nous investissons plus que la moyenne de la strate car les ratios que vous citez sont faits par rapport à des BP alors que nous, nous faisons par rapport aux comptes administratifs qui est l'exacte réalité de ce que nous avons investi. Voilà donc pour éviter qu'on ne reparle de cela, les vrais ratios, à moins que Baudouin ne me propose des chiffres trafiqués, ce qui ne se serait jamais vu, et je sais que non...

Mme Françoise BRANGET : Sans doute.

M. LE MAIRE : C'est ceux-là. Les chiffres ne sont pas trafiqués.

Mme Françoise BRANGET : J'espère bien sinon je vous dirais que vos rapports sont faux.

Je sais que les ratios sont faits sur les budgets primitifs. Je suis d'accord, sauf qu'ensuite nous avons les budgets primitifs et nous pouvons voir chaque année quelle est la différence qu'il peut y avoir. Je dirais simplement qu'en terme de fonctionnement, et je reprends vos chiffres, ce que je constate, c'est que les dépenses de personnel qui étaient de 46 % en 2000, sont aujourd'hui de 58,7 %. Ça c'est un pourcentage mais quand on prend les chiffres, quand vous êtes arrivé, en 2001, les dépenses de personnel étaient de 66 M€, aujourd'hui elles sont de 80,7 M€. Alors vous dites ce que vous voulez mais malgré tout...

M. LE MAIRE : Je dis la vérité.

Mme Françoise BRANGET : Vous dites la vérité, les chiffres sont là, mais justement j'ai pu lire que la progression...

M. LE MAIRE : Vous oubliez simplement et je vous le rappelle pour vous éviter des erreurs, que, depuis, nous avons repris au CCAS la gestion des centres sociaux et le service de la petite enfance, ce n'est plus le même périmètre, Madame, je ne vous dis pas cela méchamment.

Mme Françoise BRANGET : Arrêtez s'il vous plaît !

M. LE MAIRE : C'est pourtant la vérité.

Mme Françoise BRANGET : C'était le même périmètre.

M. LE MAIRE : Non Madame. Continuez dans l'erreur, après tout vous en avez le droit.

Mme Françoise BRANGET : Mais je ne continue pas dans l'erreur...

M. LE MAIRE : Mais si !

Mme Françoise BRANGET : Vous signalez vous-même que vous allez essayer de réduire la progression des frais de fonctionnement à 3 %, vous avez la maîtrise des dépenses, et qu'elle sera poursuivie et intensifiée, ce n'est pas moi qui dénonce cela, la Chambre Régionale des Comptes l'a dénoncé en 2006...

M. LE MAIRE : Non !

Mme Françoise BRANGET : ...mais c'était exactement les mêmes remarques qu'en 1999. Ecoutez, j'ai son rapport et je peux vous le sortir tout de suite. Si on ne peut même pas avoir une lecture du document municipal, écoutez...

M. LE MAIRE : Oui ?

Mme Françoise BRANGET : ... non mais là c'est de la malhonnêteté intellectuelle (réactions)...

M. LE MAIRE : Une deuxième fois, décidément ! Mais Madame, ce n'est pas moi qui ai été élu sous la promesse de renforcer le pouvoir d'achat des Français, ce n'est pas moi qui ai été élu là-dessus et la malhonnêteté, si malhonnêteté il y a, elle est à ce niveau-là, elle est au plus haut niveau de l'Etat.

Mme Françoise BRANGET : Eh bien nous en reparlerons tout à l'heure. Pour le moment on est dans le budget municipal. Je souhaite simplement dire que vous mentionnez à plusieurs reprises les désengagements de l'Etat, c'est un leit motiv qui revient chaque fois mais malgré tout dans le budget, le désengagement se traduit quand même par une augmentation de plus de 3 M€ et là vous pourrez difficilement dire le contraire. Donc je trouve que ce n'est pas toujours honnête, la façon dont vous présentez les choses en vous attribuant tous les mérites du fonctionnement et de la clarté et de la bonne santé du budget de la Ville, ce qui n'est pas tout à fait vrai. Vous avez même, je signale, expliqué pourquoi les frais de fonctionnement baissaient un peu. Mais oui, certes ils baissent en pourcentage, tout simplement parce qu'il y a plus de recettes, l'effet ciseau s'éloigne naturellement, c'est un fait. Mais ce que j'émetts comme souhait pour cette prochaine mandature, c'est que vous soyez un peu plus attentif aux frais de fonctionnement de cette ville qui, je le rappelle, vous avez vu les frais de personnel, 80 millions, presque 81 millions, ça fait quand même 14 millions de plus d'augmentation pendant la mandature que chaque année on dépense.

M. LE MAIRE : Vous avez écouté ce que je vous ai dit quand même et vous voyez ce qu'il y a au tableau Madame ?

Mme Françoise BRANGET : Oui, vous avez pris 2002 - 2006.

M. LE MAIRE : Parce qu'on vous a dit Madame que les chiffres 2007 ne sont pas connus.

Mme Françoise BRANGET : Mais je le sais.

M. LE MAIRE : On ne le croirait pas. On les aura au mois de juin.

Mme Françoise BRANGET : Quel est le périmètre que vous avez mis dans ces chiffres-là ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas envie de polémiquer là-dessus, ça ne servirait à rien de toute façon. Je pensais que vous auriez quand même tiré quelques leçons de cette dernière élection et que vous arriveriez avec d'autres projets mais je crois que vous n'avez absolument rien compris à ce qui s'est passé, vous continuez comme avant et c'est même encore pire qu'avant. Je pensais que vous alliez en tirer des conclusions.

Mme Françoise BRANGET : Les Bisontins se sont exprimés...

M. LE MAIRE : Ils se sont trompés a même dit M. ROSSELOT.

Mme Françoise BRANGET : Nous respectons leur décision...

M. LE MAIRE : C'est la moindre des choses.

Mme Françoise BRANGET : ...mais un budget municipal ça se construit...

M. LE MAIRE : Bien sûr...

Mme Françoise BRANGET : ...ça se détaille et ça se justifie. Et là, en matière de justification, je trouve que le compte n'y est pas non plus, donc nous nous abstiendrons ou nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Vous vous abstenez ou vous votez contre ?

Mme Françoise BRANGET : Nous votons contre.

Mme Martine BULTOT : Nous échangeons ce soir sur les politiques municipales que nous allons conduire cette année mais ce qui me paraît essentiel c'est que tout ceci s'intègre grâce à un effort de visibilité dans le PPI, ce qui crédibilise le programme que nous avons élaboré en commun. Le résultat des élections montre que l'attente sociale est forte, les incertitudes importantes. La période caractérisée par une certaine politique qui met à mal le pouvoir d'achat de nos concitoyens, les avantages acquis au cours des décennies par les luttes des salariés, annoncent une régression sans précédent. Rien qu'en parcourant le journal ce matin, on pouvait lire «EMT 25 en sursis», «SMOBY, premières lettres de licenciement», «FAURECIA Industries annonce la fermeture du site d'Audincourt», etc. etc. Les propositions de ce budget amènent peu de commentaires de notre part. Elles s'inscrivent dans la continuité car élaborées au cours de multiples séances de travail, de nombreux arbitrages. Le projet qui nous est soumis comportera peu d'incertitudes. Il est financé, sauf si nous devons nous adapter en cours de route, si des opportunités financières surgissent, ce qui à mon avis est peu probable. Le projet actuel suppose une gestion rigoureuse, comme nous en avons l'habitude, des financements croisés avec la Région, le Département, l'Agglomération, ce qui devrait être plus facile que par le passé, même s'il est de plus en plus difficile de cerner le volume de charges transféré aux collectivités locales qui ne serait que très très approximativement compensé.

Enfin pour la GAE, je n'insisterai pas plus, sinon peut-être en ce qui concerne la partie gestion du personnel, rédigée de façon trop sibylline. Je pense que nous gagnerions à être plus précis : quid des transferts de compétences à l'Agglomération et des conséquences sur la gestion du personnel, quid de la pyramide des âges et des départs en retraite, quid des non remplacements susceptibles d'intervenir, et quid des formations des personnels pour inadaptabilité permettant d'optimiser les postes, et valoriser les promotions internes. Dans la mesure où le rapport fait état d'un niveau plus élevé des dépenses de personnel, de la nécessité de diminuer des charges de fonctionnement, on peut supposer voire en déduire qu'on s'oriente vers une diminution des effectifs, ce qui induira, je crains, des difficultés pour mettre en place la politique de décentralisation et de proximité dans les différents secteurs qui nécessitent justement une présence humaine importante pour répondre à la grande diversité des besoins. Voilà, je ne serai pas plus longue. Bien entendu la GAE votera ce budget.

Mme Martine JEANNIN : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. J'interviens au nom du groupe «Gauche moderne» en parfait accord avec le groupe d'opposition. Nous avons étudié longuement le budget primitif 2008, pendant presque 4 heures, et nous avons décidé de ne pas l'approuver. Il y a deux points qui je pense sont très importants. Nous pensons d'une part que vous réservez une part trop importante à ce que j'appellerai le culturel, que ce soit les subventions aux associations culturelles, exemple : le Pavé dans la mare, que ce soit des crédits accordés aux musiques émergentes, à la cité des arts, à la SMAC, aux salles des musiques, aux créations de lieux d'expression artistique, etc. Pourtant, lors de votre installation au dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire, je vous ai entendu dire que vous souhaitiez un toit, un emploi, un avenir pour chaque Bisontin, chaque Bisontine.

M. LE MAIRE : Absolument, vous avez bien entendu.

Mme Martine JEANNIN : Pensez-vous véritablement que le souci premier d'un chômeur soit de s'intéresser au culturel ? (réactions).

M. LE MAIRE : Ça ce n'est pas très moderne et pas très à gauche !

Mme Martine JEANNIN : ... je vous le dis, un chômeur ne pense pas qu'au culturel. J'ai noté également sur les documents que vous nous avez remis que le taux de Rmistes a augmenté de 31 % entre 2001 et 2005 et de plus, sur les 3 145 Rmistes référencés durant cette période, on pouvait trouver 1 000 Rmistes rien que sur le quartier de Planoise. Votre politique sociale qui passe bien évidemment par la redistribution des deniers publics est insuffisamment axée sur l'entreprise et les créateurs d'entreprises. Je n'ai pas vu dans le budget 2008, sauf erreur de ma part, de montants réservés à la création d'entreprises. Ne pourriez-vous pas envisager des locations à titre gratuit dans les quartiers pour les futurs créateurs comme vous le faites pour les associations culturelles ? D'autre part, je n'ai pas vu non plus dans votre budget de fonds réservés à vous porter caution pour les locataires à bas revenus qui,

après 20 ou 30 ans de location, souhaiteraient devenir propriétaires. Ces locataires à bas revenus ne pourront certainement pas accéder à la propriété sur les nouvelles constructions que vous avez envisagées dans les quartiers. Ces deux sujets, leit motiv de la gauche moderne, ont décidé de mon vote contre.

M. LE MAIRE : Je ne dirai rien parce que je serais désagréable.

M. Michel OMOURI : Monsieur le Maire, vous nous présentez votre feuille de route pour les 6 ans à venir. On note qu'enfin vous avez pris en compte les problèmes liés au chômage des jeunes dans les quartiers populaires de Besançon, un exemple : Planoise où le taux de chômage des jeunes se situe à 24 %. Vous allez enfin ouvrir une Maison de l'Emploi en partenariat avec la Ville et la CAGB. Alors que l'Agglomération du Pays de Montbéliard a officiellement ouvert, le 3 novembre 2005, sa maison de l'emploi. Que de temps perdu ! Je vous fais rapidement l'historique du classement de Planoise en ZFU. La Zone Franche Urbaine a été créée le 1^{er} janvier 1997 afin d'enrayer le chômage des jeunes et relancer une rénovation urbaine due au parc locatif vieillissant. En janvier 2004, le quartier de Planoise a été classé ZFU. Pour que le quartier de Planoise soit classé en ZFU, il fallait qu'auparavant il soit classé en ZRU, Zone de Redynamisation Urbaine. Planoise a été classé en ZRU fin 1996. Tout cela pour vous dire que ces deux classements, nous les devons à Claude GIRARD qui, à l'époque, en tant que parlementaire, était intervenu auprès du Ministère pour que ce quartier soit beaucoup plus aidé qu'auparavant.

Maintenant, quelques pistes : vous indiquez que vous souhaiteriez faire une extension de ZFU.

M. LE MAIRE : J'ai dit ça où ?

M. Michel OMOURI : C'est écrit là.

M. LE MAIRE : Dans quel document ?

M. Michel OMOURI : A la page 6. Vous souhaitez donc faire une extension de la ZFU. La proposition que Jean ROSSELOT a faite lors de la campagne des municipales c'est de refaire peut-être une seconde zone franche. Pourquoi pas la créer sur l'Est de Besançon, pour avoir un équilibre entre l'Est et l'Ouest ? Pour la fameuse Maison de l'Emploi, mes propositions : faire en sorte que cette Maison de l'Emploi se regroupe en deux structures, la première pour les personnes peu ou pas qualifiées, aide à la formation professionnelle, coaching, contact avec les zones franches, zone des Tilleroyes pour des recherches d'offres d'emploi, aide à l'orientation, bilan de compétences, validation des acquis. Chose aussi qu'on a tendance à oublier, ce sont les jeunes diplômés, on a tendance à vouloir ouvrir la Maison de l'Emploi uniquement pour les peu ou pas qualifiés. Aujourd'hui on oublie qu'il y a des étudiants. Ce que je propose : aide à la recherche d'emplois avec des pass entre le MEDEF, la Chambre de Métiers, l'APEC, surtout l'APEC, club affaires et prospection d'offres d'emplois sur le territoire et l'Europe.

En ce qui concerne le fameux guichet unique des associations, j'y suis favorable. Ce que je souhaiterais savoir c'est quelle comparaison il y aura entre le Centre 1901 et votre fameux guichet unique pour les associations.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, je voudrais vous rappeler quand même une chose. Je ne vous en fais pas le reproche. C'est le premier Conseil en discussion budgétaire. Je voudrais toutefois faire une proposition au groupe d'opposition UMP : avant les Conseils, réunissez-vous pour déterminer une position commune et intervenir d'un point de vue commun, comme l'a fait par exemple le MODEM parce que si chacun intervient avec ses idées, si nous, les 45 intervenons chacun avec nos idées, ce n'est plus une discussion budgétaire. Vous pouvez parler autant que vous voudrez Monsieur OMOURI, je ne vous en empêche pas. Je vous dis simplement que si on veut que ces Conseils aient du sens, il faut que l'on concentre les propos sinon vous verrez, ça va vite devenir insupportable pour beaucoup. Donc concentrez vos propos, réunissez-vous entre vous -et c'est tout à fait normal que vous vous exprimiez-donnez une position commune.

Mais vous me posiez une question : comment je vois la complémentarité entre le guichet unique des associations et le Centre 1901 ? Ce n'est pas dans un rapport budgétaire qu'on parle de cela Monsieur OMOURI. Voilà, je referme la parenthèse.

M. Michel OMOURI : Je voulais juste lancer quelques pistes Monsieur le Maire. La démocratie fait qu'aujourd'hui on peut s'exprimer en disant son point de vue ; si c'est pour rester assis et ne rien dire, autant rester à la maison.

M. LE MAIRE : Vous faites comme vous voulez.

M. Michel OMOURI : Sur la vie des quartiers, aujourd'hui une des difficultés grandissantes que rencontre le monde associatif dont je fais partie réside dans le montage des dossiers de subventions. Alors donnez réellement les moyens à ces associations de monter leurs dossiers de subventions voire même de se former, sur l'aide aux projets, pour toutes manifestations sportives, culturelles organisées dans le cadre de la politique de la ville, afin de redonner une vie de quartier.

M. LE MAIRE : Au fait, Monsieur ROSSELOT, c'est une vraie question, qui est le président du groupe ?

M. Jean ROSSELOT : Qu'est-ce que vous voulez savoir exactement ?

M. LE MAIRE : Quel est le président de votre groupe ?

M. Jean ROSSELOT : Ecoutez, il faut que je réfléchisse (rires)...

M. LE MAIRE : C'est vous ? C'est une demande d'information...

M. Jean ROSSELOT : Je trouve que la manière dont vous traitez l'opposition...

M. LE MAIRE : Je vous pose une question.

M. Jean ROSSELOT : ... franchement, est plus que cavalière !

M. LE MAIRE : Je vous pose une question. Nous, nous avons un président de groupe, c'est M. BODIN.

M. Jean ROSSELOT : Je vais vous donner la réponse. Vous demandez à notre groupe de travailler de manière rationnelle mais notre groupe a des choses à dire. Si ce n'est pas le cas dans le vôtre, tant pis !

M. LE MAIRE : Je vous demande qui est président du groupe ?

M. Jean ROSSELOT : On a des choses à dire. On laisse s'exprimer la richesse que nos élus ont en eux...

M. LE MAIRE : Ce n'était pas ma question...

M. Jean ROSSELOT : ...et ce n'est pas fini Monsieur le Maire. Si vous êtes un démocrate il y a encore une ou deux interventions...

M. LE MAIRE : Je suis un très grand démocrate. Je vous ai posé une question et j'aimerais que vous y répondiez.

M. Jean ROSSELOT : Je sais bien que vous vous trompez à la lecture des documents quelquefois, mais je vous renvoie au document...

M. LE MAIRE : Monsieur, mon cher Jean ROSSELOT...

M. Jean ROSSELOT : Vous avez donné l'explication tout à l'heure, c'est vrai...

M. LE MAIRE : Mon Cher Jean ROSSELOT, vous pouvez intervenir aussi longtemps que vous le voulez, la maison sera chauffée et éclairée toute la nuit s'il le faut. Je vous posais simplement une question et vous n'y avez pas répondu : qui est le président de votre groupe ?

M. Jean ROSSELOT : Je ne vois pas...

M. LE MAIRE : Donc il n'y a pas de président de groupe pour l'instant, d'accord !

M. Jean ROSSELOT : Je ne vois pas le piège qu'il y a là derrière.

M. LE MAIRE : Mais il n'y a pas de piège justement ! Je vous demande simplement qui est président de votre groupe ?

M. Jean ROSSELOT : Je ne vois pas l'intérêt de votre ruse (rires).

M. LE MAIRE : En tout cas je vois que vous êtes très ennuyé pour nous donner le nom du président de votre groupe.

M. Jean ROSSELOT : Je vais faire le benêt comme vous et je ne réponds pas.

M. LE MAIRE : Vous n'avez donc pas de président de groupe !

M. Michel OMOURI : Ce qui est navrant c'est quand vous dites à la presse que l'opposition critique systématiquement sans faire de propositions. Aujourd'hui on peut vous dire que cette ère est passée. Aujourd'hui les 8 opposants vont vous faire des propositions à chaque Conseil Municipal. Que ça vous plaise ou non, ça va être comme ça.

M. LE MAIRE : Mais ça me plaît bien !

M. Michel OMOURI : Au moins on va venir sur des projets.

M. LE MAIRE : Ça me plaît bien. J'aurai d'ailleurs beaucoup de choses à vous répondre tout à l'heure.

M. Edouard SASSARD : Le président de groupe c'est Jean ROSSELOT clairement. C'est notre patron, on bosse avec lui et il n'y a pas d'ambiguïté, voilà la première réponse.

M. LE MAIRE : Au moins une réponse claire !

M. Edouard SASSARD : Je voudrais revenir sur le rapport de présentation parce que pendant la campagne, je rejoins Philippe GONON, vous avez mis en avant l'engagement et la volonté économique. C'est une bonne chose. Vous avez été élu, félicitations, mais on ne retrouve pas clairement, dans ce rapport de présentation votre volonté économique. C'est toujours associé à la qualité de vie, à l'environnement, mais il n'y a jamais vraiment quelque chose d'acter, de direct et de volontaire. Je vais prendre un exemple : page 4 du rapport vous dites : «il s'agit d'affirmer clairement que ce nouveau mandat s'inscrira dans une double logique : celle du développement durable. Plus encore qu'au travers de ce que nous avons fait jusqu'alors, nous souhaitons construire, mesurer, évaluer toutes nos politiques dans cette logique pour en faire une évidence et pour que Besançon soit exemplaire». Développement durable ça veut dire quoi ? C'est quoi la définition exacte du développement durable ? Eh bien pour moi ce n'est pas clair. Ce dont j'aurais rêvé en tant que chef d'entreprise, et je pense que Philippe GONON me rejoint, c'est : celle du développement économique, plus encore qu'à travers ce que nous avons fait jusqu'alors, nous souhaitons construire, mesurer, et évaluer toutes nos politiques dans cette logique pour en faire une évidence et pour que Besançon soit exemplaire, c'est ça qu'on aurait dû retrouver à l'intérieur. Moi c'est ça que je m'attendais à retrouver... je finis mon raisonnement s'il vous plaît. Simplement, en tant que concitoyen, je m'imaginai retrouver ça et quand j'ai lu le rapport, j'étais un petit peu déçu. Je voudrais dire qu'on est à un tournant qui est, au niveau économique, décisif pour Besançon parce qu'on parle d'amener des entreprises, très bien, mais il faut déjà garder nos entreprises. Et la première des choses, qu'on le

veuille ou non, même si on en a marre d'en parler tout le temps, que c'est saoulant etc., c'est la fiscalité. Quand on est un bon chef d'entreprise, on fait attention à ce qu'on dépense. Quand vous regardez les zones qui marchent, ZFU, Zone Franche Urbaine, elles sont blindées... vous avez des exonérations si vous respectez certaines règles et en plus le terrain à bâtir et la location etc. montent, donc il y a un vrai attrait. L'attrait est là, il n'est pas sur la qualité de vie, elle est bien la qualité de vie, elle est indispensable, je suis d'accord avec vous Monsieur le Maire, mais simplement s'il y a des experts comptables, des avocats, des dentistes qui sont là, ce n'est pas que pour la qualité de vie, ce n'est pas pour le Parc La Fayette, c'est bien parce qu'il y avait un intérêt, la ZRU. Pareil, à Palente ; j'ai mes locaux là-bas, je loue à SEIKO, il y a une exemption et on ne paie pas de taxe professionnelle, SEIKO ne s'est pas installé là parce qu'il y avait une qualité de vie à Palente, il ne faut se faire aucune illusion, il y a un intérêt économique, on est dans des difficultés économiques au niveau national, c'est la réalité aujourd'hui. C'est difficile, c'est tendu. Que fait un chef d'entreprise, il compte ses sous, il regarde où il est intéressant d'aller, première chose. En plus, en tant que chef d'entreprise, ce qui me fait un tout petit peu peur, c'est que le terme qualité de vie peut être mal utilisé et peut faire peur dans le sens où ça veut dire que ça coûte plus cher, ce qui n'est pas forcément la réalité. Mais il y a cette impression-là, donc je pense qu'il faut faire attention à l'emploi des termes qualité de vie dans le programme.

Ensuite il y a un deuxième point sur lequel je voudrais insister, c'est la transmission d'entreprises. On ne s'en rend pas compte mais aujourd'hui pour que les entreprises restent à Besançon, le premier point c'est la fiscalité, le deuxième c'est la transmission d'entreprises, c'est fondamental, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que ça reste à des Bisontins, à de la famille. Or aujourd'hui on se rend compte que c'est de plus en plus vendu à des groupes étrangers ou simplement rhônalpiens et alsaciens et le risque c'est qu'ils délocalisent, qu'ils disent merci et au revoir, la réalité, c'est ça, et qu'ensuite il y ait une restructure et qu'on perde des entreprises, donc des emplois. C'est pourquoi c'est fondamental et Besançon pourrait être acteur en terme politique, en terme économique, pour proposer quelque chose de différent pour la reprise d'entreprises à la fois pour des «enfants de» ou pour des gens qui viennent de l'extérieur mais qui veulent garder l'emploi et le bassin d'emploi à Besançon. Je pense qu'il y a tout, en terme financier, d'accompagnement, on peut se retrouver, entre majorité et opposition avec un seul objectif, c'est que l'emploi reste à Besançon et reste à des franc-comtois.

Dernier point : on a vu que pour garder les entreprises ou les faire venir il y a évidemment la fiscalité mais il y a aussi une volonté d'implanter des sociétés de services. Les services ce n'est pas un gros mot, c'est des entreprises où on a des responsabilités souvent plus rapidement que dans l'industrie. C'est aujourd'hui dans les services que vous avez une augmentation en terme de développement d'entreprise. Je ne sais pas pourquoi les Bisontins ont peur. S'ils ont des compétences en terme industriel, d'emploi micromécanique, etc. ils auront les mêmes dans les services. Quand on a des qualités de sérieux, de travail, d'assiduité, on aura exactement les mêmes dans les services. Il ne faut pas qu'on ait peur, il faut qu'on les accueille, il faut qu'on amène ces sociétés de service. Souvent en plus on monte à des responsabilités plus rapidement et on tombe souvent sur des gens qui ont un pouvoir d'achat important. C'est des gens qui ont de l'argent et il faut des gens riches dans la ville, il faut que ça dépense, il faut que ça vive, il faut que le commerce de proximité vive et l'un n'empêche pas l'autre mais simplement il faut qu'on ait un orchestre permanent à Besançon. Comment l'a-t-on ? en le finançant. La Ville de Montpellier, à peu près de la même taille...

M. LE MAIRE : Un peu plus... On investit déjà trop pour la culture a dit Mme JEANNIN, accordez vos violons quand même.

M. Edouard SASSARD : Montpellier n'avait pas à l'époque d'orchestre. Maintenant elle en a un, eh bien nous on doit faire pareil.

M. LE MAIRE : Mettez-vous d'accord entre vous déjà.

M. Edouard SASSARD : Les restaurants étoilés Michelin, que dans une capitale régionale on n'en ait pas, c'est une faute, c'est dommage, c'est une erreur. C'est une erreur pour le tourisme...

M. LE MAIRE : Ce n'est vraiment pas de la faute du Maire quand même et je ne suis pas sûr que ça intéresse beaucoup...

M. Edouard SASSARD : ... c'est justement là l'erreur, c'est de penser que ce n'est pas de votre faute ou pas de votre responsabilité. A Besançon, chaque jour, quand il y a un emploi qui se perd, quand il y a quelque chose qui va bien aussi, c'est grâce à vous mais c'est aussi à cause de vous et c'est ça votre responsabilité, c'est ça le pacte de confiance qu'ont donné les Bisontins en votant majoritairement pour vous. C'est un pacte de confiance. Je dis simplement qu'au niveau économique il faut un orchestre, il faut des clubs sportifs d'élite avec des sponsors importants, il faut des bons restaurants pour accueillir les chefs d'entreprise. Donc ce que je voudrais, ce que je souhaiterais, c'est que l'économie reste au cœur de votre programme et au cœur de votre volonté. Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre globalement là-dessus. Dans ce que vous venez de dire, deux ou trois choses me surprennent quand même. Quand vous dites : qu'est-ce que c'est que le développement durable, j'ai envie de vous retourner la question. Qu'est-ce que c'est que le développement durable ?

M. Edouard SASSARD : Pour moi ce n'est pas clair, je ne comprends pas ce que ça veut dire.

M. LE MAIRE : Je suis désolé d'avoir en face de moi un industriel, un conseiller municipal qui ne sait pas ce qu'est le développement durable. Je vais vous expliquer Monsieur ce qu'est le développement durable. Le développement durable repose sur un triptyque. Quand on dit développement durable, le terme anglais qui est system no ball development, c'est le développement soutenable par la planète. Et dans le développement durable il y a trois pôles : le développement économique, la protection de l'environnement et la solidarité. Donc dans le terme de développement durable, il y a le développement économique et j'ai dit pendant toute ma campagne -mais bien sûr vous n'étiez pas aux réunions- que le développement durable n'était justement pas incompatible avec le développement économique mais qu'il en était un des éléments et j'ai même dit pendant toute cette campagne que le développement durable était un plus pour le développement économique et qu'il y avait une place à prendre à Besançon. Donc quand vous me dites que vous ne savez pas ce qu'est le développement durable, permettez-moi quand même d'être très surpris.

Quand vous parlez de la transmission d'entreprise, vous deviez être comme moi à la fort intéressante conférence de la CGPME où intervenaient M. GONON et M. ROSSELOT et où j'étais le seul, moi le socialiste FOUSSERET à parler de la transmission d'entreprise. Ils m'en ont félicité et vous savez que nous avons pris déjà un certain nombre d'initiatives parce qu'il y a là, vous avez raison, un vrai problème. On voit bien le problème quand vous êtes le « fils de », on voit bien ce qui se passe dans le Jura, les difficultés qu'il peut y avoir. Nous avons pris, j'ai pris des contacts, j'en ai parlé avec Jean-Louis DABROWSKI, le Président de la Chambre de Commerce et au Conseil Général. J'ai même proposé que nous puissions financer un salon de la transmission d'entreprise il y a deux ou trois ans mais on m'a dit : mais tout va bien, les choses se font et en plus, les entrepreneurs, et on peut le comprendre, ont une certaine pudeur et des difficultés à transmettre leurs entreprises. Donc j'ai comme responsable fait ces propositions. Quand vous dites, et vous avez raison, laissez les entreprises, il faut des services, mais que n'ai-je pas entendu de la part de vos colistiers qui disaient : on a perdu tous les emplois industriels, il n'y a plus que des emplois tertiaires. Mais un emploi tertiaire c'est une feuille de paie comme un emploi industriel. Je suis donc d'accord avec vous, il faut effectivement Monsieur SASSARD qu'il y ait des emplois tertiaires et le service est important parce qu'il permet l'installation d'entreprises. Je ne peux qu'être d'accord avec vous là-dessus. Mais en plus reconnaissez un peu mon désarroi quand à deux minutes d'intervalle j'entends un membre éminent de votre minorité dire qu'on met trop sur la culture et que vous, à juste titre, vous dites qu'il faut qu'il y ait de la culture ici et qu'on ait peut-être un orchestre. Je pense qu'il va falloir que votre chef de groupe mette un peu tout son monde au diapason et puisque je suis sur le problème de l'emploi, je vais terminer et je vous repasse la parole.

Monsieur SASSARD, Monsieur GONON, oui, ma priorité c'est l'emploi. Oui ma priorité c'est le développement économique mais je ne comprends pas comment, après la campagne, vous n'avez pas compris que le développement économique se composait au moins de deux éléments forts, premièrement l'accueil et le maintien des entreprises sur place en leur donnant les moyens de rester, je l'ai dit pendant toute ma campagne, il faut donner aux entreprises qui sont ici l'envie de vivre ici, de se développer ici et pour cela, que faut-il ? Il faut de la main d'œuvre, il faut des chefs d'entreprise, il faut des

terrains et il faut aussi une qualité de vie, c'est un des éléments comme la qualité de la main d'œuvre, et ce n'est pas Jean-Louis FOUSSERET qui le dit mais c'est Jacques MARSEILLE qui est un proche de notre président actuel qui me le dit régulièrement lorsque je le rencontre. Il l'a encore dit d'ailleurs à la fédération des travaux publics, il va même venir le dire ici parce qu'il m'a proposé de venir faire une conférence à Besançon, ce que j'ai accepté. Et M. MARSEILLE, que dit-il ? Il dit qu'effectivement les entreprises se développent quand il y a une grande activité culturelle, quand il y a une grande cohésion sociale et que ce n'est pas incompatible avec le développement économique. Les entreprises où vont-elles s'implanter ? Quand un chef d'entreprise, et j'en rencontre quasiment chaque jour, vient me voir, il me pose des questions sur le prix des terrains, sur la TP rarement mais toujours sur les services, est-ce qu'il y a une Université, un hôpital, un conservatoire, de la main d'œuvre, de la formation ? C'est ça que me demande le chef d'entreprise, ce n'est pas le reste et c'est pour cela que je dis qu'en ce qui me concerne pour le développement économique, il y a d'une part ce qui relève de l'Agglomération, la création de zones industrielles effectivement, et d'autre part la qualité de vie et la qualité de la main d'œuvre. C'est pour ça que je suis un peu abasourdi quand vous me reprochez de ne pas parler de l'économie. L'économie je l'ai au cœur. Je suis comme vous, issu du monde de l'entreprise. D'ailleurs je serai très intéressé quand vous ferez des portes ouvertes dans votre entreprise, quand M. GONON fera des portes ouvertes dans son entreprise j'irai, je suis prêt à aller visiter son entreprise et prêt à visiter la vôtre aussi, puisque vous nous rabâchez que vous êtes vous, du monde de l'entreprise et que moi je n'y connais rien. Or j'ai travaillé 33 ans en entreprise, vous le savez, alors maintenant arrêtez avec ça, je ne suis pas un ennemi de l'entreprise, je suis un partenaire. Vous ne l'avez pas su et je ne vous donnerai pas le nom mais pour aider une entreprise de Besançon qui a de grandes difficultés, nous nous sommes mobilisés, dans la plus totale discrétion, pour trouver une solution et le chef d'entreprise, hier, m'a appelé sur mon portable pour me remercier. Nous avons mobilisé la SAIEMB, les moyens du Grand Besançon, nous sommes intervenus au niveau du Tribunal de Commerce, auprès de l'administrateur judiciaire, Développement 25, la Région, pour permettre de trouver une solution industrielle afin de sauver des emplois à Besançon. Et nous ne l'avons pas dit parce que le chef d'entreprise nous a demandé de ne pas en parler mais nous l'avons fait et tant mieux car nous sommes aux côtés des entreprises.

Quand M. OMOURI nous dit qu'il faut refaire une Zone Franche à l'Est, il devrait savoir, tout comme M. ROSSELOT, que ce n'est pas le Maire de Besançon qui décide de la création d'une zone franche mais le gouvernement. Ensuite, on peut rejouer sur le périmètre et des personnes ici peuvent en témoigner. En ce qui me concerne, je n'ai pas varié. J'ai toujours rendu hommage à Claude GIRARD que vous avez cité, merci, vous lui devez beaucoup, c'est bien que vous vous en rappeliez. J'ai toujours dit combien, effectivement ce dispositif mis en place par lui était bon et qu'on était partant. Je l'ai toujours dit ici, vos amis peuvent en témoigner. Alors l'entreprise si nous n'en parlons pas ici, c'est parce que ce n'est pas le lieu, on va en parler à l'Agglomération. Et lorsqu'on me dit : vous ne parlez que de la qualité de la vie, oui, je parle de la qualité de la vie parce que c'est un des éléments forts avec la qualité de la main d'œuvre et la qualité des industriels, c'est un élément fort pour faire venir les entreprises à Besançon. Je ne veux pas vous le redire à chaque fois, c'est comme la qualité de la culture, quand vous dites qu'il faut que Besançon ait un orchestre, peut-être même avez-vous raison. Mais lorsque je parle de l'entreprise, je suis passionné et je ne veux pas qu'on dise que ce sont uniquement vous, deux chefs d'entreprises qui vous en préoccupez.

M. Edouard SASSARD : Tant mieux et c'est ce à quoi je voulais arriver, c'est parfait. Concernant la culture, je suis d'accord avec vous dans le sens où on avait organisé avec des chefs d'entreprise un événement à la Saline d'Arc et Senans où on avait fait jouer l'orchestre de Besançon. Ça avait été exceptionnel mais comment a-t-on pu les emmener à la Saline d'Arc et Senans, cela nous avait coûté 8 000 ou 9 000 € pour 45 musiciens mais c'est parce qu'on a travaillé jour et nuit pour trouver 25 sponsors. Ça a été dur mais cela a permis de remplir la salle, de faire connaître la musique classique à des gens qui ne la connaissaient pas précédemment. Donc c'est pour ça que je vous dis que l'outil économique est au cœur de la cité, et pour moi c'est important. J'ai une profession qui fait que je vois les revenus des personnes augmenter ou diminuer, je le vois facilement parce que je suis courtier en assurance et grâce à cette profession, j'assure les gens et complète leurs revenus lorsqu'ils sont en arrêt maladie. Et chaque année je réactualise et je vois en réel comment sont les salaires aujourd'hui des chefs d'entreprise, des gens qui vivent au quotidien. Autant que vous vous le voyez aussi tous les jours, j'écoute des chefs d'entreprise qui me disent : viens voir, ça ne va pas, j'ai diminué, pourtant on n'imagine pas forcément que

c'est possible, pourtant ils ont une assise sur la place, pourtant ils sont vus, pourtant on pourrait imaginer que... Donc je vous dis simplement ce que je pense, par l'intermédiaire de Jean ROSSELOT qui est président du groupe...

M. LE MAIRE : Merci de le repréciser.

M. Edouard SASSARD : ... que l'économie est un axe important sur lequel on veut compter, on sera vigilant là-dessus.

M. LE MAIRE : Ecoutez, mon cher ami, si vous êtes à mes côtés pour faire avancer le développement économique, nous n'aurons aucune difficulté à travailler ensemble.

M. Edouard SASSARD : Mais il faudra du concret ; il va falloir y aller parce que si c'est un engagement devant tout le monde...

M. LE MAIRE : Mais du concret Monsieur SASSARD, il y en a parce qu'à vous entendre, j'ai l'impression que je ne suis pas à Besançon, qu'on est à mi-chemin entre Bagdad et Longwy. Il faut que vous sachiez que les entreprises de Besançon ont créé, car je l'ai toujours dit pendant ma campagne, ce n'est pas le maire qui crée les emplois mais les chefs d'entreprise, 2 000 emplois et que d'ici 2015 les villes qui vont le plus se développer ce n'est pas Metz, ce n'est pas Nancy, ce n'est même pas Dijon, c'est Besançon et Strasbourg, ce sont ces deux villes.

M. Edouard SASSARD : Monsieur le Maire, je suis d'accord mais pour Besançon il en faut davantage, il faut espérer beaucoup plus... il faut que ça avance plus...

M. LE MAIRE : Nous serons ensemble à vos côtés, mais ça avance, vous savez très bien que ça avance. Attendez, il y a une règle c'est que vous avez parlé deux fois, maintenant je passe la parole à d'autres...

M. Edouard SASSARD : Mais j'ai attendu (rires).

M. LE MAIRE : ... je vais vous dire Monsieur SASSARD, vos propos je les partage en grande partie, alors il n'y a pas de problèmes, simplement arrêtons. Je le dis aux nouveaux parce que les anciens je n'ai pas réussi à les convaincre en 7 ans, je n'y arriverai pas là en 6, arrêtez de comparer Besançon à une terre brûlée parce que ce n'est pas le cas. C'est une ville qui s'en sort plutôt mieux que les autres au niveau national, mais Besançon n'est pas la banlieue de Dijon. C'est ce type de propos qui conduit aux résultats que nous avons eus dernièrement parce que je crois que les Bisontines et les Bisontins sont très fiers de leur ville et qu'ils n'acceptent pas justement qu'on dise que Besançon est une banlieue de Dijon. M. BONNET, qui va me reprocher d'avoir été très dur avec M. ROSSELOT je pense (rires).

M. Pascal BONNET : Non mais je voulais vous rassurer, Jean ROSSELOT est en effet président de groupe et d'autre part on travaille ensemble, on a une présentation globale par Jean ROSSELOT et chacun des élus met l'accent sur un élément qui lui semble important de ressortir. Et je voulais aussi vous rassurer sur le fait que nous tous ici nous aimons Besançon. C'est pour ça qu'on a envie de proposer d'autres solutions mais on n'est plus en période électorale. Je voudrais dire qu'on est quand même dans un débat particulier bien entendu parce qu'on est à la fois dans un débat budgétaire et en début de mandat, et on a tous envie de dire qu'on va être attentif pendant 6 ans aussi et on s'engage par rapport à ce débat-là. Je vais être assez rapide mais je voudrais soulever deux ou trois points.

A la lecture du document, en matière de souci d'investissement, de développement de la ville, on peut être satisfait. Mais qu'en sera-t-il au fil des mois, au fil des années ? Quand je vois au premier plan l'accueil TGV et l'Université, on en est heureux et Jean ROSSELOT à plusieurs reprises au cours du mandat précédent a dénoncé le retard fait en matière d'accueil TGV. C'est vrai que les choses ont évolué au cours du mandat précédent, aujourd'hui c'est au premier plan, c'est très bien. On verra dans les faits ce qu'il en sera. Pour ce qui est de l'Université, c'est essentiel, on est tous d'accord là-dessus. En terme de développement pour notre ville et son agglomération, en terme de perspectives pour notre jeunesse, il y a ce souci d'excellence de l'Université mais je crois, comme l'a dit Françoise BRANGET, qu'avoir dans la

ville le souci aussi d'une autre offre que pourrait apporter ce que propose Françoise BRANGET, c'est essentiel, l'excellence oui mais aussi la solidarité.

En matière d'équipement, j'ai noté que vous évoquiez le projet au cours du mandat, je pense, d'un lieu de création et d'expression artistique nouveau. Alors on n'est pas contre la culture même si, en effet, comme l'a dit Martine JEANNIN, il y a des urgences sociales ici qui font qu'il faut être vigilant aussi. Alors vous parlez de lieu de création et d'expression artistique, vous nous précisez de quoi il s'agit et où mais je ne peux pas m'empêcher de poser la question du site déjà parce qu'on est un certain nombre à avoir évoqué Saint-Jacques comme lieu d'accueil d'un nouvel équipement artistique, Saint-Jacques étant un lieu où, sur le plan architectural il y a des bâtiments de qualité mais aussi des bâtiments qui n'ont pas vocation à se pérenniser, et en plus sur le quai en entrée de boucle, avec la perspective que ça représente. Donc ce nouveau lieu de création artistique, est-ce que vous allez plus loin aujourd'hui sur le site et sur l'objet de ce lieu ?

Et je voudrais venir un petit peu sur le fonctionnement, parce que vous nous dites -c'était un engagement de votre campagne- que nous n'allez pas augmenter la fiscalité des Bisontins pendant les six ans à venir. Or quand on lit le document, on lit que si par hasard, éventuellement...

M. LE MAIRE : Pas plus que l'inflation.

M. Pascal BONNET : ... pas plus que l'inflation mais j'ai vu à un moment du document que si l'Etat n'était pas à la hauteur de vos attentes, vous pourriez remettre ça en question.

M. LE MAIRE : Oui parce que ça ça s'appelle de l'honnêteté intellectuelle.

M. Pascal BONNET : Oui mais on sera vigilant parce que les engagements électoraux c'est important aussi.

M. LE MAIRE : Ça oui, on le voit actuellement !

M. Pascal BONNET : En matière de fonctionnement, vous avez un souci de mettre l'accent sur l'investissement, de mieux maîtriser le fonctionnement, on ne va pas entrer dans les détails de cette question. Simplement aujourd'hui, même s'il y a eu pause fiscale et que vous vous engagez sur une pause fiscale à nouveau, la fiscalité est encore très lourde si bien que si nous allons voter contre le budget, nous voterons également contre la fiscalité à Besançon.

Pour terminer, et là je serai plus technique, je voudrais revenir sur l'annexe 4 qui a été évoquée avec Françoise BRANGET et Jean ROSSELOT, parce que vous nous présentez un certain nombre de ratios, vous nous dites qu'il s'agit du compte administratif mais il n'y a que deux points pour lesquels il est fait référence au compte administratif 2006, pour les autres c'est le budget 2008. Donc il faudra quand même qu'on nous précise clairement de quoi on parle car lorsqu'on est dans le budget 2008 ou dans le compte administratif on n'est pas sur les mêmes chiffres et les extrapolations ne sont pas les mêmes. Donc moi je vois ce que je lis et que c'est uniquement pour le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal qu'il est question du compte administratif 2006. Pour les questions d'équipement, il est question dans le document que je lis, que vous nous avez remis, du budget 2008. Merci.

M. Frank MONNEUR : Comme beaucoup de nos collègues je pense, je suis consterné par certaines interventions. Je ne m'étendrai pas mais entre une élue qui considère l'ouvrier par une vision héritée du XIX^{ème} siècle c'est-à-dire un ouvrier bête de somme qui n'a pas droit au chapitre de la culture et une élue qui plus est députée, qui considère la jeunesse française et notamment bisontine comme en échec scolaire permanent, je trouve que c'est assez consternant. Madame BRANGET, oui, vous avez parlé du pari de la jeunesse, oui à Besançon on fait le pari de la jeunesse mais de toute la jeunesse. Vous, vous résumez la jeunesse bisontine finalement à un centre de deuxième chance. Mais si ! vous n'avez parlé que de ça en parlant de la jeunesse bisontine, centre de deuxième chance mais que fait le gouvernement que vous soutenez, qu'ont fait les gouvernements que vous avez soutenus depuis 2002 pour la jeunesse, ne serait-ce qu'en matière d'éducation et en matière de culture. En matière d'éducation

on a vu s'accumuler les suppressions de postes dans l'Education Nationale avec des classes supprimées, donc des classes de plus en plus chargées. Voilà, oui mais c'est ça le résultat de la politique !

M. LE MAIRE : Combien va-t-on annoncer de suppression de postes demain dans l'Education Nationale ?

M. Frank MONNEUR : Vous soutenez effectivement les réformes du Ministre de l'Education Nationale actuel qui par exemple, y compris en formation professionnelle, veut faire passer le Bac Pro de 4 années à 3 années nous dit-on, en gardant le même contenu intellectuel et formateur. Enfin, de qui se moque-t-on avec cela ? Alors que nous, effectivement, à Besançon on se bat pour garder des classes, on se bat pour garder des postes parce qu'on sait que la formation de la jeunesse passe par là. Et la culture dans l'éducation, au moment où les crédits de l'Etat diminuent et que les instituteurs, les professeurs ne peuvent plus faire profiter de la culture à leurs élèves ? Eh bien la Ville de Besançon, elle, dote les classes de crédits pour que les élèves, quel que soit leur milieu, puissent avoir accès à la culture grâce notamment aux interventions en milieu scolaire, voilà ce qui se passe. Et j'en terminerai en parlant effectivement encore une fois de culture, oui les crédits de l'Etat diminuent, là aussi c'est un désengagement. Quand on voit que rien que sur le volet culturel pour ce qui concerne le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, on considère que la part de l'Etat diminue de plus de 30 000 € pour l'année 2008, sur Besançon, dans les quartiers. Oui, c'est la Ville qui est derrière, assure, met des crédits supplémentaires parce que nous considérons que la jeunesse, et notamment la jeunesse de Besançon a droit aussi à la culture dans les quartiers.

Mme Annie MENETRIER : Chers collègues, je vais être assez brève parce que beaucoup de choses ont été dites. Mais le vote du budget est toujours un moment important de notre assemblée et l'acte majeur qui permet de définir des choix politiques. Pour 2008, nous ne partons pas de rien puisque le premier exercice de cette nouvelle mandature s'appuie sur le travail qui a été réalisé depuis 2001, ça a été souligné et qui a été validé d'ailleurs par la démocratie directe le 9 mars dernier par une grande majorité de Bisontines et de Bisontins. Comme les élus des groupes de la majorité, les élus communistes ont bien évidemment apporté leur pierre à l'édifice. Pour autant et cela a été souligné aussi, nous pouvons avoir de grosses inquiétudes quand on entend le discours du gouvernement qui cherche à mettre à l'index les collectivités locales qui seraient selon lui les seules responsables du déficit de l'Etat, ce qui lui permet dans le même temps de prétexter cette soi-disante mauvaise gestion des collectivités pour diminuer ses dotations. On peut citer par exemple le désengagement de la CAF concernant la petite enfance, qui va se traduire là concrètement pour les Bisontins par une augmentation pour les parents ou alors pour la collectivité. Citons également la maigre progression de 0,8 % des dotations de l'Etat pour 2008 quand l'INSEE annonce une inflation autour de 3 %. Très clairement d'ailleurs toutes les associations d'élus ont réagi au discours accusateur du gouvernement. C'est lui, enfin nous pensons, et lui seul qui est responsable de ce déficit d'Etat. En effet c'est lui qui a volontairement diminué ces recettes fiscales, tout en faisant un très beau cadeau aux plus riches de ce pays. Ecoutez, le paquet fiscal de 15 milliards d'euros, quand on va demander aux familles...

M. LE MAIRE : On va vous le ressortir plusieurs fois quand même !

Mme Annie MENETRIER : ...de payer les 7 milliards, c'est les annonces de demain mais j'y reviendrai, oui, 15 milliards Madame BRANGET, 15 milliards d'euros, ce n'est pas une paille quand même, 15 milliards d'euros pour les plus riches. Dans le cadre de ce débat budgétaire, je voudrais rappeler notre grande satisfaction dans les conditions difficiles concernant la non augmentation des taux de la ville pour cette année 2008 encore, même si nous savons que le contribuable aura à subir l'augmentation des bases définie par la loi de finances et qui sera environ de l'ordre de 1,6 %. Je voudrais également souligner la baisse du prix de l'eau de 5 %, un des produits de première nécessité pour les Bisontines et les Bisontins et pour tout être humain d'ailleurs, donc un prix de l'eau qui n'augmente pas mais qui baisse et permettez-moi de faire un clin d'œil au travail de l'Adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement...

M. LE MAIRE : Ça c'est du copinage quand même !

Mme Annie MENETRIER : Elle était facile !

M. LE MAIRE : C'est plus qu'un clin d'œil !

Mme Annie MENETRIER : Ce budget 2008 est ambitieux dans les projets qui correspondent à l'amélioration de la qualité de vie, au moment où nos concitoyens sont inquiets et qu'ils ont toutes les raisons de l'être quand on sait que le gouvernement va annoncer demain une centaine de mesures d'économie qui sont en fait un plan de rigueur. En effet, 7 milliards c'est le montant des coupes sombres, dans les budgets sociaux c'est le logement, la santé, la formation professionnelle pour les jeunes, la solidarité, les familles, etc. Ils sont inquiets mais ne sont pas pour autant résignés et je pense aux jeunes lycéens qui manifestent aujourd'hui, ils ont bien raison mais aussi aux manifestations des instituteurs de mardi dernier à Besançon pour défendre une école de qualité. Je terminerai cette intervention en disant que les élus communistes seront très attentifs durant ce mandat aux efforts consentis au logement social, car c'est une question essentielle aussi pour les familles. Merci.

M. LE MAIRE : Je vais être observé !

M. Eric ALAUZET : Déjà je ne m'exprimerai pas en tant qu'entrepreneur libéral, qui plus est assujéti à la taxe professionnelle, je connais un petit peu aussi ce milieu-là. Ce n'est pas anormal, dans un premier Conseil Municipal, que chacun ait envie de parler et que finalement on mette un peu en perspective, c'est normal, c'est le premier Conseil, pour les 6 ans à venir et qu'on ait envie de parler aussi un peu de l'ancien mandat. On sait bien que les uns et les autres ont des fourmis dans les jambes et après tout il y a un peu de curiosité, on a envie de goûter la nouvelle cuvée et de voir comment se comporte l'ancienne, si le Rosselot nouveau est arrivé, enfin des choses comme ça (rires).

M. LE MAIRE : Il est rond et gouleyant non ?

M. Eric ALAUZET : C'est vrai que c'est le premier budget 2008 et que les premiers signes sont apparents de ce qui est inscrit dans le programme municipal, non pas qu'on ait eu le temps en trois semaines de le formaliser, simplement on avait évidemment anticipé, peut-être pas sur la victoire mais quand même, un petit peu, c'était un peu anticipé. Donc les premiers signes sont inscrits dans ce budget et il faut bien dire qu'un certain nombre de propositions vont devoir être patiemment construites et prendront un peu de temps à être mises en place. Mais je veux insister sur le cadre budgétaire rigoureux dans lequel tout cela a été réalisé, Annie vient de le dire, sans augmentation des impôts. Or les bases nominales, je crois qu'on doit cette vérité-là aux habitants quand même parce que leur dire que les impôts n'ont pas augmenté du tout alors qu'ils vont les voir néanmoins sur leur feuille d'impôts augmenter un petit peu du fait de l'augmentation des bases nominales, il faut leur dire ça, qu'il n'y ait pas de malentendus entre nous. En tout cas, la Ville, pour sa part, n'augmente pas les impôts. Et la situation financière est saine et puisque Jean ROSSELOT aime bien faire référence à des indicateurs, moi je vais lui en donner deux : l'autofinancement est assuré dans la ville en grande partie et ça permet de diminuer le recours à l'emprunt par une épargne brute qui a été, sur l'ensemble du mandat, en moyenne de 28 millions, près de 30 M€ par an. Donc ça c'est un bon indicateur, très rassurant. Et la capacité de désendettement, elle est de 4 ans au compte administratif 2007, donc on voit bien que de ce point de vue-là aussi la Ville est en dessous des ratios nationaux, même s'il faut le dire aussi, un certain nombre de projets en cours ou à venir vont un petit peu dégrader cette capacité de désendettement. En tout cas voilà deux chiffres qui sont intéressants.

Alors puisqu'il a été question, tout le long du mandat précédent et déjà on en voit les germes dans celui-ci, des fameuses dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses d'équipement ou d'investissement, je veux intervenir sur ce point-là précisément parce que je crois qu'il faut qu'on sorte d'une vision un peu caricaturale, trop caricaturale où systématiquement l'investissement serait porté au pinacle et le fonctionnement serait, comme dit Jean ROSSELOT, l'expression du train de vie qu'il faudrait à tout prix diminuer et qui n'apporterait rien. Or les actions d'animation qu'on mène auprès des jeunes, l'accompagnement auprès des personnes âgées, la sensibilisation de nos concitoyens au défi écologique et toutes les autres actions qu'on mène qui sont qualifiées d'actions de fonctionnement, c'est quand même sacrément utile et ça crée sacrément de la richesse. Bon sang de bon soir, il n'y a pas que de construire du béton qui crée de la richesse, donc il faut sortir de cette vision caricaturale d'autant que je voudrais attirer votre attention quand même sur les frais de fonctionnement importants que génèrent les investissements. J'insiste, quand on construit un bâtiment, une route ou je ne sais quoi, c'est derrière des

frais de personnel importants, c'est justement des choses que vous voulez combattre mais c'est des frais de personnel qu'il faut assumer derrière, c'est des crédits courants des services qui sont liés à ces investissements. Je vous signale que quand on construit un bâtiment, le coût d'investissement du bâtiment ne représente que 20 % de la charge totale que ce bâtiment générera dans le temps. Donc ce n'est pas des économies qu'on fait derrière, c'est des dépenses qu'on inscrit dans le marbre dès le départ. Et en plus, quand ces investissements sont gourmands en matières premières, et je ne parle pas seulement à Besançon, là c'est une vue macro-économique, à l'échelle planétaire, on épuise les matières premières, elles deviennent de plus en plus chères et nos investissements sont de plus en plus coûteux, sans compter que quand tout le monde se met à investir en même temps les carnets de commande des entreprises sont saturés comme ça a été le cas ces derniers temps et là aussi les prix augmentent. Donc moi j'en appelle à une vision un peu plus modérée et équilibrée de la relation entre les investissements et les équipements. En tout cas il faut certainement privilégier les investissements qui permettent de contrôler justement les frais de personnel et les économies, notamment les économies d'énergie et ça a été rappelé tout à l'heure, je ne sais plus si c'est par le Maire ou par Nicolas BODIN, que les dépenses d'énergie, sur ce budget vont diminuer, c'est un des rares postes qui va diminuer, pourquoi ? Parce qu'on a fait des investissements sur le renouvellement des moyens de production et d'énergie. Je voudrais d'ailleurs, comme Annie a rendu hommage tout à l'heure à l'Adjoint à l'environnement dans le précédent mandat...

M. LE MAIRE : Tu veux te rendre hommage ?

M. Eric ALAUZET : ...-on n'est jamais si bien servi que par soi-même- (rires) et je suis sûr que Benoît CYPRIANI assurera très très bien la suite.

M. LE MAIRE : Et Christophe LIME aussi, tu peux le remercier car c'est lui qui paie les chaudières qu'on change dans les bâtiments.

M. Eric ALAUZET : On travaille bien ensemble, ce n'est pas un problème. Alors c'est vrai qu'il faut répondre aux attentes de nos concitoyens, simplement il ne faut pas se dire qu'il faut répondre à toutes les demandes. Il faut qu'on ait à un certain moment le courage de dire que les finances sont resserrées. On a tous des solutions différentes pour augmenter les recettes, n'empêche qu'il faut expliquer à un certain moment que toutes les attentes ne sont pas bonnes à prendre et qu'on est à un carrefour, au carrefour du développement durable -justement Monsieur SASSARD- où on doit vraiment s'interroger sur l'articulation entre développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Et ça c'est de l'économie, c'est purement de l'économie et c'est là-dessus qu'il faut travailler. M. GONON disait tout à l'heure : Monsieur le Maire, vous avez failli me convaincre que l'emploi était votre première préoccupation...

M. LE MAIRE : J'y arriverai !

M. Eric ALAUZET : ... moi je pense que ça l'est. Vous Monsieur GONON vous avez failli, pendant la campagne électorale, me convaincre que le développement durable était une de vos préoccupations majeures. Et là vous avez décliné quand même les axes forts de votre engagement, il y en avait 4 et je n'ai rien vu. Donc je pense que c'est un oubli et que vous allez y revenir très fortement. En tout cas je souhaite que votre mandat soit à la hauteur de ce que vous avez dit pendant la campagne électorale sur cette question-là. On aura largement le temps de discuter sur la façon d'approcher la question du logement, des transports, etc. J'étais cet après-midi en réunion à la Préfecture avec les différentes directions décentralisées de l'Etat et le Secrétaire Général de la Préfecture a dit : «la mission principale du Préfet aujourd'hui c'est le développement durable». Et je pense que quand il dit ça, il pense économie, il pense à tout le reste, donc Monsieur SASSARD, formation accélérée sur le développement durable ? C'est indispensable, d'accord.

M. LE MAIRE : On vous expliquera, sans problème.

M. Jean ROSSELOT : Mme MENETRIER ne parle pas beaucoup du budget, Frank MONNEUR non plus, ce sont des attaques qui sont portées contre l'Etat et contre le gouvernement. Vous savez, ça ne sert à rien. On trouve dans votre rapport et là ce que je dis ça devrait être assez consensuel, une sorte de

vouloir vous heurter frontalement au gouvernement. Un jour vous y reviendrez peut-être au gouvernement et vous serez contraint aussi, par les normes européennes, suppression de postes ici... je pourrais te faire remarquer, Frank, que le Président de l'Université de Nancy, Jean-Pierre FINANCE qui a été mis à contribution l'été dernier pour la réforme de l'Université, a déclaré dans tous les journaux que jamais un gouvernement, depuis 40 ans, n'avait autant fait pour la jeunesse des universités. Jean-Pierre FINANCE, tu peux le lui demander. Bref, mais quand un Etat, quand un gouvernement, avec plus de passage de la gauche au gouvernement que la droite, a 40 milliards d'euros chaque année à trouver parce qu'il les dépense plus qu'il ne les encaisse, et que c'est une responsabilité collective gauche - droite assumée depuis 1981, il ne faut pas jouer aux malins. De toute façon c'est la sphère publique dans son ensemble, ce n'est pas la Ville de Besançon contre l'Etat, c'est la sphère publique dans son ensemble qui doit rationaliser. Quelques postes supprimés ici, mais si la Ville de Besançon faisait déjà l'effort considérable que fait l'Etat à travers ce qu'il appelle sa révision générale des politiques publiques, pour réessayer justement d'être toujours aussi agile en dépensant moins ! Les services de l'Etat dont parlait Eric ALAUZET tout de suite, justement vont se restructurer pour être plus efficaces tout en pesant moins sur la dépense publique. Vous ne pouvez qu'y souscrire et ça ne sert à rien de jouer de son côté parce qu'on est tous solidaire dans cette grande nécessité de rétablir les finances publiques dans leur ensemble en France. On votera non sur la base d'une analyse et d'interventions très cohérentes.

Quand Edouard SASSARD dit : il faut aller plus vite, je croyais que vous aviez compris. Bien sûr qu'on regrette tous de perdre des emplois industriels, mais ça ne vous exonère pas, comme l'a dit très bien Edouard SASSARD, de rechercher coûte que coûte des emplois de service et de ce point de vue-là, comment pouvez-vous rester indolents face aux opportunités qui se présentent, Belfort son centre de deuxième chance, des emplois de service, mais pourquoi vous ne bondissez pas ? En plus Belfort a aussi un centre d'appels depuis un certain temps grâce au dynamisme de ses élus. Voilà deux exemples qui vous laissent un peu de marbre, efficacité, performance, aller plus vite. Quant à la culture, bien sûr qu'on est pour ! Ce qu'a voulu dire Mme JEANNIN c'est qu'on se pose encore la question, et de très hautes personnalités politiques ou administratives dans la ville se posent aussi cette question, de savoir si les millions d'euros qui sont mis dans la SMAC, bien sûr qu'on est tous en faveur de la musique pour les jeunes, mais on peut se demander si Micropolis ne pouvait pas abriter tous les déploiements de la musique pour les jeunes, s'il est nécessaire d'enlaidir cette superbe entrée qui est la seule qui soit à peu près...

M. LE MAIRE : Vous ne devez pas savoir ce qu'est une SMAC !

M. Jean ROSSELOT : ...esthétique, d'enlaidir avec un blockhaus au pied de la Citadelle, en même temps que de conduire les gens dans un cul de sac et d'amputer une très belle cohérence qui pourrait être appliquée aux Prés de Vaux s'ils étaient restaurés, renouvelés. Alors l'incohérence est plutôt chez vous, l'inefficacité est plutôt dans votre direction...

M. LE MAIRE : Mais les résultats sont chez nous quand même !

M. Jean ROSSELOT : Les résultats électoraux, vous savez, ça va, ça vient, ça va, ça vient (rires). Bien sûr mais vous savez, ce n'est pas difficile, en dépensant... vous savez, avec la force de frappe, de séduction, que vous avez sur les dépenses publiques. J'ai visité par exemple La Buanderie, c'est très bien, à Saint-Ferjeux. Ce sont des jeunes qui pourraient être incités à retravailler, des jeunes adultes ; je regardais l'emploi du temps du mois de septembre, mardi : cueillette des champignons -la ville paie je suppose, emmène les jeunes- dans la forêt de Blamont, mercredi : au Saut du Doubs, etc. Vous croyez que c'est responsabiliser les jeunes...

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, n'insultez pas La Buanderie de Saint-Ferjeux qui est une association...

M. Jean ROSSELOT : Mais attendez, Monsieur le Maire, vous me laissez finir, je n'insulte rien du tout...

M. LE MAIRE : C'est ce que vous faites là quand même...

M. Jean ROSSELOT : Je dis que les fonds publics devraient servir tout autant, ce que j'ai voulu vous faire passer comme message et ça a bien marché, dans les quartiers...

M. LE MAIRE : Tu parles !

M. Jean ROSSELOT : ... vous vous rappelez de mon discours d'ici, vous m'avez écouté avec beaucoup d'attention, les jeunes appuyés contre les façades d'Ile de France qui ne voient rien venir, réponse : 4 adjoints tout de suite. Alors, autant nous tenons à la solidarité par-dessus tout, nous tenons aussi à la responsabilisation de nos concitoyens et de nos concitoyennes. Votre budget n'est pas bon. Même si nous avons perdu les élections, ça ne nous exonère pas de dire qu'il ne nous convient pas parce qu'il n'est pas performant dans l'emploi des fonds publics pour l'utilité publique.

M. LE MAIRE : Je ne répondrai pas car j'ai dit que je ne répondais plus à vos attaques. Je ne qualifierai pas vos propos sur la Buanderie de Saint-Ferjeux qui accueille des personnes qui sont en grande difficulté, en situation de rupture totale... Monsieur ROSSELOT, vous n'avez plus la parole, s'il vous plaît. Je crois que vous n'avez rien compris, les Bisontins eux ont compris, moi ça me suffit. Mais quand dans le même discours, vous dites que c'est grâce à vous qu'il y a quatre adjoints de quartier alors que vous en avez dénoncé tout à l'heure le coût, il faut quand même être gonflé ! La première proposition que vous avez faite tout à l'heure, c'est de supprimer les adjoints de quartier ! Je pense que chacun ici jugera où est la malhonnêteté intellectuelle.

Mme Françoise BRANGET : Je voudrais revenir sur un certain nombre de propos qui ont été tenus, notamment sur le financement des collectivités territoriales. L'Etat consacre 1/4 de son budget, c'est-à-dire près de 73 milliards d'euros pour le financement des collectivités territoriales et quand j'entends continuellement : désengagement de l'Etat, désengagement de l'Etat, je ne m'appuierai que sur l'excellent rapport trimestriel que nous fournit le Trésorier Payeur Général et qu'est-ce que j'y vois, tout simplement, que l'investissement de l'Etat, c'est + 69 % pour l'année 2007 pour le Doubs, c'est 16 % pour la totalité de la Franche-Comté, alors je ne sais pas où franchement on peut voir le...

M. LE MAIRE : Ça se saurait quand même...

Mme Françoise BRANGET : ... ce n'est pas moi qui l'invente, c'est écrit là...

M. LE MAIRE : Alors vous me direz où il est passé.

Mme Françoise BRANGET : ... franchement, c'est un peu désagréable d'avoir des affirmations continues quand vous avez des documents officiels qui vous démontrent le contraire. En matière d'éducation nationale, Jean l'a dit, on n'a jamais mis autant de financement en ayant aussi peu d'élèves dans tout le système d'éducation nationale. Je ne vais pas m'attarder là-dessus mais cette enceinte est un tribunal gouvernemental comme habituellement et il y a des choses qu'on ne peut pas laisser dire. Je dis qu'on a une vision caricaturale de la part de M. ALAUZET par rapport au budget. Des audits qui ont été faits sur le fonctionnement de toutes les villes, par Les Echos, par le Forum pour la gestion des villes, eh bien franchement vous n'êtes pas champion. La Ville de Besançon est championne en matière de dépenses mais elle n'est pas championne en matière de bonne gestion. Je le regrette et ça ce n'est pas moi qui le dis.

Simplement, pour ce qui concerne le pouvoir d'achat, je veux bien aussi que les communistes s'expriment, même si à mon avis ce n'est pas forcément sur le budget. On est dans un débat démocratique ce n'est peut-être pas tout à fait l'endroit ici, mais vous traitez plus de politique que d'autres choses. En tout cas, ce que je voudrais dire sur le pouvoir d'achat c'est que 30 mesures ont été prises par le gouvernement et vous ne pouvez pas nier que les 5 milliards qui ont été injectés dans les heures supplémentaires profitent aux plus riches, ce n'est pas possible de dire ça, quand on a vu 20 millions d'heures supplémentaires au mois de novembre, 40 millions au mois de décembre, ça se traduit dans les chiffres avec des emplois marchands créés, avec des chiffres de l'UNEDIC qui produisent, alors ça suffit de dire n'importe quoi, ça suffit...

M. LE MAIRE : Restez calme Madame BRANGET !

Mme Françoise BRANGET : Je reste très calme...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qu'il faut convaincre, c'est les Françaises et les Français et vous avez bien du mal à les convaincre actuellement.

Mme Françoise BRANGET : Je voudrais revenir sur la proposition que je vous ai faite dans ma première intervention, même si elle a été gaussée par M. MONNEUR. Toute la jeunesse de Besançon, heureusement, n'est pas en difficulté mais malgré tout vous ne pouvez pas nier les 24 % de chômage dans certains quartiers, notamment à Planoise...

M. LE MAIRE : On ne va pas mettre les jeunes de Planoise à Vauban.

Mme Françoise BRANGET : ...que je ne stigmatise pas mais je ne vous propose pas la solution, je vous propose une solution et je suis en mesure de vous obtenir un dispositif deuxième chance...

M. LE MAIRE : On n'en veut pas...

Mme Françoise BRANGET : ...je ne comprends pas que vous puissiez refuser ces 400 jeunes formés par an avec un débouché et une formation professionnelle, donc une insertion professionnelle et sociale, c'est inadmissible que vous ne puissiez pas accepter cette offre.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, vous avez parlé deux fois mais je vous redonne la parole. Auparavant je dirais simplement quand même à Mme la Députée que penser que le problème des jeunes de Planoise va être réglé avec une école de la deuxième chance encadrée par des militaires me laisse perplexe. Vous irez demander leur avis aux jeunes de Planoise !

M. Pascal BONNET : Je précise que je ne suis intervenu qu'une fois. Je suis intervenu sur le point 1 tout à l'heure mais je n'étais intervenu qu'une fois sur le budget. Je crois que quand il y a des propositions concrètes et qui peuvent être utiles aux Bisontins comme le fait Françoise BRANGET, il faudrait peut-être avoir des réponses plus ouvertes. Mais je voudrais très rapidement revenir sur deux points : déjà quand Eric ALAUZET laisse entendre que nous serions contre les dépenses de fonctionnement. On a un souci de maîtrise du fonctionnement et ça passe par un souci de rationalisation, de développement des contractualisations, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, pour justement permettre à la Ville de continuer à fonctionner et apporter des réponses aux Bisontins. J'ai oublié mon deuxième point, donc j'en resterai là (rires).

M. LE MAIRE : Ça ne devait pas être très important.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Mon intervention concerne le centre deuxième chance dont parlait Françoise BRANGET tout à l'heure. Effectivement, en matière d'insertion des jeunes, je pense qu'il faut sortir de l'idéologie, que ce soit la gauche ou la droite, qu'il faut à un moment donné qu'on soit tous d'accord sur le fait d'arrêter de jouer avec la pauvreté, avec le fait que certains seraient beaucoup plus aptes à régler les problèmes en faveur des jeunes et qu'on a besoin de toutes les mesures y compris des mesures en faveur de la deuxième chance. Alors le centre dont parle Mme BRANGET, il semble quand même qu'un certain nombre de nos jeunes aujourd'hui sont effectivement des laissés pour compte dans la mesure où pour certains c'est des repris de justice, malheureusement c'est la réalité, ça existe, il faut bien qu'on le reconnaisse, et pour ceux-là comme pour ceux qui font des études supérieures, pour ceux qui sont très qualifiés, il est nécessaire de trouver des mesures adaptées pour tous. Je participe pour la première fois à ce Conseil et je m'attendais quand même à ce que sur des questions comme cela on arrête les uns et les autres de ricaner parce qu'effectivement les solutions ne nous plaisent pas. Il faut simplement qu'on débattenne, voilà le sens de mon intervention.

M. LE MAIRE : Merci Madame. Je vais essayer de répondre, mais très rapidement parce que je suis un peu déçu de la qualité de ce débat. J'ai le sentiment qu'on est reparti comme avant et je m'adresse surtout aux nouveaux en espérant que ça ne soit effectivement pas comme ça pendant six ans. Je ne vais pas répondre à M. ROSSELOT quand il dit que TEMIS est un désert ; 680 emplois sont déjà créés sur TEMIS, ça construit de partout, TEMIS n'est pas un désert. Vous savez par exemple ce que fait la SAIEMB

avec SM2E à Planoise, enfin il y a une grande activité économique et les chefs d'entreprise, si vous les interrogez, si vous demandiez à un certain nombre d'entre eux ce qu'il pense du Maire de Besançon, Président de l'Agglomération en matière de développement économique, vous seriez certainement très surpris de ce qu'ils vous répondraient. Je sais le soutien que j'ai reçu du monde de l'entreprise et qui s'est traduit entre autres dans les urnes mais ça, vous verrez vous-même. Quand on reparle de Weil, tout le monde sait que pendant des années, M. CANET a cherché à le vendre et qu'il n'a pas eu d'acheteur. C'était absolument inadaptable. On avait même préfinancé des études pour en faire un centre d'appels, du temps de M. CANET, l'investisseur qui entre temps l'a revendu. C'était intransformable c'est pour cela qu'effectivement, et vous devriez le savoir car on en a déjà parlé au Conseil Municipal, que ce lieu a été racheté par NEOLIA qui va y construire des logements.

Pour répondre à M. GONON, je lui dirai simplement, très amicalement, que les chiffres qu'il évoque, les 45 millions d'euros sont des opérations de gestion de la dette et de crédits revolving donc c'est très facile à expliquer mais cela c'est du détail.

Concernant l'école de la deuxième chance de Mme BRANGET, effectivement faire venir 400 jeunes en grande difficulté à Besançon, pourquoi pas ? Ce n'est peut être pas forcément une mauvaise idée sauf que sur le site de la Caserne Vauban, nous avons un projet qui est tout autre, avec les militaires d'ailleurs, avec la MRAI que j'ai encore rencontrée il n'y a pas plus de 8 jours chez M. le Préfet. Alors qu'une école de la deuxième chance soit créée dans d'autres lieux, pourquoi pas, je n'y suis pas opposé. Vous proposez de faire venir 400 jeunes en grande difficulté à Besançon pour les réinsérer, pourquoi pas ? Encadrés par des militaires, pourquoi pas ? Moi le projet que j'ai pour les jeunes de cette ville c'est effectivement autre chose et nous avons sur le site Vauban la volonté de créer plusieurs centaines et plusieurs milliers d'emplois dans le domaine du tertiaire, entre autres de l'activité de service et de construire du logement et de l'activité économique. Donc je ne pense pas que le choix que vous nous proposez qui serait de stériliser Vauban pour y mettre une école de la deuxième chance plutôt que d'en faire un lieu de développement économique puisque ce lieu est situé au cœur de la ville, en surplomb de la ville et que c'est un lieu absolument remarquable, je ne pense pas que ce soit une bonne solution.

Et je voudrais vous dire aussi qu'au moment où le gouvernement s'apprête à supprimer demain 11 000 postes dans l'Education Nationale, pour moi le problème de l'école de la deuxième chance, c'est d'abord un constat d'échec mais ne devrait-on pas plutôt redonner à l'Ecole de la République les vrais moyens dont elle a besoin. Plutôt que de créer des écoles de la deuxième chance qui sont certainement nécessaires, je ne dis pas non mais pas à cet endroit-là, donnons à l'école, entre autres dans nos quartiers où je suis obligé de me battre pour éviter de fermer des écoles, à Clairs-Soleils, à Jean Macé, à Planoise, à Diderot, donnons-leur les moyens pour qu'effectivement on n'ait pas besoin d'une école de la deuxième chance, qui est un constat d'échec. Je n'en fais pas le grief à M. l'Inspecteur d'Académie, puisque lui est bien obligé effectivement de faire avec ce qu'on lui donne, quand on supprime des classes de primo-arrivants, des jeunes qui arrivent, qui ne parlent pas français, qui sont comme ça livrés à eux-mêmes, quand on supprime ces classes-là, est-ce qu'avant de mettre en place l'école de la deuxième chance on ne devrait pas donner à l'Ecole de la République des moyens pour qu'elle forme les jeunes, que pour ceux qui ne parlent pas notre langue puissent l'apprendre ?, Moi je crois que quand même, l'école de la deuxième chance c'est de se donner les moyens, comme nous voulons le faire avec le Plan de Réussite Educative, dans les quartiers où il y a le plus de difficultés, avec les associations entre autres et les habitants de ces quartiers de repérer les familles en difficulté, les enfants en difficulté dès leur plus jeune âge parce qu'on sait bien qu'un enfant dans un quartier, quand il est en difficulté, à partir de 4-5 ans, il sera en difficulté toute sa vie. Donnons donc des moyens au niveau des quartiers.

Moi je suis fier que notre Municipalité, c'est la seule de France, fasse que dans cette ville il n'y ait pas un seul enfant, même celui du quartier de la famille la plus modeste qui n'ait pas à partir du cours élémentaire 2^{ème} année un ordinateur chez lui. Il n'y a pas un seul enfant dans cette ville qui n'a pas l'informatique dans sa famille et j'en suis fier et pour moi, l'école de la deuxième chance c'est aussi donner des moyens. Alors quand on dit qu'on va diminuer au niveau de l'Etat 11 000 postes, elle est où l'égalité des chances ? Quand on voit des enfants qui sont en difficulté dans des lycées professionnels qu'on veut réduire de 4 années à 3 années la durée de leurs études alors qu'on sait très bien que ce ne sont pas ceux qui ont le plus de facilités à apprendre, est-ce qu'on a un double discours ? Vous parliez de malhonnêteté

intellectuelle en me regardant, je n'ai même pas réagi parce que la malhonnêteté intellectuelle, à mon avis, elle n'est pas là.

Concernant l'Université aussi, je ne reparlerai pas de programme concernant Saint-Jacques dont on a déjà beaucoup parlé. Je voudrais simplement dire en ce qui me concerne que tout ce qu'on me présente comme projet il faut le financer. Alors vous voulez plus de fonctionnement, plus d'investissement et en même temps baisser les impôts. Justement, en parlant d'impôts, j'attends qu'on me montre où il y a eu 69 % de crédits en plus dans le département du Doubs. Là je suis preneur !

Je vais vous donner lecture d'un communiqué de l'Association des Maires de France : Dérapage des finances des collectivités territoriales : Après que le Ministre du Budget ait annoncé vendredi que la différence entre le déficit prévu de l'ensemble des administrations publiques de 2,4 % du Produit Intérieur Brut et le chiffre définitif estimé à 50 milliards d'euros, soit 2,7 % du PIB serait dû, pour les 2/3 du gouvernement à un dérapage des dépenses des collectivités locales qui n'ont pas pu dégager suffisamment d'autofinancement pour financer leur investissement... Le signataire de ce communiqué s'insurge en disant : la dette totale des collectivités s'élève à 136 milliards, celle de l'Etat à 1 027 milliards alors qu'elles réalisent, les collectivités locales, 72 % des investissements publics civils et que ces investissements étaient autofinancés en 2007 à hauteur de 70 %, ce qui n'est pas le cas pour l'Etat. Et au moment où les dotations de l'Etat -ils n'ont pas dû voir la note de Mme BRANGET- et les recettes fiscales stagnent, dit ce communiqué, les collectivités sont donc dans l'obligation, pour financer une partie de leurs investissements qui bénéficieront aux générations futures de recourir à l'emprunt. Le signataire de ce communiqué regrette cette nouvelle stigmatisation et le signataire c'est Jacques PELISSARD, Député-Maire, Président de l'Association des Maires de France qui a publié ce communiqué, ce n'est pas Jean-Louis FOUSSERET, c'est un de vos amis qui a publié ce communiqué et qui dénonce cette stigmatisation. Je connais bien Jacques PELISSARD, c'est quelqu'un d'honnête, de très honnête et je pense qu'effectivement tous les maires de France se plaignent de ces désengagements de l'Etat. Je ne vous en rends pas personnellement responsables les uns les autres mais quand même, quand on parle de la dette, j'ai ici mais je ne vais pas vous le ressortir, je vous ai déjà fait le coup une fois, l'augmentation de la dette de l'Etat au moment où la gauche était au pouvoir et au moment où la droite l'était mais ça, vous ne voulez pas l'écouter. Je pourrai vous donner ce communiqué de l'Association des Maires de France et de Dexia, ce n'est pas Jean-Louis FOUSSERET qui l'a signé.

Concernant l'Université maintenant, parce qu'effectivement nous, nous parions sur la jeunesse. Alors on a des craintes sur l'Université mais je n'attends pas que Mme BRANGET, parlementaire, ait des craintes, j'attends qu'elle agisse. Je voudrais vous demander combien de fois vous avez déjà et si je vous pose la question c'est parce que je connais la réponse, combien de fois avez-vous rencontré en tête à tête le Président de l'Université pour évoquer avec lui ces problèmes-là ? Madame BRANGET, je vous pose la question : qu'avez-vous fait pour notre Université, ici à Besançon ? Quelles ont été vos interventions en faveur de notre Université ? Vous me répondrez par écrit, comme ça je pourrai effectivement demander au Président de l'Université ce qu'il en pense. Lorsque l'on dit que l'Université de Besançon est en difficulté, hier ou avant-hier mon directeur des affaires culturelles qui se préoccupe de l'Université, a travaillé avec l'Université de Franche-Comté, parce que nous on ne fait pas que parler, on agit, à la mise en place d'un plan campus parce que contrairement à ce que certains disent, il y aura plus de 8 centres universitaires en France et que nous sommes en train de travailler, l'Université de Franche-Comté et l'Université de Bourgogne, ensemble, pour être intégrés dans le plan campus. Donc nous ne faisons pas uniquement des discours ici, nous intervenons pour qu'effectivement on puisse, à côté de Lyon, à côté de Strasbourg, au sein de la métropole Rhin-Rhône justement, nous puissions effectivement développer l'université. Il y a 45 000 étudiants environ à Strasbourg, il y en a à peu près 60 000 à Lyon. Si on réunit les étudiants de Besançon, ceux de Belfort, ceux de Mulhouse, ceux de Dijon, on est à plus de 50 000, donc ce n'est pas ridicule, d'où l'intérêt effectivement de cette métropole Rhin-Rhône pour pouvoir constituer une université qui ait une taille correcte.

J'aurais encore beaucoup de choses à dire mais j'ai promis que je resterais très zen. Simplement il y a des choses qu'il ne faut pas dire. Un dernier exemple Madame BRANGET, les constructions à proximité des remparts de la SMAC et de la Cité des Arts. C'est vrai que vous avez tout fait pour que la SMAC ne se fasse pas, d'ailleurs les jeunes vous en ont largement remercié. Elle va se faire, il faut que

vous sachiez aussi que les projets de la SMAC et de la Cité des Arts ont été approuvés par le service départemental d'architecture et du patrimoine et par Marc WATTEL, l'Architecte des Bâtiments de France, tout cela a été approuvé et quand vous nous dites que toute la ville n'est pas en ZPPAUP, je suis désolé mais la Ville de Besançon bénéficie d'une protection beaucoup plus forte, c'est celle du PSMV, du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, qui est une progression encore plus forte que ce ZPPAUP. Par contre à propos de ce plan de protection dont vous parlez, j'ai signé une lettre ce matin pour le Préfet et je lui en ai parlé. Ça concerne uniquement les collines et nous sommes en train de mettre en place un dispositif de protection et de valorisation des collines, pas uniquement sur Besançon mais aussi sur la vallée du Doubs pour faire en sorte de les protéger dans certains endroits avec des zones classées en site classé, par exemple les falaises de la Citadelle, et pour le reste par une ZPPAUP, donc ce n'est pas quelque chose que nous sommes en train de découvrir puisque ça fait au moins un an que j'ai proposé au Préfet de le faire et que j'ai encore signé ce matin une lettre en ce sens à M. le Préfet, l'ensemble de la ville est bien plus protégé par un plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Pour terminer je vais lancer un appel à toutes celles et tous ceux qui veulent vraiment travailler sans ressortir tous les poncifs entendus ce soir et qu'on a déjà entendus 10 fois, 20 fois. S'il y en a qui veulent vraiment travailler, alors je travaillerai avec eux. Donc je vous lance un appel, si vous voulez travailler, on travaillera ensemble, sur le développement économique, sur les problèmes des jeunes dans les quartiers, sur l'égalité des chances au niveau de l'école, sur la vie associative, mais jamais vous n'entendrez dans ma bouche des propos comme ceux que j'ai entendus ce soir sur la culture, sur les jeunes ou sur les associations qui emmènent des personnes en grande difficulté, qui n'ont plus aucun repère, cueillir des champignons et qui que vous soyez ici faites bien attention, que vous n'ayez pas un jour, dans votre famille, quelqu'un qui soit obligé d'aller cueillir des champignons. Cela peut arriver à tout le monde. Je m'arrêterai là. J'appelle donc à la responsabilité dans la plus totale des démocraties. Vous avez tout à fait le droit de parler mais je ne laisserai quand même pas dire n'importe quoi et si je peux comprendre votre agacement, pour moi le verdict a été sans bavure et je garderai pendant six ans le cap».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre : groupe UMP, 2 abstentions : groupe MODEM) :

- adopte le budget primitif 2008,
- approuve les annexes budgétaires numérotées A et B et de 1 à 25,
- décide d'attribuer les subventions détaillées en annexe 18 pour les bénéficiaires nommément désignés.

Récépissé préfectoral du 24 avril 2008.